

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 21 MAI 2014

VOLUME 204

**JEAN LAROSE et CLAUDE MORIN**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU et  
Me KEITH RITI  
Me SONIA LeBEL

INTERVENANTS :

Me FRANCIS CLOUTIER pour M. Gabriel Soudry  
Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du  
Québec  
Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour  
l'Association de la construction du Québec  
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour  
l'Association des constructeurs de routes et grands  
travaux du Québec  
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites  
criminelles et pénales  
Me ALEXANDER DE ZORDO pour Mme Immacolata Franco  
Me MARC-ANDRÉ LANDRY pour M. Miguel Fraile

---

TABLE DES MATIÈRES

|   | PAGE |
|---|------|
| LISTE DES ENGAGEMENTS                     | 4    |
| LISTE DES PIÈCES                          | 4    |
| PRÉLIMINAIRES                             | 7    |
| <br>                                      |      |
| GABRIEL SOUDRY                            |      |
| INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU  | 9    |
| <br>                                      |      |
| IMMACOLATA FRANCO                         |      |
| INTERROGÉE PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU | 151  |
| <br>                                      |      |
| MIGUEL FRAILE                             |      |
| INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL              | 226  |

---

LISTE DES PIÈCES

|   | PAGE |
|---|------|
| 158P-1757 : Lettre de Miguel Fraile à Gabriel Soudry 14 octobre 2009 - Campus Glen du centre universitaire de santé McGill Avis pour le remplacement d'un Participant | 35   |
| 158P-1758 : Courriel du 18 novembre 2009 - Analyse PWC de Dalkia  | 41   |
| 158P-1759 : Lettre de St.Clair Armitage à Arthur Porter du 10 décembre 2009   | 68   |
| 158P-1760 : Relevé des pointages notés et révisés par Soudry le 30 novembre 2009  | 86   |
| 158P-1761 : Courriels du 9 décembre 2009 d'un représentant du CUSM à Charles Chebl et à Miguel Fraile - État de la situation/Avis de non-conformité, en liasse        | 107  |

- 158P-1762 : Courriel du 11 décembre 2009 du  
représentant du CUSM - Correspondance  
10 décembre 2009  
115
- 158P-1763 : Mise en demeure du 18 décembre 2009  
115
- 158P-1764 : Lettre du 26 janvier 2010 - Appel de  
propositions pour la conception, la  
construction, le financement et  
l'entretien du nouveau campus  
hospitalier du Centre universitaire de  
santé McGill situé sur le site Glen  
(le « Projet ») Groupe immobilier  
santé McGill sur le site Glen (le «  
Projet ») - Groupe immobilier santé  
McGill  
122
- 158P-1765 : Lettre du 27 janvier 2010 de Gabriel  
Soudry - Appel de proposition pour la  
conception, la construction, le  
financement et l'entretien du nouveau  
campus hospitalier du Centre  
universitaire de santé McGill sur le  
site Glen (le « Projet ») - Groupe  
immobilier santé McGill  
125

- 158P-1766 : Lettre du 4 février 2010 à M. Clermont  
Gignac - Autofinancement du  
stationnement et des espaces  
commerciaux et alternatives relatives  
au stationnement dans les soumissions  
pour le projet du CUSM au site Glen  
143
- 159P-1767 : Directive de Porter et Angus du 9  
octobre 2009 - PPP Evaluation Process  
: Confidentiality and Impartiality  
201
- 160P-1768 : Courriel du 3 décembre 2009 de  
St.Clair Armitage à Miguel Fraile -  
Quittance et renonciation, en liasse  
255
- 160P-1769 : Courriel du 25 janvier 2010 de Miguel  
Fraile  
277
-

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt et unième  
2 (21e) jour du mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5 (09:37:01)

6

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour, Monsieur. Bonjour à tous. Est-ce que les  
9 avocats peuvent s'identifier, je vous prie?

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,  
12 bonjour. Cainnech Lussiaà-Berdou pour la  
13 Commission.

14 Me KEITH RITI :

15 Bonjour. Keith Riti pour la Commission.

16 Me FRANCIS CLOUTIER :

17 Bonjour. Francis Cloutier, j'accompagne monsieur  
18 Gabriel Soudry, le témoin.

19 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

20 Madame, Monsieur, bonjour. Marie-Claude Michon pour  
21 le Procureur général du Québec.

22 Me PIERRE HAMEL :

23 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la  
24 construction du Québec.

25

1 Me MÉLISSA CHARLES :

2 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la  
3 construction du Québec.

4 Me DENIS HOULE :

5 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour  
6 l'Association des constructeurs de routes et grands  
7 travaux du Québec.

8 Me SIMON LAPLANTE :

9 Bonjour à vous. Simon Laplante pour l'Association  
10 des constructeurs de routes et grands travaux du  
11 Québec.

12 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

13 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du  
14 Québec.

15 Me PIERRE POULIN :

16 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites  
17 criminelles et pénales. Bonjour.

18

19

20

---



1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt et unième  
2 (12e) jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 GABRIEL SOUDRY, ingénieur et financier

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[1]** Merci, Madame la Greffière. Monsieur Soudry,  
12 avant qu'on reprenne dans le fil disons de votre  
13 témoignage à l'endroit où on s'était laissé hier,  
14 je voudrais revenir sur deux petits événements pour  
15 peut-être apporter quelques clarifications.

16 Premièrement, en ce qui concerne le recrutement de  
17 monsieur Lortie par CUSM à la suite de son départ  
18 ou de la fin de son contrat de consultant auprès de  
19 PPPQ, je voudrais que vous m'expliquiez comment ça  
20 s'est passé et quel a été votre rôle dans... si  
21 vous en avez joué un, là, dans cette transition.

22 R. Non, j'ai pas joué un parce que disons j'étais  
23 vice-président projet et puis le contrat était  
24 conclu directement avec le président de PPPQ et  
25 puis la firme... la firme, c'est SNC dans le temps,

1 Danton, pour monsieur Lortie.

2 Q. **[2]** Et est-ce que vous avez été avisé de  
3 l'intention de monsieur... du CUSM, pardon, de  
4 recruter monsieur Lortie?

5 R. Ah! Oui. J'ai eu, c'était le sept (7) octobre,  
6 j'avais une réunion avec St-Clair Armitage et puis  
7 il m'a dit : « Gabriel, j'aimerais te parler sur  
8 deux sujets. » Alors, le deuxième sujet, c'était un  
9 sujet sensible. Très bien, pour moi. Et puis j'ai  
10 compris aussi que la... que ça venait... disons  
11 cette... cette demande venait de Arthur Porter et  
12 il m'a dit : « Concernant Lortie, Lortie va être  
13 engagé par le CUSM », ça, c'est le sept (7)  
14 octobre. Donc, j'envoie un courriel à Normand  
15 Bergeron pour lui dire : « Voici ce que j'ai su »  
16 et puis disons je vais le lire pour ne pas... pour  
17 être précis. Alors, j'envoie... je dis :

18 Je t'ai contacté... je viens de  
19 contacter St-Clair en lui disant :  
20 « Je t'ai contacté et tu m'as  
21 mentionné que c'est un sujet très  
22 sensible. Il serait préférable que  
23 monsieur Porter téléphone directement  
24 à monsieur Bergeron. »

25 Monsieur Bergeron, disons me répond :

1 C'est parfait, merci pour ton  
2 engagement au succès des projets.

3 Q. **[3]** Donc, ce que vous voulez dire, c'est que  
4 monsieur Armitage vous a approché avec ça.

5 R. Oui.

6 Q. **[4]** Il vous a expliqué ça et vous avez choisi de  
7 vous en remettre à monsieur Bergeron pour cette  
8 décision-là.

9 R. Oui, parce que j'ai senti aussi - je l'ai écrit  
10 dans mon courriel - la commande vient de Porter.

11 Q. **[5]** O.K. Et est-ce que... votre perspective à vous  
12 sur cette notion du passage de monsieur Lortie du  
13 PPPQ vers CUSM, est-ce que, ça, ça vous posait...

14 R. Non, mais ça dépend, je ne savais pas... je ne  
15 savais pas quel est disons... on m'a dit... je ne  
16 savais pas quel rôle il allait faire.

17 Q. **[6]** Est-ce que d'instinct ça posait un problème?

18 R. Bien, ils ont... pour moi, quelqu'un qui était bien  
19 sûr qui était chez nous... Pour moi, ça me  
20 paraissait sensible, pas plus que ça.

21 Q. **[7]** Donc...

22 R. C'est... j'ai pas... je me suis dit, bien, c'est  
23 préférable que j'en parle avec mon patron... mon  
24 patron.

25 Q. **[8]** D'accord. Et vous lui avez remis la décision.

1 R. C'est ça, exactement.

2 Q. **[9]** Hier, on a discuté un peu de votre départ en  
3 février deux mille dix (2010) de PPPQ. Pardon.  
4 Enfin, excusez-moi, pas de PPPQ comme tel, mais  
5 disons de votre retrait de la gestion du projet  
6 CUSM pour vous concentrer sur CHUM-CRCHUM?

7 R. Oui.

8 Q. **[10]** Vous nous avez indiqué qu'essentiellement ça  
9 faisait trop de travail. J'ai cru comprendre qu'il  
10 y avait d'autres éléments peut-être qui avaient  
11 joué, il y avait peut-être des précisions que vous  
12 voudriez apporter sur cet aspect-là?

13 R. Oui, alors, le treize (13) janvier deux mille dix  
14 (2010) il y a eu le décret, le décret pour la phase  
15 numéro 2. Donc, je rappelle la phase numéro 2  
16 c'était augmenter le critère d'abordabilité et pour  
17 le CUSM et pour le CRCHUM aussi c'était en même  
18 temps c'était le même décret. Donc, il y a eu, bien  
19 sûr, même une lettre plus tard aussi du ministre du  
20 huit (8) février, mais je reviendrai avec ça plus  
21 tard. Et puis ce qui a été décidé c'est de mettre  
22 un comité de direction de sept personnes, deux  
23 personnes du DE, deux personnes du PPPQ et trois  
24 personnes du CUSM.

25 Alors, de mon côté bien j'avais deux

1 personnes disons deux personnes du DE, deux  
2 personnes de chez nous et trois personnes du  
3 CRCHUM. Donc, la... cet... ce BAFO, parce que  
4 j'aime pas ce mot-là, donc, ça a été fait en même  
5 temps, c'était, les soixante (60) jours c'était en  
6 même temps avec la date du quinze (15) mars qui  
7 était en même temps. Alors, monsieur Bergeron m'a  
8 dit : « Gabriel, j'aimerais que tu t'occupes du  
9 CRCHUM. » Donc voilà, je suis parti, parce que je  
10 ne pouvais pas aussi faire les deux. Puis ce qu'il  
11 m'a dit, il m'a dit : « J'aimerais que...

12 (09:42:35)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[11]** Je pense que ce que l'avocat veut savoir c'est  
15 est-ce qu'il y avait certaines irritations entre  
16 vous et d'autres personnes?

17 R. Oui, disons, j'ai eu, c'est pas des irritations, je  
18 veux dire entre professionnels, oui, j'ai eu deux  
19 cas, je peux le dire aussi. Le dix-neuf (19)  
20 octobre, donc, on a eu une réunion avec le DE sur  
21 plusieurs sujets, et puis bien sûr, comme je vous  
22 l'avais dit hier, je souhaitais faire une revue  
23 critique et indépendante sur l'échéancier de ce  
24 projet. Donc, ce qu'on a convenu c'est que la  
25 personne indépendante pour ce qui est technique,

1 parce que ça ne relève pas de nous, ça relève du  
2 DE, sera choisie par le CUSM et par le DE, mais  
3 le... disons, la personne indépendante, la firme  
4 indépendante pour la finance ça sera entre le CUSM  
5 et nous-même et PPPQ. Donc, moi j'ai fait beaucoup,  
6 disons, j'ai écrit le mandat pour faire cette revue  
7 critique et indépendante et ça m'a pris quelque  
8 temps, bien sûr tout ça j'ai des documents et puis  
9 j'ai convenu avec EY avec un monsieur Roth.

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[12]** Ça c'est Ernst & Young?

12 R. Ernst & Young, c'est ça. Et puis bien sûr comme je  
13 vous l'avais dit aussi la même journée le dix-neuf  
14 (19) octobre il y a eu un échéancier que j'avais  
15 déposé ça s'appelle Échéancier Wide Gap, échéancier  
16 si on dépasse. Personnellement, j'étais très, très  
17 sûr qu'on allait dépasser. Donc, il fallait se  
18 préparer. Qu'est-ce qu'on allait faire? Donc, dans  
19 cet échéancier il y avait la revue diligente, la  
20 revue indépendante. Donc, très bien. Et puis en fin  
21 de compte j'ai conclu le contrat, bien le contrat  
22 avec monsieur Roth de Ernst & Young et en fin de  
23 compte monsieur Armitage m'avait dit : « Gabriel,  
24 c'est pas la peine on ne fera pas ça. » Bien, ça  
25 c'est une chose qui m'a irrité, oui.

1                   Deuxième irritation, on reviendra.

2       Q. **[13]** C'est-à-dire que monsieur Armitage ne voulait  
3       pas faire une revue critique des raisons pour  
4       lesquelles les soumissions seraient plus élevées,  
5       c'est ça?

6       R. Bien une revue parce qu'en général, Madame la  
7       Présidente, dans chaque projet il y a ce qu'on  
8       appelle une revue critique indépendante sur  
9       l'échéancier. Alors, ça je voulais la faire.

10      Q. **[14]** Et ça monsieur St.Clair Armitage ne voulait  
11      pas le faire?

12      R. Ne voulait pas, le DE le voulait.

13      Q. **[15]** O.K.

14      R. Le DE le voulait parce qu'on a eu cette réunion et  
15      puis j'ai l'ordre du jour et là-dessus à la fin  
16      bien ça a disparu. Alors, ça bien sûr ça m'a  
17      irrité.

18      Q. **[16]** Donc, monsieur Armitage a eu gain de cause?

19      R. Gain de cause, vous savez dans...

20      Q. **[17]** Non, mais je veux dire?

21      R. Lorsqu'on gère un projet...

22      Q. **[18]** Il n'y en a pas eu de...

23      R. Lorsqu'on gère des projets il y a des batailles  
24      qu'on perd, il y a des batailles qu'on gagne. Et  
25      lorsqu'on gère un projet bien il faut s'assurer de

1 garder bien sûr des bons liens avec le client. J'ai  
2 gardé des bons liens avec les clients parce que  
3 j'ai apporté des modifications. Malheureusement je  
4 dis « j'ai », mais, disons, c'est ce qui s'est  
5 passé. Maintenant, deuxième... deuxième élément.

6 Q. **[19]** Mais ça vous enlève... ça vous enlève rien le  
7 fait que monsieur Armitage, au contraire, que  
8 monsieur Armitage ait convaincu de ne pas faire de  
9 revue critique?

10 R. Oui.

11 Q. **[20]** C'est ça qui est arrivé?

12 R. Mais c'est ça, il y a pas eu de... il y a pas eu de  
13 revue critique.

14 Q. **[21]** Vous avez dit qu'il y avait eu un deuxième  
15 point. Quel était le deuxième point?

16 R. Le deuxième point c'est le trente (30) novembre...  
17 bien, disons, il y a eu même le deuxième... je  
18 dirais, trois points même, je dirais. C'est la  
19 réunion de sélection du vingt-trois (23) novembre  
20 et la réunion de sélection du trente (30) novembre.  
21 Tout à l'heure on reviendra, si vous voulez, là-  
22 dessus.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 Q. **[22]** Effectivement, on va y venir, c'est relié à la  
25 substitution, lequel cas est...



1 R. C'est relié à la substitution parce que, là-  
2 dessus... Oui?

3 Q. **[23]** Le problème c'est que la question initiale  
4 c'était : Est-ce qu'il y avait un lien entre ces  
5 deux épisodes où vous avez des frictions  
6 professionnelles...

7 R. Non, pas du tout...

8 Q. **[24]** Attendez la fin de ma question, Monsieur  
9 Soudry, s'il vous plaît.

10 R. Pardon.

11 Q. **[25]** ... et votre départ? Est-ce que votre départ  
12 ou votre désengagement de la supervision du CUSM  
13 est relié à vos désaccords professionnels, on va  
14 les appeler comme ça, avec monsieur St-Clair  
15 Armitage ou est-ce que c'est parallèle et incident  
16 mais que ça n'a rien à voir, les deux ne sont pas  
17 reliés? C'est ça que je disais qu'on essaie  
18 d'établir. On sait que monsieur Bergeron a déclaré  
19 qu'il y avait un lien entre ces deux éléments là.

20 R. Oui...

21 Q. **[26]** C'est là-dessus qu'on voudrait vous entendre.

22 R. ... j'ai entendu... oui, j'ai entendu mais,  
23 monsieur Bergeron, lorsqu'il m'a dit : « Vous  
24 allez... disons, tu vas prendre le CRCHUM », il m'a  
25 pas dit ça, je l'ai entendu hier. Peut-être,

1           disons...

2           LA PRÉSIDENTE :

3           Q. **[27]** Avec le recul maintenant?

4           R. Peut-être, oui.

5           Q. **[28]** Avec ce qu'on voit...

6           R. Peut-être, oui.

7           Q. **[29]** ... ce qui s'est passé?

8           R. Oui, bien sûr. Bien sûr, je pense parce que j'ai  
9           soulevé plusieurs points, et puis qu'on viendra  
10          parce que, malheureusement, on n'a pas le temps, et  
11          moi, depuis que j'ai su que St-Clair a été arrêté,  
12          j'ai envoyé beaucoup de documents à la Commission.  
13          Parce que j'ai pas pensé que... vraiment c'était un  
14          complot. C'est ça. Mais j'ai pas pensé avant.  
15          Monsieur Bergeron avait raison. Monsieur Porter  
16          c'était un professeur, c'était quelqu'un qui... qui  
17          était extraordinaire.

18          Q. **[30]** Ou qui semblait l'être?

19          R. Qui semblait. Oui.

20          Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

21          Q. **[31]** D'accord. Si on reprend la séquence. On est  
22          maintenant, à peu près... parce que là on a dévié  
23          mais disons qu'on a décroché au niveau de  
24          l'engagement de monsieur Lortie, en octobre, on a  
25          essayé de faire le tour de votre... enfin, de

1 boucler la boucle sur votre présence. Maintenant on  
2 voudrait explorer quelques-uns des événements qui  
3 se sont déroulés durant la période où vous gériez  
4 ou vous représentiez, pardon, les autorités  
5 publiques pour les fins du projet CUSM.

6 Bon, l'appel de qualification est terminé,  
7 les propositions techniques sont déposées, bon, je  
8 pense, au mois d'août, mais elles sont ouvertes  
9 seulement quelque part en septembre deux mille neuf  
10 (2009), si j'ai bien compris la séquence. Il faut  
11 donc les évaluer à ce moment-là, j'imagine que  
12 c'est ce qui est prévu. Et là il y a une méthode  
13 qui est développée pour évaluer les propositions.  
14 Est-ce que vous pouvez nous en parler un petit peu?

15 R. Bien, avant, j'aimerais apporter une petite  
16 précision. Peut-être qui n'a pas été dite ici. Dans  
17 ce projet spécifique il y a ce qu'on appelle des  
18 propositions indicatives. Ça, là-dessus, c'est  
19 quelque chose qui est nouveau. Très bien. Alors,  
20 là-dessus, disons c'était... il y a eu un addenda  
21 là-dessus, que je vous ai envoyé. Alors, c'est...  
22 c'est pas des propositions engagées financièrement,  
23 c'est indicatives. C'était le premier (1er) octobre  
24 que ça a été déposé.

25 Comme vous l'avez dit, donc les dates...

1 bon, l'appel de qualification, je reviens, c'était  
2 en... c'était en deux mille sept (2007). Après, la  
3 proposition, c'est en octobre deux mille huit  
4 (2008). Et puis nous sommes maintenant où les  
5 propositions étaient déposées... déposées le treize  
6 (13) août. Donc, ça c'était le jour de mon entrée,  
7 moi, à cette... comme représentant des autorités  
8 publiques, mais ça a été ouvert le seize (16)  
9 septembre. Le dix-neuf (19) septembre, c'était les  
10 soumissions engagées financièrement. Et je rappelle  
11 que...

12 Q. **[32]** Dix-neuf (19) novembre, non?

13 R. Novembre, pardon. Pardon. Et je rappelle aussi que  
14 j'avais terminé, dans le temps, en collaboration  
15 avec DE et, bien sûr, le CUSM, le dossier d'affaire  
16 initial pour ne pas contaminer avec le prix que  
17 nous allons avoir le dix-neuf (19)... disons, le  
18 vingt (20). Maintenant, il y a eu, bien sûr,  
19 l'évaluation. L'évaluation s'est faite, je pense  
20 qu'on vous l'a démontré, ce sont des critères qui  
21 sont inclus dans le... dans l'appel de  
22 propositions, il y a ce qu'on appelle la...  
23 l'évaluation technique, qui était... qui était là,  
24 et puis il y avait l'évaluation financière.

25 Q. **[33]** Il y a un comité de sélection qui est formé?

1 R. Oui.

2 Q. **[34]** Ce comité de sélection là, est-ce que vous  
3 savez comment il est formé?

4 R. Alors, disons que j'aimerais apporter un point. Le  
5 treize (13) août, le jour de mon arrivée, donc je  
6 reçois un courriel d'Armitage.

7 Q. **[35]** Monsieur Soudry, je sais où vous allez.

8 R. Parce que c'est important.

9 Q. **[36]** Je vous arrête... Non, non, je comprends, mais  
10 commencez par répondre à la question qui est de  
11 savoir comment il est formé? Si vous voulez  
12 apporter des précisions sur la façon dont on l'a  
13 formé dans la réalité, bienvenue, mais commencez  
14 par répondre à la question. Comment on le forme ce  
15 comité-là?

16 R. Alors moi-même j'étais pas... donc...

17 Q. **[37]** Qui décide des membres, et caetera, et  
18 caetera?

19 R. Le... moi, j'ai pas décidé des membres. Je sais  
20 généralement, généralement, dans un PPP, alors tout  
21 ce qui est finance, c'est, bien sûr, c'est  
22 chapeauté par PPPQ. Tout ce qui est intrant  
23 technique, c'était chapeauté ou soit par le DE ou  
24 soit par le CUSM. Dans ce cas-là, il y a eu  
25 beaucoup de gens qui étaient chapeautés de CUSM.

1 Bon. Est-ce que j'ai... c'est ça que je réponds.

2 Q. [38] Parfait.

3 R. Merci.

4 Q. [39] Donc, ce que vous dites...

5 R. Oui.

6 Q. [40] Ce que vous dites, c'est qu'au mois d'août, il  
7 s'est produit quelque chose, dès le treize (13)  
8 août par rapport à la composition de ces comités,  
9 c'est ça?

10 R. Oui. Alors le treize (13) août, donc, je rentre  
11 dans ma fonction, je reçois un email de monsieur  
12 Armitage que j'ai envoyé hier. Et puis, dans ce  
13 email-là, donc il m'envoie le comité de sélection  
14 qui est formé... bien le comité de sélection qui  
15 est formé de onze (11) personnes plus les sous-  
16 comités d'évaluation de plusieurs comités, donc les  
17 comités principaux des cinq critères plus il y  
18 avait, je ne sais pas, je m'en rappelle plus, je...  
19 je l'ai, plusieurs comités supports. Ça, en  
20 général, on ne le voit pas. Donc ça, c'était  
21 quelque chose qui est... mais, bien sûr, comme  
22 le... l'hôpital c'est très complexe, donc, j'ai vu  
23 que mon nom était dans... j'étais président de deux  
24 comités de support. Donc je lui ai dit : « Monsieur  
25 St.Clair, je suis représentant des autorités

1 publiques, je ne peux pas être du tout dans les  
2 comités parce que ça va contaminer. » Alors il a  
3 enlevé le nom. Donc, ce que j'ai comme... donc,  
4 j'ai le document lui-même avec tous les noms que  
5 j'ai reçus le treize (13) août.

6 Q. **[41]** Donc, ce que vous dites, c'est  
7 qu'essentiellement, monsieur St.Clair Armitage, dès  
8 le treize (13) août, vous fait une proposition de  
9 liste de noms pour les sous-comités et semble s'y  
10 prendre d'une façon qui ne correspond pas à votre  
11 vision de ce que devrait être la composition de ces  
12 sous-comités?

13 R. Oui, exactement.

14 Q. **[42]** Il nomme des gens dont vous pensez qu'ils  
15 n'ont pas d'af... n'ont pas leur place?

16 R. Non, mais ça, c'est peut-être, c'est disons, il  
17 avait mis mon nom à intégration, stratégie, mais je  
18 lui ai dit comme... le représentant des autorités  
19 publiques doit avoir le contact avec les  
20 soumissionnaires et il ne doit pas être du tout  
21 contaminé avec les soumissions. C'est ça, en  
22 général, ce qu'on fait. C'est notre procédure.

23 Q. **[43]** Mais c'est un principe... pour vous, c'est un  
24 principe relativement fondamental par rapport à la  
25 structure des élections dans un PPP?

1 R. C'est un principe normal dans un PPP. Voilà.

2 Q. **[44]** Monsieur St.Clair est censé être un  
3 spécialiste des PPP?

4 R. Bien il était spécialiste en PPP. Il faut dire,  
5 c'était, moi, dans le temps... je peux ouvrir une  
6 petite parenthèse, Madame la Présidente? Alors dans  
7 le temps, bien sûr, parce que j'étais le CRCHUM, le  
8 CHUM et le CUSM. Dans le temps, il y avait un  
9 directeur du CUSM, donc lorsqu'a dit monsieur  
10 Bergeron, il y avait vraiment une organisation, il  
11 y avait un directeur de PPP, c'était... c'était pas  
12 quelque chose... généralement, c'est pas facile  
13 d'avoir un directeur qui a de l'expertise, mais du  
14 côté CHUM, le temps où je suis entré, il y avait  
15 pas un directeur dédié, ni dans le CHUM, ni dans le  
16 CRCHUM. Donc parenthèse, je suis parti voir même le  
17 président du CA, monsieur Bolinari, après pour lui  
18 dire : « Bien il faut mettre quelqu'un. » Après, il  
19 m'a dit : « Bien il va y avoir un intérim. » J'ai  
20 parlé avec l'intérim, j'ai rencontré monsieur...  
21 monsieur Christian Paire qui est arrivé vers la  
22 fin. Et en fin de compte, monsieur Christian Paire  
23 a, bien sûr, a mis en place quelqu'un. Je l'ai aidé  
24 aussi pour... pour avoir, comment dirais-je, une  
25 sorte de, disons les responsabilités. Et justement,



1 rien que pour continuer là-dessus, un certain  
2 temps, je me rappelle pas lequel, c'était monsieur  
3 Bergeron qui vient me dire : « Gabriel, tu sais, il  
4 y a monsieur Christian Paire qui veut t'engager  
5 comme directeur. » J'ai dit : « Oui ». Il m'a dit :  
6 « Je souhaite que tu lui dises non, que tu restes  
7 avec nous. » Alors, bien j'ai rencontré monsieur,  
8 par politesse, monsieur Christian Paire qui m'a  
9 proposé le poste de directeur et je lui ai dit :  
10 « Sous cette structure de gouvernance, d'abord,  
11 j'aime pas ça et j'aime mon travail. »

12 Q. **[45]** Bon.

13 R. Et je suis resté.

14 Q. **[46]** Si on revient au CUSM?

15 R. Alors donc, je vais essayer de faire des petites  
16 parenthèses parce que c'est... c'est important.

17 Q. **[47]** Donc, ma question plus fondamentale, c'est de  
18 savoir dans la mesure où monsieur St.Clair, et tout  
19 le monde semble d'accord là-dessus qu'à son  
20 arrivée, c'est quelqu'un qui a de l'expérience dans  
21 le PPP, que c'est souhaitable, je vous comprends,  
22 que vous pensez que c'était une bonne idée que le  
23 CUSM ait dédié quelqu'un à ce poste-là ou ait nommé  
24 une personne en charge du côté du CUSM. C'est un  
25 spécialiste et pourtant dès le treize (13) août il

1 vous propose, disons, il vous fait une proposition  
2 de composition des sous-comités ou des comités qui  
3 vous paraît contrevenir ou en tout cas dévier de ce  
4 que vous pensez être la norme?

5 R. Oui, mais c'est pas... c'est pas quelque chose,  
6 donc peut-être j'ai pas pris ça, j'ai dit  
7 j'aimerais pas être dans le...

8 Q. **[48]** D'accord. Vous avez pas, mais est-ce que vous  
9 avez une... maintenant...

10 R. J'ai pas écrit même, j'ai pas écrit, j'ai dit :  
11 « Je veux pas être dans le comité. »

12 Q. **[49]** Si on se place aujourd'hui, est-ce que vous  
13 voyez un lien?

14 R. Bien aujourd'hui c'est... c'est sûr que moi comme  
15 je viens de connaître ce monsieur-là. Donc, et  
16 j'étais content de voir un directeur PPP dans un  
17 projet. Vous savez un directeur PPP dans un projet  
18 c'est important, pas durant le projet, pas durant  
19 la sélection, c'est important après, parce qu'après  
20 c'est important d'être là pour pouvoir suivre le  
21 projet. De toute façon, comme j'ai dit, j'ai pas,  
22 j'ai dit « vous m'enlevez » c'est tout pas plus que  
23 ça. Et à cette date-là j'étais très content d'avoir  
24 quelqu'un qui était là.

25 Q. **[50]** Parfait.

1 R. J'ai pas pensé une seconde ce qu'on sait  
2 aujourd'hui.

3 Q. [51] On a constaté que dans certains des sous-  
4 comités il y avait à la fois, bien il y avait des  
5 individus qui s'y retrouvaient, qui se retrouvaient  
6 membres de ce comité de sélection, surtout ceux qui  
7 sont dans des sous-comités qui donnaient des notes,  
8 où on retrouve également des membres de leur  
9 hiérarchie à l'intérieur de leur emploi de tous les  
10 jours, surtout au niveau du CUSM, par exemple. Est-  
11 ce que ça de votre point de vue avec votre  
12 expérience c'est aussi un problème ou c'est  
13 souhaitable ou est-ce que c'est la norme?

14 R. Bien généralement nous ce qu'on fait, parce qu'en  
15 même temps bien sûr comme je vous l'avais dit hier  
16 moi quand j'ai... j'ai... avec le ministère on a  
17 développé le premier PPP et on avait aussi des  
18 comités de sélection qui étaient, j'en parlerai  
19 plus tard, vraiment très indépendants et il y avait  
20 aucune, comment dirais-je, le patron n'était pas du  
21 tout là, c'était des gens indépendants, compétents  
22 et bien sûr qui n'avaient pas un lien de  
23 subordination.

24 Mais là-dessus et encore une fois, je  
25 voyais que c'était... c'était une organisation

1 très, très... le CUSM était très bien organisé. Et  
2 même si vous vous rappelez très bien l'appel de  
3 qualification de... qui était sorti en deux mille  
4 sept (2007), c'est sorti en même temps parce que le  
5 CUSM était déjà prêt, mais le CHUM était pas prêt.  
6 Mais le gouvernement voulait... voulait lancer  
7 l'appel de qualification en même temps pour le CUSM  
8 pour le CHUM et pour le CRCHUM. Donc,  
9 l'organisation au CUSM était très, très bien, très,  
10 très bien organisée.

11 Q. **[52]** Mais en principe...

12 R. Je n'ai pas répondu à votre question.?

13 Q. **[53]** Mais, c'est-à-dire ma question c'est, est-ce  
14 qu'en principe vous pensez que c'est une bonne idée  
15 d'avoir sur les comités de sélection des gens qui  
16 par ailleurs, par exemple, vous avez un comité où  
17 dont le président serait le patron dans leur emploi  
18 de tous les jours, des membres, est-ce qu'il y a  
19 pas un risque...

20 R. Oui.

21 Q. **[54]** ... de sécurité là?

22 R. Bien sûr qu'il y a un risque.

23 Q. **[55]** C'est ça ma question? Est-ce qu'il y a un  
24 risque?

25 R. Il y a un risque, même le comité de sélection, dans

1 le cas et, disons, il y a un risque, oui, il y a un  
2 risque.

3 Q. **[56]** Donc, est-ce qu'on aurait tendance à vouloir  
4 éviter ça?

5 R. Alors, je peux vous dire ce que je fais moi en  
6 général.

7 Q. **[57]** Oui, bien oui?

8 R. En général un comité de sélection bien il y a pas  
9 les patrons, les patrons ne sont pas là du tout, du  
10 tout, du tout. Ce sont des personnes, par exemple,  
11 disons, je prends un exemple, dans le cas de la 25,  
12 disons, il y a deux personnes du MTQ et une  
13 personne du PPPQ, c'est le comité directeur. Et  
14 dans l'évaluation il y avait quatre personnes,  
15 quatre personnes, une personne externe, et ces  
16 trois personnes-là et je peux vous dire même le  
17 sous-ministre ne le savait même pas qui avait le...  
18 c'était ABC, c'était vraiment très, très, très bien  
19 fait, mais...

20 Q. **[58]** Non seulement il y a pas de patron, mais ils  
21 sont en plus anonymes c'est ce que vous dites?

22 R. Anonymes et puis de toute façon c'était fait comme  
23 ça aussi, disons la... tout... tout le processus  
24 était très bien fait. Je vais le dire encore une  
25 fois, très, très bien fait.

1 Q. **[59]** Et c'est pas exactement ça qu'on a fait dans  
2 le cas du CUSM?

3 R. Non, le processus était bien, mais seulement,  
4 disons, moi j'ai jamais vu un... disons, un  
5 président comité de sélection, bien sûr il y avait  
6 onze (11) personnes, il faut se rappeler, j'ai reçu  
7 le treize (13) août il y avait onze (11) personnes,  
8 il y avait cinq personnes du CUSM, une personne qui  
9 était président de la Fondation du CUSM, il y avait  
10 une personne du DE, une personne de PPPQ, il y  
11 avait une personne indépendante et puis voilà il y  
12 avait onze (11) personnes. Donc, vous avez cinq du  
13 CUSM, le président de la Fondation, John Rae, du  
14 CUSM, vous avez... ah! oui, vous avez le... le  
15 doyen de l'Université de Montréal... non, pas de  
16 Montréal, de... je pense, de McGill, parce que...  
17 et puis une personne du DE et une personne du PPPQ  
18 et je pense qu'il y avait deux personnes de la  
19 santé, hein, c'est... il y avait Clermont Gignac  
20 plus une autre personne de ce je me rappelle, oui.  
21 Et ça c'était dans le...

22 Q. **[60]** Le CUSM dominait le comité de ce point de vue  
23 là.

24 (10:01:35)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[61]** Pourquoi dit que ça, vous n'aviez jamais vu  
3 ça?

4 R. Pourquoi?

5 Q. **[62]** D'avoir autant de personnes. C'est ce que vous  
6 avez commencé à dire...

7 R. Oui, mais...

8 Q. **[63]** ... « Je n'ai jamais vu ça » et vous avez  
9 énuméré les personnes qui étaient là.

10 R. Oui, mais je l'ai reçu, moi... j'ai reçu ça le  
11 treize (13) août, cette... cette liste-là.

12 Q. **[64]** O.K.

13 R. Mais regardez... et puis moi, disons...

14 Q. **[65]** Mais pourquoi vous n'aviez jamais vu ça,  
15 qu'est-ce que vous voulez dire quand vous dites ça?

16 R. J'ai jamais vu ça un comité de sélection avec  
17 tellement de personnes, avec tellement de personnes  
18 qui ont, comment on dit, cette force. Et, vous  
19 savez, on va en venir tout à l'heure, le trente  
20 (30) septembre, je me suis levé et j'ai dit ce que  
21 je pensais sur Axima. Et monsieur Armitage, il m'a  
22 dit : « J'ai un rapport dévastateur », que j'ai  
23 jamais vu. Bon, bien, alors, je vous dis, j'ai  
24 jamais vu ça.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[66]** On va revenir à cette réunion. C'est le trente  
3 (30) novembre, je pense, pas trente (30) septembre.

4 R. Novembre, oui, je m'excuse.

5 Q. **[67]** Mais je pense que la question de madame la  
6 présidente c'est : Qu'est-ce qui... dans la  
7 composition du... plus précisément parce que peut-  
8 être vous effleurez mais je suis pas sûr de vous  
9 suivre. Qu'est-ce qui vous dérange ou qu'est-ce qui  
10 vous...

11 R. Ça m'a pas dérangé.

12 Q. **[68]** Mais qu'est-ce qui vous...

13 R. Ça, ça m'a jamais dérangé au début.

14 Q. **[69]** Qu'est-ce qui vous interpelle, peut-être, dans  
15 la composition...

16 R. La seule chose qui m'a interpellé le treize (13)  
17 août c'était que j'étais « chair », j'étais  
18 président de deux sous-comités.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[70]** O.K.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Q. **[71]** O.K., le treize (13) août.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[72]** Mais quand vous dites que vous aviez jamais vu  
25 ça autant de personnes, ce que vous voulez dire



1 c'est que c'était des bons comités avec des gens de  
2 compétence?

3 R. Bien sûr. Exactement.

4 Q. [73] C'est ce que vous voulez dire?

5 R. Ah! bien, oui.

6 Q. [74] Alors, vous aviez jamais vu autant de  
7 compétence au sein de comités?

8 R. Exactement. Et puis, à part ça, il y avait aussi  
9 des comités de support, que j'ai jamais eu ça. Et  
10 puis, bien sûr, c'était parce que c'était un projet  
11 complexe, et c'est normal, et c'était un projet  
12 exemplaire, je vous dis.

13 Q. [75] O.K.

14 R. Exemplaire.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Q. [76] Et est-ce qu'il est fréquent que sur un comité  
17 de sélection vous ayez onze (11) personnes qui  
18 soient des gens, disons... je sais pas comment les  
19 qualifier, mais de la haute direction ou des  
20 représentants de la communauté ou de  
21 l'intelligencia ou... qui ne soient pas des gens...  
22 des techniciens reliés au projet en tant que tel?

23 R. Je vous dis, c'est un projet, disons, énorme...  
24 énorme, qu'on n'avait pas vu ça, c'est normal, moi,  
25 je vous dis, lorsque je l'ai vu au début ça m'a

1 pas... j'ai pas du tout... ça m'a pas effleuré.  
2 Parce que c'était un projet énorme. Lorsqu'on vous  
3 dit un point trois milliard (1.3 G) multiplié par  
4 trois, parce que nous sommes en valeur actuelle,  
5 Madame la Présidente, c'est énorme comme...  
6 comme... Et, là-dessus, il est certain, pour  
7 préserver les intérêts du gouvernement, c'est très  
8 bon d'avoir toutes ces personnes compétentes, et il  
9 y avait des personnes compétentes. Compétentes...

10 Q. [77] Dans les sous-comités?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [78] Est-ce que ces personnes-là étaient  
13 compétentes au point de vue de décider comment  
14 le...

15 R. Oui.

16 Q. [79] ... l'hôpital devait être fait?

17 R. Oui.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

19 Q. [80] Au niveau des sous-comités ou...

20 R. Oui, oui, oui...

21 Q. [81] ... au niveau du comité?

22 R. ... disons, moi, je... lorsque j'ai vu ça... Parce  
23 que j'ai écouté, j'étais là, présent, le vingt-  
24 trois (23) novembre, la première réunion, tout à  
25 l'heure on en parlera, et la deuxième réunion, du

1 trente (30) novembre. J'étais là comme observateur.

2 Q. **[82]** On va y aller. On va y aller parce que...

3 Comme ça on pourra en parler en contexte.

4 R. Oui, oui, déjà.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Donc, Madame Blanchette, peut-être afficher le  
7 document à l'onglet numéro 3. Madame la Greffière,  
8 on va le coter.

9 LA GREFFIÈRE :

10 158P-1757.

11

12 158P-1757 : Lettre de Miguel Fraile à Gabriel  
13 Soudry 14 octobre 2009 - Campus Glen  
14 du centre universitaire de santé  
15 McGill Avis pour le remplacement d'un  
16 Participant

17

18 R. Comment on descend cette...

19 Q. **[83]** Ah! c'est pas vous qui descendez c'est madame.

20 Vous pouvez écrire mais vous pouvez pas descendre.

21 R. Ah! je peux écrire, très bien, merci.

22 Q. **[84]** Donc, le quatorze (14) octobre, une lettre  
23 vous est adressée par monsieur Miguel Fraile,  
24 représentant de PCUSM.

25 R. Oui.

1 Q. **[85]** Est-ce que vous vous souvenez d'avoir reçu  
2 cette lettre?

3 R. Oui, je me souviens de cette lettre-là, c'était la  
4 substitution d'Axima. Axima était le participant  
5 lorsqu'il a été qualifié et puis, Dalkia, c'était  
6 le nouveau, qui a été demandé le quatorze (14)  
7 octobre. Avec tous les documents parce que, ici...  
8 est-ce qu'il y a tous les documents qui sont là?

9 Q. **[86]** Nous n'avons rien que la lettre. On a rien que  
10 la lettre.

11 R. Parce qu'il y a plusieurs documents.

12 Q. **[87]** C'est indiqué, je pense, (inaudible)...

13 R. Parce qu'il y a les états financiers, il y a  
14 beaucoup de choses qui sont là.

15 Q. **[88]** Si on descend un petit peu.

16 R. Si on descend un petit peu, Madame...

17 Q. **[89]** On voit que c'est écrit :

18 Vous trouverez en pièces jointes les  
19 informations requises à l'article... »

20 R. Voilà. Est-ce qu'on peut descendre encore un petit  
21 peu? Encore, encore, un petit peu. Alors voilà,  
22 vous voyez les pièces jointes...

23 Q. **[90]** La liste.

24 R. ... l'information. Continuez, Madame. Tous les  
25 rapports... c'est énorme.

1 Q. **[91]** Donc, ils vous ont envoyé l'ensemble de ces  
2 documents avec cette lettre?

3 R. Tout l'ensemble de des documents oui.

4 Q. **[92]** Et il vous adresse ça à vous?

5 R. Oui, en tant que représentant des autorités  
6 publiques. C'est normal.

7 Q. **[93]** C'est normal?

8 R. Bien oui, c'est comme ça que ça marche. Vous savez  
9 qu'il y a un contact... chaque consortium a un  
10 contact. Et moi, je suis le contact de... de toutes  
11 ces autorités publiques. C'est le contrat. Donc,  
12 c'est ces deux personnes et bien sûr, on peut avoir  
13 aussi un substitut. Lorsque je pars en vacances, je  
14 peux aussi donner... la signature est toujours  
15 représentante des autorités publiques. Donc, il  
16 peut y avoir des choses que je n'ai pas vues parce  
17 que j'étais en vacances.

18 Q. **[94]** Donc, non seulement vous devez recevoir ça  
19 parce que vous êtes le point de chute pour  
20 l'ensemble des... des correspondances, mais est-ce  
21 que vous avez un rôle à jouer aussi dans un cas  
22 d'une demande comme celle-là, vous avez un rôle...

23 R. Oui.

24 Q. **[95]** ... plus important à jouer?

25 R. Oui.

1 Q. **[96]** Est-ce que vous pourriez le décrire un peu?

2 R. Alors mon rôle, c'est de, disons, de... j'ai  
3 effleuré un petit peu ça hier, donc je regarde...  
4 je regarde la lettre. Est-ce qu'on parle... on  
5 parle ici, est-ce qu'on peut descendre un petit  
6 peu, donc il y a un changement, changement d'un  
7 participant, monsieur Noël a déjà expliqué là-  
8 dessus. Donc, il fallait avoir tous les documents  
9 techniques et financiers pour s'assurer que le  
10 consortium ne... disons, n'est pas affaibli. Il  
11 faut au moins que ça soit égal. Et ça, ça arrive  
12 souvent à l'appel de qualifications, à l'appel de  
13 propositions, c'est quelque chose qui est normal.  
14 C'est pas quelque chose qui est... qui est très  
15 très difficile, là, vous savez.

16 Q. **[97]** O.K. Donc, vous avez fait cette évaluation-là?

17 R. L'évaluation a été faite. Alors bien sûr,  
18 c'était... nous sommes le quatorze (14) octobre et  
19 puis on se rappelle, le seize (16)... le seize (16)  
20 novembre, c'est pas très loin, très bien? Donc, on  
21 demande, bien sûr, des informations supplémentaires  
22 via... je demande des informations supplémentaires,  
23 je donne ça, bien sûr... du côté financier je donne  
24 à Pricewaterhouse qui était notre conseiller  
25 financier, conseiller financier du... du PPPQ.

1 Q. **[98]** Donc, vous leur demandez de faire une analyse,  
2 c'est ça?

3 R. Une analyse, donc l'analyse est faite et... et par,  
4 bien sûr, par le technique et par aussi et par...  
5 la finance.

6 Q. **[99]** Et cette analyse-là, si on exhibe, là,  
7 l'onglet numéro 14, Madame Blanchette.

8 R. Bien vous... vous partez un petit peu loin parce  
9 que j'aimerais bien...

10 Q. **[100]** Non, mais on va juste déposer le document.

11 R. Ah oui? Ah, c'est parfait. Alors donc, ça c'est le  
12 dix-huit (18) novembre, vous voyez, à une heure du  
13 matin (1h00), O.K.? Alors c'est là-dessus.

14 Q. **[101]** Ça c'est le courriel par lequel vous, vous  
15 transmettez ce document, c'est ça?

16 R. Oui, alors ça, vraiment, c'était le dernier  
17 document qui manquait. Si on... est-ce que vous  
18 avez le document lui-même?

19 Q. **[102]** Oui, oui. Si vous continuez à descendre.

20 R. C'est ça. Alors, le dix-sept (17) novembre, c'est  
21 le document de Price qui est signé par madame  
22 Melone. Si on peut descendre un peu plus bas...  
23 voilà. Non. Non, non, ici, s'il vous plaît.  
24 Observation, alors c'est ici. Observation de Dalkia  
25 Canada possède le soutien inconditionnel de Dalkia

1 SAS, Dalkia SAS, je vous rappelle, c'est Veolia et  
2 c'est aussi une autre compagnie qui m'échappe tout  
3 de suite, une très grosse compagnie en France,  
4 O.K.? Et très très solide. Très bien? Et vous avons  
5 demandé, et ça je l'ai avec moi une garantie  
6 inconditionnelle. Je sais pas si monsieur le  
7 commissaire, je veux dire, il est membre... c'est-  
8 à-dire il est membre, donc nous sommes les dix pour  
9 cent (10 %). Donc, vous avons un membre qui a dix  
10 pour cent (10 %), nous avons un deuxième membre qui  
11 a quatre-vingt-dix (90 %). Alors, si ça arrive, ce  
12 que j'ai décrit hier et puis quelqu'un, disons, est  
13 en faillite, admettons OHL est en faillite, bien  
14 c'est Dalkia qui va prendre le projet. C'est  
15 conjoint et solidaire. C'est énorme comme  
16 robustesse financière.

17 Q. **[103]** Par rapport à la situation antérieure où  
18 Axima n'était pas...

19 R. On a dix pour cent (10 %). Le membre a dix pour  
20 cent (10 %). Il met dix pour cent (10 %) d'équité  
21 pour une partie... pour l'entretien. C'est énorme.

22 Q. **[104]** Donc, on va coter, Madame la greffière.

23 LA GREFFIÈRE :

24 1758.

25



1 158P-1758 : Courriel du 18 novembre 2009 - Analyse  
2 PWC de Dalkia

3

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

5 Oui.

6 Q. **[105]** Donc, le dix-sept... le dix-sept (17)  
7 novembre environ ou le dix-huit (18), vous recevez  
8 donc ce que vous... c'est le dernier document de  
9 l'ensemble de votre analyse.

10 R. C'est le dernier document que j'envoie aussi au  
11 président de... le président du comité de... disons  
12 finance aussi.

13 Q. **[106]** Donc, le président du sous-comité finance  
14 dans les sous-comités d'évaluation dont fait  
15 partie, si je ne m'abuse, aussi la dame qui a  
16 rédigé...

17 R. Oui, elle est support. Oui. Madame... madame est...  
18 ils ont une personne ressource au support. En  
19 général, ce qu'on fait dans ces cas-là, toujours le  
20 conseiller financier du projet doit être le support  
21 du comité finance.

22 Q. **[107]** Pricewaterhouse, madame Melone de chez  
23 Pricewaterhouse a complété son travail le dix-sept  
24 (17) novembre, elle vous le transmet, vous le  
25 relayez le lendemain ou le soir même...

- 1 R. C'est ça.
- 2 Q. **[108]** ... au président du comité finance dont...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. **[109]** ... enfin, qu'il utilise à son soutien madame  
5 Melone de toute façon, donc...
- 6 R. C'est ça, oui.
- 7 Q. **[110]** ... qui est en contact avec madame Melone.  
8 Bon. On revient en arrière. Donc, là, ça, c'est  
9 pour... ça, c'est pour faire le tour du travail qui  
10 a été fait pour faire l'analyse. Vous avez compilé  
11 j'imagine vos résultats ou votre analyse de...
- 12 R. Bien, moi, j'ai pas compilé, disons...
- 13 Q. **[111]** ... du remplacement.
- 14 R. En général...
- 15 Q. **[112]** Non, mais je dis « compilé »... vous avez  
16 réuni l'ensemble de votre opinion...
- 17 R. Oui.
- 18 Q. **[113]** ... et vous l'avez transmise, j'imagine, à  
19 qui?
- 20 R. Bien, ça, c'est transmis, si on va...
- 21 Q. **[114]** Pas ce document-là, votre... votre opinion  
22 globale.
- 23 R. Ah! Le mien. Je l'ai transmis le vingt-cinq (25).
- 24 Q. **[115]** Donc, le vingt-cinq (25) novembre, vous avez  
25 complété...

1 R. J'avais complété tous les... tous les documents et  
2 si on peut... Madame, est-ce qu'on peut le voir?

3 Q. **[116]** Si on va à 155P-1718 qui est à l'onglet 4.

4 R. Voilà! Donc, j'envoie à monsieur Porter et à  
5 Clermont Gignac, le directeur exécutif, j'ai mis en  
6 copie, bien sûr, St-Clair et Normand Bergeron. Et  
7 puis si on va directement à la conclusion peut-  
8 être...

9 Q. **[117]** Qui est en haut de la deuxième page.

10 R. Vous voulez que je lise peut-être ça?

11 Q. **[118]** Vous pouvez lire la conclusion au haut de la  
12 page, effectivement.

13 R. Alors :

14 Partenariat public-privé Québec [...]   
15 recommande donc au CUSM et au   
16 Directeur exécutif de signifier qu'ils   
17 ne s'objectent pas à un tel changement   
18 dans la composition du   
19 soumissionnaire, Partenariat CUSM.

20 Pour, bien sûr...

21 Q. **[119]** Les motifs qui sont exposés.

22 R. ... qui sont exposés.

23 Q. **[120]** Bien, sans les lire, peut-être nous expliquer  
24 quels sont ces motifs. Quelles sont les raisons  
25 pour lesquelles vous considérez...

1 R. Bien, les motifs, d'abord, Dalkia, comme il a été  
2 déjà dit ici, c'est un fournisseur qui est  
3 important, qui est... qui opère plus de cinq mille  
4 (5000) hôpitaux. Très bien. Et qui a été aussi...  
5 qui a été aussi approuvé dans le CUSM et le CRCHUM,  
6 je l'étais... disons je le sais parce que je suis  
7 aussi représentant des autorités publiques de ces  
8 deux projets. Alors :

9 Le fait que Dalkia agisse comme membre  
10 [...] et c'est ça la... la chose la plus importante  
11 [...] et s'engageant à une  
12 participation de 10 % au capital de  
13 Partenariat CUSM renforce la  
14 robustesse financière du  
15 soumissionnaire et démontre un  
16 engagement sérieux de Dalkia.

18 Moi, je peux vous dire une chose, sans voir quoi  
19 que ce soit, pour moi, c'est... c'est accepté.  
20 Mais, n'oubliez pas que tous les documents, les  
21 états financiers, tout ça...

22 (10:14:24)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [121] C'est ce qu'on appelle avoir un préjugé  
25 favorable.

1 R. Qu'est-ce que vous voulez dire, Madame la  
2 Présidente?

3 Q. **[122]** Bien, vous venez de dire que, sans regarder  
4 aucun document...

5 R. Non, non, je parle de la robustesse financière. Je  
6 m'excuse, la robustesse financière, seulement ça.  
7 Alors, donc... et puis :

8 PPPQ a demandé à Pricewaterhouse [...] de procéder à l'analyse financière de  
9 Dalkia. La conclusion de cette analyse  
10 est à l'effet que Dalkia Canada  
11 possède le soutien inconditionnel...

12 ça, c'est une lettre qu'on a reçue...

13 ... de sa compagnie mère, Dalkia SAS;  
14 et qu'elle démontre la...

15 socialité...

16 ... la solidité financière...

17 pardon

18 ... requise pour lui permettre  
19 d'assurer son rôle dans le  
20 soumissionnaire, tel que démontré à  
21 l'Annexe C.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Q. **[123]** Un dernier aspect, il y un numéro 4, Madame  
24 Blanchette, si on descend un petit peu parce qu'on  
25

1 ne le voit pas à l'écran.

2 R. Oui. Donc, il y a eu :

3 La revue des curriculum vitae des  
4 personnes clés proposées comme  
5 substituts confirme que ces personnes  
6 ont effectivement les compétences et  
7 [...]

8 les

9 ... expertises...

10 donc il y a une petite erreur

11 ... nécessaires pour assumer le rôle  
12 qui leur est assigné.

13 Alors, je veux peut-être ouvrir une petite  
14 parenthèse là-dessus. Très bien. Nous sommes le  
15 vingt-cinq (25) et, bien sûr, on va revenir,  
16 j'espère, au vingt-trois (23) qui est...

17 Q. **[124]** Bien, c'est-à-dire que, c'est ça. Ça,  
18 c'est... ça, c'est l'opinion finale...

19 R. Non, parce qu'ici...

20 Q. **[125]** ... que vous transmettez.

21 R. Très bien.

22 Q. **[126]** Mais, dans la séquence d'événements, vous  
23 avez eu des discussions, j'imagine, à ce sujet-là.

24 R. Bien, j'ai eu des discussions, c'est parce que...

25 Q. **[127]** Quelles soient écrites ou non.

1 R. ... bien sûr, moi, je... disons je demande des  
2 informations supplémentaires suite, parce qu'il y a  
3 des discussions et à la fin lorsque j'entends cet  
4 argument que les personnes ne sont pas compétentes.  
5 Alors, ce que j'ai demandé à Dalkia : « Vous allez  
6 me donner une lettre qu'on peut remplacer n'importe  
7 quel temps ces personnes-là pour à la satisfaction  
8 du CUSM. » Plus que ça, c'est la lettre du vingt-  
9 six (26) et la note du DE qui est datée du deux (2)  
10 décembre que j'ai reçue le sept (7) décembre  
11 indiquait qu'il était satisfait avec la lettre du  
12 vingt-six (26) novembre. Et ça on va la voir la  
13 lettre, mais c'est vraiment ils se sont dits nous  
14 on fait ce que vous souhaitez CUSM.

15 Q. **[128]** C'est un document, Madame Blanchette, qu'on  
16 voit l'onglet 5 qui est déjà coté 157P-1719, la  
17 note à laquelle vous faites référence?

18 R. Oui, alors, ça c'est la note que je viens de dire  
19 que j'ai reçu via notre avocate le sept (7), donc,  
20 le sept (7) décembre. Donc, ici on voit la réunion  
21 du vingt-trois (23) novembre.

22 Q. **[129]** Donc, évidemment ce que vous nous dites c'est  
23 qu'il y a eu quand même d'autres, il y a eu des  
24 rencontres antérieures, on a...

25 R. Oui, oui.

1 Q. **[130]** ... fait notre séquence documentaire, mais...

2 R. Et des correspondances avec St.Clair Armitage, qui  
3 me dit : « Bien, Gabriel, quand est-ce que tu vas  
4 me donner cette, disons, évaluation. » Alors,  
5 donc...

6 Q. **[131]** Parce que monsieur Fraile a déposé sa demande  
7 le quatorze (14) octobre?

8 R. Octobre, mais...

9 Q. **[132]** Et il espérait, on l'a vu dans la lettre, il  
10 espérait une réponse en retour?

11 R. Mais il faut dire aussi que nous avons demandé  
12 d'autres documents et suite à la réunion du vingt-  
13 trois (23) novembre que nous allons voir tout à  
14 l'heure, donc, il y a eu d'autres réunions avec...  
15 avec Dalkia et Axima, Axima, pardon, avec Dalkia  
16 suite à cette réunion de comité de sélection pour  
17 dire bien très bien on va avoir une réunion, c'est  
18 ce qui a été fixée, une réunion plus tard avec les  
19 gens FM, ça veut dire « Facility Management » ceux  
20 qui évaluait, disons Dalkia, parce que j'ai  
21 demandé, disons, via mon directeur de projet, Éric  
22 Michaud, quelles sont les personnes, monsieur  
23 Armitage que vous souhaitez avoir lors de cette  
24 réunion, on va organiser une réunion et tout ce que  
25 vous souhaitez, on va vous le donner. Donc, je vais



1 pas rentrer dans tous les détails, le vingt-cinq  
2 (25) je pense on a eu cette réunion avec les  
3 représentants du DE, avec les représentants d'OHL,  
4 avec les représentants aussi, disons, de Dalkia et  
5 aussi les personnes qui évaluait, le comité qui  
6 évaluait aussi le critère FM. Et suite à cette  
7 réunion du vingt-cinq (25) il y a eu plusieurs  
8 documents qui sont partis aussi, des documents,  
9 disons, additionnels pour satisfaire le CUSM,  
10 incluant cette lettre énorme que j'espère qu'on va  
11 la voir qui dit : « Je suis prêt, disons, PCUSM à  
12 remplacer n'importe quelle personne », parce que  
13 bien sûr St.Clair a dit des choses qu'on va  
14 regarder tout à l'heure le trente (30), « toute  
15 personne que vous souhaitez on va la remplacer. »

16 Q. **[133]** Donc, le vingt-trois (23) novembre, parce  
17 que, là, vous avez sauté au vingt-six (26), le  
18 vingt-trois (23) novembre il y a des premières  
19 discussions, ça c'est la journée où le comité se  
20 retire?

21 R. Oui, est-ce qu'on peut lire? Je peux dire, parce  
22 que, disons, on va prendre la note du DE :

23 Lors de la réunion du comité de  
24 sélection tenue le 23 novembre [...]  
25 et à laquelle assistaient à titre

1 d'observateurs et de personnes  
2 ressources le Directeur exécutif,  
3 Clermont Gignac, et des représentants  
4 de l'Agence PPPQ, Gabriel Soudry, Éric  
5 Michaud et Me Ève-Marie Lefort, il a  
6 été discuté de l'impact de  
7 l'acceptation éventuelle de la demande  
8 de Partenariat CUSM [...] d'accepter  
9 la substitution [...]

10 D'ailleurs, peut-être on va descendre :

11 Dans le but d'obtenir des informations  
12 additionnelles à celles déjà produites  
13 sur Dalkia, le DE a suggéré qu'une  
14 rencontre ait lieu avec OHL et Dalkia.  
15 Le DE a alors insisté sur le fait  
16 qu'il était important de connaître la  
17 planification et les engagements de  
18 Dalkia relativement à sa participation  
19 dans le processus de conception et de  
20 construction, ainsi que pour le  
21 transfert de l'expertise de Dalkia  
22 Europe à l'équipe FM qui fournira les  
23 services à Montréal.

24 C'est juste, il y a eu la réunion après.

25 Q. [134] J'aimerais que vous me simplifiez un peu les

1 choses dans le sens où il y a de multiples  
2 réunions, il y a de multiples revendications qui  
3 sont faites, mais la séquence c'est quoi, le vingt-  
4 trois (23) Dalkia, le remplacement est demandé et  
5 on est en pourparlers, pourquoi on en est encore  
6 là?

7 R. Alors, la séquence c'est que j'ai un e-mail de  
8 monsieur Armitage qui me dit : « Gabriel,  
9 j'aimerais qu'on présente le vingt-trois (23) la...  
10 disons, tous les documents qui... » Non, le vingt-  
11 trois (23), c'est ça, le vingt-trois (23).

12 Q. **[135]** Hum, hum?

13 R. Pour pouvoir finaliser la note.

14 Q. **[136]** Et vous présentez ça au comité de sélection?

15 R. Non, non, non. Attendez, attendez. Moi, disons...  
16 nous sommes le vingt-trois (23).

17 Q. **[137]** Oui.

18 R. Rappelez-vous le dix-sept (17)...

19 Q. **[138]** Vous avez eu...

20 R. ... on a eu tous les documents.

21 Q. **[139]** Parfait.

22 R. Donc, tous les documents sont chez... au CUSM déjà.

23 Q. **[140]** Parfait.

24 R. Très bien. Mais plus... disons, en plus de ça, il y  
25 a eu des discussions. Parce que peut-être les

1 personnes qui ont été là c'est pas des personnes  
2 compétentes...

3 Q. **[141]** O.K. Donc, il y a encore des  
4 questionnements...

5 R. Des questionnements et c'est normal. Disons, moi,  
6 je trouvais ça normal. Alors donc, ce que je fais,  
7 via mon directeur de projet, je dis : « Bien, tu  
8 vas convoquer une réunion avec... tu vas demander à  
9 monsieur Armitage quelles personnes il souhaite ou  
10 de... quelles personnes qu'il souhaite, à OHL  
11 quelles personnes qu'ils souhaitent et on fait une  
12 réunion. » Alors...

13 Q. **[142]** C'est cette réunion-là qui a eu lieu le  
14 vingt-six (26).

15 R. Non, le vingt-cinq (25). Le vingt-cinq (25), si mon  
16 souvenir est bon.

17 Q. **[143]** J'étais pas là. Ici, on voit, on marque...

18 R. Le vingt-six (26)? Oui, c'est le vingt-six (26),  
19 oui. Disons, là-dessus j'ai des e-mails.

20 Q. **[144]** Donc, là il y a cette rencontre dont vous  
21 parlez, où, normalement, à votre sens, est-ce que  
22 l'ensemble des questions...

23 R. À mon sens... Oui?

24 Q. **[145]** ... soulevées par CUSM ou les questionnements  
25 qui demeuraient sont... enfin trouvent une réponse?

- 1 R. Oui. Bien, oui, on a eu même... il y a plusieurs  
2 questions sur... Oui, plusieurs questions, encore  
3 une fois. Et puis tous les documents ont été  
4 envoyés.
- 5 Q. **[146]** Parfait. En parallèle de ça, le sous-comité  
6 robustesse financière du processus de  
7 qualification, lui a reçu, c'est ce que vous disiez  
8 tout à l'heure, les documents. Son président a reçu  
9 les documents le dix-sept (17), il a donc...
- 10 R. Bien, non, pas le dix-sept (17). Le dix-huit (18)  
11 au matin, dix-huit (18) au matin. Et puis...
- 12 Q. **[147]** Bon, le dix-huit (18) au matin.
- 13 R. Dix-huit (18) au matin parce que... Mais il faut  
14 aussi dire aussi que peut-être aussi, pour  
15 différentes raisons, je ne sais pas, peut-être ils  
16 n'ont... Ils les ont reçus.
- 17 Q. **[148]** Vous allez trop vite.
- 18 R. Oui, merci. Merci de me mettre... oui.
- 19 Q. **[149]** Le dix-huit (18), il a donc, normalement, un  
20 ensemble de renseignements en main, qui sont des  
21 renseignements qu'il lui manque pour faire son  
22 travail, ce comité de robustesse financière, en  
23 théorie. Est-ce que c'est exact? C'est-à-dire que  
24 ce rapport de Pricewaterhouse, c'est quelque chose  
25 dont il a besoin?

1 R. C'est le seul document qui est nécessaire pour la  
2 robustesse financière.

3 Q. [150] D'accord. Et là il l'a en main.

4 R. Il l'a en main.

5 Q. [151] Est-ce que vous nous dites... ce que vous  
6 avez commencé à dire c'est que peut-être il y a des  
7 raisons... Parce que là vous savez, vous, que ce  
8 travail n'a pas été complété mais...

9 R. Non, mais c'est peut-être, disons... peut-être ils  
10 attendaient, bien sûr, la lettre officielle, et  
11 c'est normal, de la substitution du représentant  
12 des autorités publiques. Parce que... O.K., ça, je  
13 l'ai complété seulement le vingt-cinq (25).

14 Q. [152] Bon. Il y a une autre réunion le trente (30)?

15 R. Oui. Très importante.

16 Q. [153] Est-ce que vous participez à cette réunion?

17 R. Ah! bien, oui...

18 Q. [154] Qu'est-ce qui se passe à cette réunion du  
19 trente (30)?

20 R. Alors, cette réunion-là donc, c'est là où il y  
21 avait toutes ces personnes. Moi, j'étais à titre  
22 observateur. Et puis... Est-ce que je peux référer  
23 à ma note pour être plus exact? Parce que je vous  
24 ai envoyé ma note personnelle. Et tout à l'heure  
25 vous m'avez dit, Madame la Présidente : « Est-ce

1 que vous avez senti quelque chose? » Moi, lorsque  
2 le... le lendemain, je me suis envoyé cette note  
3 personnelle par courriel à moi.

4 Q. **[155]** Donc, suite à la réunion du trente (30) vous  
5 avez noté ce qui s'était produit et vous vous êtes  
6 envoyé un courriel?

7 R. C'est ça. Est-ce que vous voulez mettre ou... Si  
8 maintenant je veux lire, est-ce que...

9 Q. **[156]** Non, c'est bon. Allez-y.

10 R. Je lis parce que je veux être précis.

11 Q. **[157]** Est-ce que la description qui en est faite  
12 par le... le DE dans le résumé qu'on voit à  
13 l'écran, correspond à peu près...

14 R. Alors donc... Alors, j'indique... bien sûr, je me  
15 lève et puis j'indique aussi que :

16 Il faut séparer la qualification de  
17 l'évaluation.

18 Parce que la première des choses, lorsqu'on fait  
19 une substitution, il faut d'abord voir, lorsque ces  
20 gens-là ont été qualifiés à l'appel de  
21 qualification, on refait la même chose. Donc, Axima  
22 a été évaluée à l'appel de qualification et, ça,  
23 nous sommes en deux mille sept (2007). Très bien.  
24 Donc, il faut faire le même exercice en général.  
25 Alors, c'est ce que j'ai dit :

1 Ne mélangeons pas la qualification et  
2 l'évaluation.

3 Q. **[158]** Autrement dit, mélangeons pas la  
4 qualification...

5 R. Exactement.

6 Q. **[159]** ... avec l'impact que cette substitution  
7 pourrait avoir sur la note?

8 R. Alors, j'étais aussi... bien sûr, j'ai dit aussi  
9 que j'étais fort surpris de cette recommandation...  
10 de cette... la recommandation de le... la  
11 recommandation, bien sûr, de St.Clair de refuser de  
12 disqualifier PCUSM. Alors qu'il a reçu tous les  
13 documents qu'il souhaitait, alors que les personnes  
14 qu'il m'a suggérées ont assisté à cette réunion du  
15 vingt-six (26). Et je rappelle aussi, à part la  
16 réunion du vingt-six (26), il y avait aussi des  
17 réunions, d'autres réunions qui ont eu lieu avec  
18 Dalkia, avec le comité FM, à la suite de la  
19 dernière réunion du comité de sélection, c'est le  
20 vingt-trois (23). Alors, selon PPP-Q, toutes les  
21 réponses ont été obtenues et nous avons reçu aussi  
22 une lettre d'engagement, je ne sais pas si elle est  
23 là, Monsieur le procureur.

24 Q. **[160]** Non, pas pour l'instant.

25 R. Dalkia, du vingt-six (26). Et puis même le DE fait



1 référence à cette lettre où il est, vraiment il  
2 dit, cette lettre-là, je l'ai reçue la même  
3 journée, le PPP-Q et je suis satisfait. Alors, il y  
4 a eu des éléments que j'ai corrigés de St.Clair.  
5 St.Clair notamment. Alors, St.Clair, il parle de  
6 centres d'appels. Vous savez que lorsqu'il y a  
7 l'opération, il y a un centre d'appels.

8 Q. **[161]** Monsieur Soudry, Madame Blanchette, si on  
9 descend un peu dans la... le document qui est à  
10 l'écran, on voit quatre points qui sont recensés  
11 par monsieur...

12 R. Oui, alors il y a quatre points qui sont recensés,  
13 mais ça, c'est une note, encore une fois, qui m'a  
14 été transmise le sept (7), donc...

15 Q. **[162]** Non, je comprends, mais est-ce que ça  
16 correspond aux notes que vous avez prises?

17 R. Alors, Dalkia et son associé québécois n'ont aucune  
18 expérience FM, c'est faux.

19 Q. **[163]** Je comprends. Monsieur Soudry, écoutez mes  
20 questions. Est-ce que ça, ça correspond à vos notes  
21 en ce qui concerne ce que monsieur St.Clair  
22 Armitage a soulevé comme problème?

23 R. Disons, il a... il a dit ça.

24 Q. **[164]** Parfait.

25 R. Il a dit ça, oui.

- 1 Q. **[165]** Maintenant, là, maintenant, vous pouvez  
2 commenter sur la...
- 3 R. Alors, donc...
- 4 Q. **[166]** ... la validité de ces points.
- 5 R. Alors :
- 6 nous avons demandé aussi à Dalkia de  
7 nous envoyer une liste de tous les  
8 projets avec Opsis.
- 9 On a reçu cette... ce courriel. O.K.? Je prends le  
10 deuxième point.
- 11 Q. **[167]** Mais est-ce que c'est vrai que Dalkia... est-  
12 ce que c'est vrai, premièrement et est-ce que c'est  
13 un problème?
- 14 R. Non, pour moi, c'est pas un problème.
- 15 Q. **[168]** Parfait.
- 16 R. Mais disons, je vous dis en tant que...  
17 qu'ingénieur. Maintenant, je laisse... pour moi, on  
18 a reçu tous les documents et j'étais satisfait. Et  
19 d'ailleurs, même... même le DE, après il a dit  
20 qu'il était satisfait. Je continue?
- 21 Q. **[169]** Oui.
- 22 R. Dalkia Canada s'est engagée à assumer  
23 toutes les obligations d'Axima au  
24 terme de sa convention FM sans en  
25 avoir pris connaissance.

1 Mon Dieu, ce qui est inquiétant. C'est pas  
2 inquiétant pour moi. Alors, vous savez qu'est-ce  
3 qui se passe? Il y a une convention de soumission  
4 que lorsqu'à l'appel de propositions c'est une  
5 convention qui est... qui est très importante où il  
6 y a les obligations... on a déjà parlé ici sur la  
7 propriété intellectuelle parce qu'il y a un montant  
8 qui est payé aux soumissionnaires non retenus,  
9 alors pour payer ce montant-là, il y a une  
10 convention. Et ça, ça veut dire que toute la  
11 propriété intellectuelle nous appartient. Ça va? Il  
12 a signé. Dalkia a signé toute la convention de  
13 soumission qu'Axima a signée. Alors, peut-être  
14 qu'il a signé vite, mais il a signé, il a pris tous  
15 les engagements. Pour moi, c'est pas inquiétant. Je  
16 continue?

17 Q. **[170]** Bien sûr.

18 R. Dalkia Canada n'a pas le personnel  
19 québécois et les ressources sur place  
20 à Montréal pour rendre des services  
21 FM.

22 Nous avons ici ce qu'on appelle un contrat PPP. Ça,  
23 ce sont les petites, disons, les moyens... les  
24 moyens, c'est pas important pour un PPP. Il y a ce  
25 qu'on appelle un devis de performance, le voici.

1           Donc, voici un plan, un concept et un devis de  
2           performance. Les moyens, c'est lui. C'est PCUSM. Il  
3           y a pas à rentrer dans les moyens. Et toute façon,  
4           il a déjà donné cette lettre où il dit : « Je vais  
5           remplacer toutes les personnes que vous  
6           souhaitez. » Bon, il rentre dans les moyens. Un  
7           expert PPP ne rentre pas dans les moyens. Il y a,  
8           par exemple, des PPP où on dit : « Je vais mettre  
9           un équipement, disons un train. » Et il y a eu déjà  
10          des... des projets comme ça où on ne dit même pas  
11          le nom du fournisseur. C'est parce que le  
12          concessionnaire donne toutes les garanties. Toutes  
13          les garanties. Je vais vous mettre le train. Vous  
14          me demandez quel fournisseur? Je vous le donne pas.  
15          Et on peut le faire dans un PPP. Alors ici, on  
16          rentre dans les moyens.

17                           Dalkia utilisera un appel backup situé  
18                           en Europe.

19          Non, le backup était déjà là. Celui en Europe, à  
20          Paris, c'était un backup en plus. Et c'est ce que  
21          j'ai écrit.

22                           St.Clair indique que le centre  
23                           d'appels sera à partir de Paris, alors  
24                           que GS rappelle qu'il y aura un centre  
25                           dédié plus un backup à Paris.

1 Q. [171] D'accord. Donc, en fait, c'est pas que le  
2 seul service d'appels est en France...

3 R. Voilà! Bon.

4 Q. [172] ... c'est qu'il y en a un à Montréal et si  
5 jamais celui-là fait défaut, il y en a un deuxième.  
6 Donc, considérant les renseignements que vous aviez  
7 colligés à ce moment-là et considérant les  
8 documents transmis, est-ce que ces objections pour  
9 vous elles ont un fondement?

10 R. C'est frivole, c'est exactement le mot qu'il a  
11 utilisé et je suis d'accord. Et suite à ça, suite à  
12 cette lettre frivole, bien, je suis parti voir à  
13 Québec. On va y revenir.

14 Q. [173] Parfait. Oui, vous parlez de la mise en  
15 demeure qui va venir plus tard.

16 R. La mise en demeure qu'il m'a envoyée, heureusement.  
17 Oui.

18 Q. [174] Parfait. Donc, cette réunion a eu lieu le  
19 trente (30). Et là, si je comprends quelque chose,  
20 en fin de compte, il n'y a pas vraiment de décision  
21 qui est rendue par Porter ou le CUSM ce jour même.

22 R. Bien, ce qui s'est passé, c'est que, Madame la  
23 Présidente, ça, la première fois de ma vie, c'est  
24 que le vice... c'est... c'est le vice-président qui  
25 est Porter qui arrête le comité de sélection,

1 suspend. C'est vrai, j'ai jamais vu ça.

2 Q. **[175]** Il suspend le comité de sélection. Est-ce que  
3 ce jour-là, le comité de sélection est censé...

4 R. Alors, c'est là... c'est là que vous allez me  
5 permettre de lire. O.K.

6 Alors, le comité de sélection décide  
7 de suspendre la réunion de sélection  
8 pour une réunion interne. CUSM,  
9 monsieur St.Clair va présenter son  
10 rapport, son rapport, sur le  
11 remplacement d'Axima par Dalkia.  
12 Alors, il a été décidé de reprendre la  
13 réunion à dix-huit heures (18 h 00).

14 Q. **[176]** Le même jour.

15 R. Le même jour.

16 Q. **[177]** Donc, la réunion est interrompue et, là,  
17 c'est le CUSM qui se réunit.

18 R. C'est ça.

19 Q. **[178]** Pour que monsieur St.Clair présente un  
20 rapport que vous n'avez jamais vu?

21 R. Alors, moi, je me rappelle, c'est... il dit :  
22 « J'ai un rapport dévastateur. »

23 Q. **[179]** Ça, c'est St.Clair qui dit ça.

24 R. St.Clair. J'ai dit : « Je l'ai jamais vu votre  
25 rapport dévastateur. » On a évalué, il y a un sous-

1 comité, toutes les personnes étaient là, la réunion  
2 était là. Alors, c'est ça, j'ai pris des notes. Et  
3 vous allez voir que j'ai pris aussi d'autres notes  
4 aussi.

5 Q. **[180]** Son rapport dévastateur...

6 R. En général, je prends pas des notes. Oui.

7 Q. **[181]** Son rapport dévastateur vous a été transmis  
8 ultérieurement?

9 R. Jamais. Jamais.

10 Q. **[182]** Est-ce que vous l'avez demandé?

11 R. Comment?

12 Q. **[183]** Est-ce que vous l'avez demandé  
13 spécifiquement?

14 R. Non, je l'ai pas demandé parce que, de toute façon,  
15 c'est pas... c'était... on a tout évalué.

16 Q. **[184]** O.K.

17 Q. **[185]** (10:33:35)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[186]** Je ne comprends pas votre réponse. Si on vous  
20 dit qu'il y a un rapport dévastateur que vous  
21 n'avez jamais vu et qui vous... et que vous  
22 estimiez ne pas être en accord avec cette décision-  
23 là, vous n'avez jamais demandé pour voir le  
24 rapport?

25 R. Je pense que... je pense que je l'ai demandé, il

1           faut que je regarde, il faut que je l'aie demandé,  
2           mais j'ai jamais reçu ce rapport dévastateur. Et  
3           puis le fait...

4           Q. **[187]** Oui, mais c'est important de savoir si vous  
5           l'aviez demandé.

6           R. Oui. Non, mais le fait qu'il se retire et qu'il va  
7           avec... qu'il se retire avec Porter pour quelque  
8           temps et après il revient, puis il dit : « J'ai un  
9           rapport dévastateur » - « Mais, présentez-le. »  
10          Pourquoi il arrête la réunion? Un comité de  
11          sélection, c'est transparent, c'est équitable.

12          Q. **[188]** O.K. Alors, ce que... lorsqu'il a dit qu'il  
13          avait un rapport dévastateur, la chose normale à  
14          faire, alors que vous êtes dans un comité de  
15          sélection, ç'aurait été de le déposer.

16          R. Exactement. Alors, voilà! J'ai retrouvé parce  
17          que...

18                            À son retour de la réunion, Arthur  
19                            Porter informe Normand Bergeron que le  
20                            rapport de St.Clair sur Dalkia est  
21                            dévastateur.

22          Q. **[189]** Ah! C'est... alors donc c'est monsieur Porter  
23          qui informe.

24          R. Oui. Pardon. C'est parce que j'ai...

25



1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. [190] Donc, le rapport, c'est...

3 R. Vous savez, c'est un projet où disons, en général,  
4 j'ai une bonne mémoire, mais c'est un projet où je  
5 perds la mémoire.

6 Q. [191] Donc, le rapport, c'est celui de monsieur  
7 St.Clair. C'est pas monsieur St.Clair qui a un  
8 rapport tiers, c'est monsieur St.Clair qui fait un  
9 rapport dévastateur à monsieur Porter, pour que ce  
10 soit clair.

11 R. Oui. Mais, j'ai reçu aussi... disons je peux faire  
12 un lien avec une autre... J'ai eu une réunion avec  
13 le DE à peu près le douze (12) novembre sur un  
14 autre... sur un autre sujet, sur le CRCHUM et il me  
15 donne...

16 Q. [192] Le douze (12) décembre ou le douze (12)  
17 novembre?

18 R. Douze (12) décembre. Douze (12) décembre, je pense.  
19 Et il me donne une lettre, je pense, du trente (30)  
20 novembre que St.Clair Armitage écrit à Porter.

21 Q. [193] Si on va, Madame Blanchette, à l'onglet...

22 R. Je ne sais pas si...

23 Q. [194] ... si on va à l'onglet numéro... si on va à  
24 l'onglet numéro 9, Madame Blanchette.

25 R. Ah! Oui, c'est celle-là.

1 Q. **[195]** C'est celle-là. Donc, c'est une lettre du dix  
2 (10) décembre que monsieur Armitage adresse à  
3 monsieur Porter.

4 R. C'est ça, oui.

5 Q. **[196]** Et il y a un point sur lequel vous vouliez  
6 attirer notre attention. Si on descend au  
7 paragraphe...

8 R. Si vous pouvez descendre.

9 Q. **[197]** ... paragraphe 4, Madame Blanchette, le grand  
10 paragraphe.

11 R. Attendez, je vais écrire, non, vous pouvez  
12 descendre encore, non, peut-être descendre,  
13 attendez, et montez encore un petit peu, Madame.

14 Q. **[198]** Au quatrième paragraphe.

15 R. Oui.

16 Q. **[199]** Le paragraphe de la première page, paragraphe  
17 qui commence par : « Durant l'évaluation ».

18 R. La première page c'est ça oui.

19 Q. **[200]** Le paragraphe qu'on avait au départ?

20 R. Ah, voilà, voilà, voilà, c'est ça. Voilà, qu'est-ce  
21 que je fais ici, est-ce que je... j'écris?

22 Q. **[201]** Oui, vous pouvez.

23 R. Voilà. Alors, durant, je vais traduire ici assez  
24 rapidement, durant l'évaluation de PCUSM soumis  
25 officiellement via PPPQ pour remplacer leur « FM

1           provider » qui est Axima par Dalkia, Infrastructure  
2           Services, ils ont aussi requis que Dalkia disons,  
3           prend un dix pour cent (10 %) d'équité dans le  
4           consortium, consortium PCUSM. Je vous ai écrit le  
5           vingt-sept (27) novembre recommandant que le CUSM,  
6           que la proposition de PCUSM de remplacer Axima par  
7           Dalkia ne doit pas être approuvée.

8           Q. **[202]** Il ajoute, j'ai fait cette recommandation sur  
9           la base d'une combinaison...

10          R. Ah, j'ai fait cette recommandation sur la base  
11          d'une combinaison d'une revue diligente complétée  
12          par le directeur du CUSM, des services techniques  
13          et son équipe et mon expérience, disons, antérieure  
14          dans le... à titre de directeur de projet PPP et à  
15          titre aussi de directeur d'hôpital de  
16          « facilities » responsable pour, disons, pour les  
17          services FM dans un hôpital important en Grande-  
18          Bretagne.

19          Q. **[203]** Donc, le trente (30) quand monsieur Porter  
20          prétend recevoir un rapport dévastateur qui serait  
21          basé sur on ne sait trop quoi de la part de  
22          monsieur St.Clair Armitage, en fait c'est déjà, il  
23          en est déjà avisé...

24          R. Les carottes sont cuites.

25          Q. **[204]** ... depuis le vingt-sept (27).

1 R. Les carottes sont cuites, c'est ça.

2 Q. **[205]** La décision est déjà prise?

3 R. Oui, oui.

4 Q. **[206]** Tout ça, le reste on fait semblant.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Est-ce que vous déposez l'onglet?

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Oui, s'il vous plaît.

9 LA GREFFIÈRE :

10 1759.

11

12 158P-1759 : Lettre de St.Clair Armitage à Arthur

13 Porter du 10 décembre 2009

14

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Q. **[207]** Donc, le trente (30) novembre quand le comité  
17 de sélection se réunit pour évaluer les  
18 propositions on a déjà dans l'idée de toute façon  
19 qu'on va disqualifier le CUSM.

20 R. Exactement.

21 Q. **[208]** Donc, tout ça est un exercice qui est, on va  
22 dire pour la frime, si on peut dire?

23 R. Mais, disons, c'est une lettre que j'ai reçue plus  
24 tard je pense, je pense que je vous l'ai aussi  
25 transmise. J'avais une réunion avec le DE, il m'a

1 transmis cette lettre de main à main, lorsque  
2 j'avais une réunion avec lui sur le CRCHUM.

3 Q. **[209]** Cette lettre-là ça va être en réponse de  
4 toute façon à ce que je comprends à d'autres  
5 événements qui se sont déroulés entre temps.

6 R. Oui, puis c'est une lettre aussi intéressante à  
7 lire à part ça, moi je veux pas rentrer dans tous  
8 les détails.

9 Q. **[210]** Donc, le trente (30), le comité de sélection  
10 a été interrompu, éventuellement je pense que le  
11 lendemain ou quelque chose comme ça, une réponse  
12 définitive a été donnée en ce qui concerne le  
13 remplacement de Dalkia par Axima, si je me fie, si  
14 on revient...

15 R. C'est ce que j'ai entendu, disons, parce que moi,  
16 disons, après le comité de sélection...

17 Q. **[211]** Vous aviez compris.

18 R. ... je suis parti.

19 Q. **[212]** Ce jour-là...

20 R. Oui.

21 Q. **[213]** ... du comité de sélection, est-ce que les  
22 notes ont été compilées en ce qui concerne la  
23 partie qualitative du projet?

24 R. Vous parlez du 10-30?.

25 Q. **[214]** Oui?

- 1 R. Les notes ont été compilées, monsieur St.Clair a  
2 donné les notes, disons, disons, distribué une  
3 feuille, très bien, est-ce que je peux prendre la  
4 feuille.
- 5 Q. **[215]** Oui, sûrement, Madame Blanchette, à l'onglet  
6 numéro 15.
- 7 R. Oui. Alors, ça c'est un tableau Excel que j'ai fait  
8 après.
- 9 Q. **[216]** Sur la base des documents que vous avez...
- 10 R. Oui.
- 11 Q. **[217]** ... des renseignements que vous avez...
- 12 R. Et puis généralement je vous dis une chose, on  
13 prend pas de notes au comité de sélection, mais  
14 j'ai pris des notes.
- 15 Q. **[218]** Donc, vous en concluez quoi de votre décision  
16 de prendre des notes?
- 17 R. Alors, donc, j'ai pris des notes et puis j'ai mis  
18 ici.
- 19 Q. **[219]** Monsieur Soudry?
- 20 R. Oui, allez-y.
- 21 Q. **[220]** Vous voulez dire quoi, pourquoi vous pensez  
22 que c'est significatif que vous ayez pris des  
23 notes?
- 24 R. J'ai pris des notes, pas plus que ça.
- 25 Q. **[221]** Mais vous sous-entendez quelque chose?

1 R. Oui, c'est parce que je sentais que c'était pas  
2 « casher » tout ça.

3 Q. **[222]** Parfait.  
4 (10:41:00)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[223]** Dès ce moment vous sentiez qu'il y avait  
7 quelque chose...

8 R. Je sent... d'une façon interne.

9 Q. **[224]** O.K. Et combien de temps après ce sentiment  
10 avez-vous été, pour employer une expression...  
11 évincé de cette portion?

12 R. J'étais pas évincé, Madame la Présidente.

13 Q. **[225]** Bien, disons qu'on... ce qu'on a convenu  
14 tantôt ou ce que vous avez convenu tantôt c'est que  
15 vous aviez des idées opposées à St.Clair Armitage  
16 et que, finalement, monsieur Bergeron vous a  
17 demandé d'aller vous occuper des autres projets.

18 R. Non, d'abord, il y avait... Moi, j'ai pris des  
19 notes comme ça parce que je me sentais... je  
20 sentais quelque chose. Mais, vous savez, l'aura de  
21 Porter, lorsqu'il dit... par ce qu'il m'a  
22 répondu...

23 Q. **[226]** Transcendait tout ça.

24 R. ... il m'a dit : « Vous savez, moi, c'est mon  
25 hôpital, je veux pas avoir quelqu'un que... disons,

1 qui n'est pas expérimenté. » Et, vous savez, il  
2 était... il parlait très, très bien, hein. Alors,  
3 je disais, il a raison. Il a raison. Il a bien  
4 raison, c'est un hôpital extraordinaire. C'est son  
5 hôpital.

6 Q. **[227]** Oui, mais, malgré tout, vous sentiez qu'il y  
7 avait quelque chose qui était...

8 R. J'ai senti, alors c'est pour ça que j'ai pris...  
9 aujourd'hui... Vous savez, cette feuille-là, quand  
10 est-ce je l'ai cherchée? J'ai eu une réunion  
11 préparatoire avec monsieur Noël, disons, Noël... et  
12 puis monsieur Noël me pose la question : « Est-ce  
13 qu'il y a eu des notes? Est-ce qu'il y a eu... est-  
14 ce qu'il y a eu... » Alors... Puis, moi-même, je  
15 dis : « Sûrement, il y a des notes, mais pourquoi  
16 on l'a pas? » Alors, je suis parti fouiller. Parce  
17 que j'ai sen... j'ai appris qu'Armitage, il a eu un  
18 mandat d'arrêt. Disons... Je suis rentré, j'ai  
19 cherché dans mon... dans mon ordinateur et je  
20 trouve ça. J'étais tellement content. Je ne sais  
21 pas, peut-être il y a des erreurs là-dessus. J'ai  
22 pris des notes.

23 Q. **[228]** Bon. Très bien. Est-ce que vous...

24 R. Donc, en vérité, j'ai eu un petit, peut-être,  
25 malaise interne mais c'est sûr que personne,



1           personne... Bergeron l'a dit, personne... Porter  
2           travaillait pour l'hôpital.

3           Q. **[229]** O.K., on va regarder ces notes maintenant.

4           R. Oui.

5           Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6           Q. **[230]** Donc, vous avez deux séries de notes que, je  
7           pense, en haut, on a une version, comment dire?  
8           absolue et ensuite vous avez ramené ça sur cent, je  
9           pense, en bas; c'est ce que vous avez fait?

10          R. Oui. Alors, ce que je fais, disons, et c'est les  
11          notes, et puis après il y a ce qu'on appelle la  
12          pondération, hein.

13          Q. **[231]** Les deux séries de notes, une du vingt-trois  
14          (23), une du trente (30).

15          R. Du trente (30).

16          Q. **[232]** Et au niveau de la robustesse financière, on  
17          voit que, le vingt-trois (23), vous sembliez pas  
18          avoir de notes, parce que ça devait être présenté  
19          le trente (30), si je comprends bien?

20          R. C'est ça, exactement. Donc... Et ça, je suis sûr,  
21          ça a été fait c'est parce que, le vingt-cinq (25),  
22          j'ai seulement envoyé... et c'est normal, moi je  
23          trouve ça c'est normal, le vingt-cinq (25), j'ai  
24          envoyé officiellement la demande de substitution.

25          Q. **[233]** Et, effectivement, la demande de substitution

1 et la recommandation, ça avait une influence  
2 indirecte... bien, enfin, une influence sur  
3 essentiellement le comité de la robustesse  
4 financière et aussi sur certains autres comités.  
5 Évidemment, on remplaçait un des partenaires qui  
6 fait de l'entretien...

7 R. Ah! bien, oui.

8 Q. **[234]** ... sur trente (30) ans.

9 R. C'est sûr. C'est sûr.

10 Q. **[235]** Est-ce que c'est ça qui explique qu'on a des  
11 modifications de notes entre les deux dates...

12 R. Non, parce que ça c'est normal. C'est normal parce  
13 que, dans un comité de sélection... et, ça, ça  
14 arrive... ça arrive dans les comités de sélection.  
15 Lui, il faut qu'il pose des questions. D'abord, un  
16 comité de sélection, ils lisent, généralement on  
17 lit, on lit les propositions. Et il pose des  
18 questions à chaque comité. Et, le président de  
19 chaque comité, il vient présenter, bien sûr, les  
20 critères de conception architecturale et il vient  
21 avec toute sa... son analyse et la dépose. Et les  
22 membres du comité de sélection peuvent avoir des  
23 questions. Alors, ce que fait le président, il  
24 repart avec la question, avec ses membres, parce  
25 qu'il faut que ce soit un consensus, et il revient

1 et les notes peuvent être changées. Ça c'est  
2 normal.

3 Q. **[236]** Parfait, c'est ce qui s'est produit, on peut  
4 le constater, entre le vingt-trois (23) et le  
5 trente (30), on constate qu'il y a eu des  
6 modifications à certaines notes.

7 R. Oui, oui, c'est normal.

8 Q. **[237]** Parfait. On voit, en bas, à droite  
9 complètement, vous avez une compilation des points.  
10 Parce que là, évidemment, le... le trente (30), on  
11 a un pointage pour la robustesse financière.

12 R. Oui, oui.

13 Q. **[238]** Bon. Et, si on descend jusqu'en bas...

14 R. O.K. Est-ce que... O.K., très bien.

15 Q. **[239]** Je sais pas, avez-vous d'autres observations,  
16 je vous laisse aller?

17 R. Non, non, parce que vous me parlez, ici, la  
18 robustesse financière et on en a pas parlé. Moi,  
19 j'ai déjà la note.

20 Q. **[240]** Oui, c'est ça, on la voit ici.

21 R. On la voit. Donc, on avait la note, déjà, de...  
22 disons, de GISM et puis la note on l'a reçue. On  
23 l'a reçue.

24 Q. **[241]** Donc en fait, il avait tout en mains le  
25 trente (30)...

1 R. Oui.

2 Q. **[242]** ... si on se base là-dessus il avait tout en  
3 mains le trente (30) pour conclure quel consortium  
4 offrait la meilleure valeur au secteur public, tel  
5 que le prévoit l'appel de propositions, là, et  
6 déterminer qui serait théoriquement le gagnant.

7 R. Oui. Maintenant, la pondération, je pense pas qu'il  
8 y avait dans... parce que le total des points, ça,  
9 je l'ai pris... je l'ai pris sur la feuille que  
10 St.Clair a distribuée. Et comme les notes sont à  
11 cent pour cent (100 %), donc, chez moi, moi je  
12 fais... je fais, bon, la pondération et j'arrive...  
13 ça, c'était pas le jour du trente (30), ça je le  
14 fais après, avec la pondération. Mais le jour du  
15 trente (30), il a distribué une feuille où le  
16 soumissionnaire 1 avait cinquante-cinq point  
17 trente-trois (55,33) et le 2 avait cinquante-huit  
18 soixante-sept (58,67).

19 Q. **[243]** Parfait.

20 (10:46:55)

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[244]** Le 1 et le 2 c'est... 2, c'est OHL?

23 R. Alors disons franchement, lorsque j'ai sorti ça,  
24 j'ai envoyé ça à la Commission, c'est plus tard,  
25 disons, que j'ai vérifié et peut-être que le

1 soumissionnaire 2, je pense c'est PCUSM. PCUSM.

2 Oui. Et ça, et j'ai pas vérifié avec les... ce qui  
3 a été, disons, soumis vendredi ou jeudi par... je  
4 sais pas si les notes concordent.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

6 Q. **[245]** Parfait donc. PCUSM serait le soumissionnaire  
7 2 et GISM le soumissionnaire 1. Évidemment, sous  
8 réserve de croiser les notes du premier tableau  
9 peut-être avec les résultats des différents  
10 rapports des sous-comités d'évaluation, qui sont,  
11 par ailleurs, déposés déjà en preuve.

12 R. Maintenant, si on revient sur la robustesse  
13 financière, vous avez présenté quelque chose, bien  
14 sûr, moi j'étais plus là, le quinze (15) mars, si  
15 on peut le voir.

16 Q. **[246]** Hum hum.

17 R. Parce qu'on va faire la... la différence parce que  
18 robustesse financière, elle ne change pas entre  
19 mois de novembre et mois de mars. La compagnie elle  
20 est aussi forte, d'après moi, je pense qu'ils l'ont  
21 déjà dit, entre novembre et mois de mars. Alors si  
22 vous sortez, si vous...

23 Q. **[247]** Je sais pas si... j'ai pas le numéro de pièce  
24 en tête. Le comité sur le... effectivement, le  
25 rapport sur le comité sur la robustesse financière?

1 R. Oui, oui, robustesse financière, parce qu'il y a  
2 aussi le rapport qualité et vous avez présenté un  
3 sommaire du comité finances avec... comité finances  
4 du quinze (15) mars... non, du vingt-huit (28)  
5 mars, si je me rappelle bien.

6 Q. **[248]** Pendant qu'on cherche ça...

7 R. Oui.

8 Q. **[249]** ... est-ce que c'est erroné de dire que si, à  
9 ce moment-là, sous réserve, évidemment de l'impact  
10 que le prix a, parce que la deuxième composante de  
11 la valeur actuelle nette ajustée qui détermine le  
12 proposant avec la meilleure proposition pour le  
13 secteur public, il reste un calcul à faire.

14 R. Plus que ça, parce qu'il y a aussi... ça dépend  
15 aussi de l'échéancier.

16 Q. **[250]** Parfait.

17 R. Si quelqu'un a un échéancier plus court, il peut  
18 gagner encore quelque chose.

19 Q. **[251]** O.K.

20 R. Mais ça, c'est très, disons, c'est non  
21 significatif.

22 Q. **[252]** O.K. Il faudrait quand même que...

23 R. Voilà.

24 Q. **[253]** ... mais cela étant dit, sous réserve de ces  
25 deux...

1 R. Exactement.

2 Q. **[254]** ... ces deux... bon. Et je pense aussi, si je  
3 me souviens bien des règles, que si jamais l'écart  
4 est de moins de trois pour cent entre les deux  
5 notes finales, de toute façon, on revient à la note  
6 du comité technique de...

7 R. Exactement. De fonctionnalités...

8 Q. **[255]** Fonctionnalités, pardon.

9 R. ... des installations des immeubles. Alors c'est  
10 là-dessus, et je pense, d'après moi, dans  
11 l'évaluation que vous avez déposée le quinze (15)  
12 mars... le, disons le vingt-huit (28) mars, il doit  
13 y avoir l'échéancier. Il doit y avoir l'échéancier.

14 Q. **[256]** Du quinze (15)... dans le rapport de la  
15 robustesse financière du quinze (15) mars?

16 R. Oui, oui. Sûrement, il doit y avoir l'échéancier.

17 Q. **[257]** Bon. Cela étant dit, on voit, par contre,  
18 que... si on remonte en haut, ou même si on regarde  
19 là, « Fonctionnalités », on voit « 23-20 », en haut  
20 c'est « 58-52 ». Si on... si par hasard on doit  
21 revenir aux critères de fonctionnalité parce que  
22 l'écart est trop faible entre les deux, on revient  
23 encore chez PCUSM?

24 R. J'ai pas compris votre question. Vous pouvez  
25 répéter?

- 1 Q. **[258]** Le système de pointage de l'appel de  
2 propositions décrit une procédure où on calcule  
3 d'abord la valeur actuelle nette ajustée avec les  
4 composantes qualitatives...
- 5 R. Bon, il y a pas eu de... le trente (30), il y a pas  
6 eu de calcul.
- 7 Q. **[259]** D'accord. C'est la théorie, Monsieur Soudry,  
8 la théorie. C'est celle-là. La théorie, c'est que  
9 les règles disent qu'on doit faire ce calcul de  
10 valeur actuelle nette ajustée.
- 11 R. Oui. Oui.
- 12 Q. **[260]** Qualitatif, prix et là, si j'ai bien compris,  
13 échancier, bon. Une fois que ça c'est fait, si  
14 l'écart entre les deux proposants est inférieur à  
15 trois pour cent, on annule ce résultat, si on peut  
16 dire, et on va voir qui est le meilleur en termes  
17 de fonctionnalité.
- 18 R. Non, c'est pas qu'on annule. Si la différence est  
19 de moins de trois pour cent, c'est la différence.
- 20 Q. **[261]** Oui.
- 21 R. Alors c'est là qu'on prend les notes.
- 22 Q. **[262]** C'est ce que je dis.
- 23 R. Ah, c'est ça? Bien on se comprend.
- 24 Q. **[263]** Je m'excuse, on se comprend.
- 25 R. On se comprend.



- 1 Q. **[264]** Et on constate que « Fonctionnalité » était  
2 aussi en faveur de PCUSM?
- 3 R. Oui. Bien on le voit tout de suite. On voit  
4 cinquante-huit (58).
- 5 Q. **[265]** Alors, 155P-1716, Madame Blanchette, je ne  
6 sais pas si vous pouvez nous afficher ça.
- 7 R. Maintenant, si on peut voir le... disons la note de  
8 PCUSM... Voilà! Voilà le rapport, c'est très bien.  
9 Alors, est-ce qu'on peut voir le rapport de  
10 qualité?
- 11 Q. **[266]** Ça, c'est...
- 12 R. Ah! Non, non. Pardon. O.K. On va continuer.
- 13 Q. **[267]** O.K. Est-ce que vous avez une... est-ce que  
14 vous avez une idée de la page à laquelle vous  
15 voulez nous amener?
- 16 R. Non, non, non. La page... il y a pas de... Est-ce  
17 qu'il y a des pages? Oui. On va continuer, puis je  
18 vais vous arrêter.
- 19 Q. **[268]** Peut-être à la page 20, Madame Blanchette,  
20 juste pour aller voir si c'est celle-là.
- 21 R. Parce que je veux voir, est-ce qu'il y a  
22 l'échéancier? En général, on doit avoir  
23 l'échéancier. Continuez, Madame Blanchette. O.K.  
24 Alors, voilà! Donc, nous avons ici, c'est écrit  
25 « Évaluation de la qualité ». Alors, évaluation de

1 la qualité, bien, nous avons la robustesse de la  
2 structure financière. On parle pas de prix  
3 maintenant, là. Nous sommes... nous sommes en train  
4 de voir la qualité de cette robustesse. Robustesse  
5 du plan de financement; capacité de concrétiser le  
6 financement; méthodologie proposée afin de livrer,  
7 donc nous avons tout et ils avaient tout le trente  
8 (30) aussi. Donc, nous avons ici un pointage de  
9 vingt et un, quarante (21/40). Vingt et un,  
10 quarante (21/40), si on le divise par quatre, ça  
11 fait six et quelque sur dix (10) parce qu'on se  
12 rappelle, c'est dix (10). Et vingt-six, quarante  
13 (26/40) divisé par dix (10), bien, c'est un peu  
14 plus. Et ça, c'est la notre de la robustesse  
15 financière.

16 Q. **[269]** Donc, ça s'est légèrement amélioré, si on  
17 compare.

18 R. Ça s'est légèrement amélioré. Et ce que je dis  
19 aujourd'hui, O.K., disons normalement, une  
20 compagnie, parce que c'est un... c'est un projet  
21 énorme, la compagnie n'a pas changé entre le mois  
22 de novembre et le mois de mars. C'est vrai, il y a  
23 une chose qui a changé, c'est qu'il y a un autre  
24 membre qui a été ajouté.

25 Q. **[270]** Chez Dalkia... chez PCUSM.

- 1 R. C'est ça. Oui.
- 2 Q. **[271]** Est-ce que, à votre sens - puis libre à vous  
3 de répondre comme vous voulez, mais nonobstant les  
4 inconnus qu'il reste dans le calcul, le prix et  
5 le... les... l'échéancier, là, qui pourrait amender  
6 légèrement la note...
- 7 R. On peut faire l'échéancier parce qu'il y aura...
- 8 Q. **[272]** Je ne sais pas s'il y en a un.
- 9 R. Je pense qu'il y a l'échéancier.
- 10 Q. **[273]** Si on peut descendre, on peut continuer à  
11 descendre, mais de ce que je peux voir... Oui, il y  
12 en a un.
- 13 R. Oui, continuez.
- 14 Q. **[274]** On indique qu'il y en a un qui est... il y en  
15 a un qui est déposé à la fin.
- 16 R. Voilà! Voilà! Voilà!
- 17 Q. **[275]** La dernière page de tout.
- 18 R. Vous l'avez, vous l'avez. Alors, nous avons ici  
19 GSIM, le trente (30) septembre deux mille quatorze  
20 (2014); PCUSM, trente et un (31) mars deux mille  
21 treize (2013); réception... la réception le trente  
22 et un (31) mai deux mille quatorze (2014), donc il  
23 est meilleur.
- 24 Q. **[276]** Donc, en fait PCUSM prévoyait même livrer  
25 avant.

- 1 R. Avant, c'est ça, donc...
- 2 Q. **[277]** Ce qui théoriquement devrait lui donner...
- 3 R. Et si on regarde assez rapidement les calculs, vous  
4 allez voir que c'est PCUSM qui a le contrat, pas  
5 « contrat », c'est lui qui est le meilleur par  
6 rapport... De toute façon, les deux, les deux, ils  
7 dépassent le critère d'abordabilité.
- 8 Q. **[278]** Parfait. Mais, en dehors de cet aspect, on  
9 pourrait penser que c'est PCUSM qui aurait eu le  
10 contrat.
- 11 R. Et puis facilement, ce calcul peut se faire  
12 lorsqu'on a tout, il peut se faire assez  
13 rapidement.
- 14 Q. **[279]** Est-ce que vous avez une explication sur  
15 pourquoi il n'a pas été fait?
- 16 R. Je ne sais pas, il n'a pas été présenté le calcul,  
17 ce qui a été présenté, c'est la note.
- 18 Q. **[280]** Oui, on vous a donné...
- 19 R. Et après, ce calcul peut se faire... peut se faire  
20 assez rapidement derrière.
- 21 Q. **[281]** Non, ce que je veux dire, c'est que le vingt-  
22 trois (23) ou le trente (30) novembre, personne...  
23 la suspension du comité s'est faite avant qu'on  
24 fasse le calcul.
- 25 R. Oui, exactement.

1 Q. **[282]** Avant que quelqu'un s'assoit pour dire...

2 R. Exactement. Exactement. Une suspension disons...

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[283]** Mais, lorsqu'on suspend le comité et que les  
5 gens du CUSM se réunissent, eux, entre leurs mains,  
6 ils ont toutes les informations, là.

7 R. Ils ont tout, ils ont tout.

8 Q. **[284]** Toutes les notes.

9 R. Ils ont tout, ils peuvent faire le calcul en  
10 quelques minutes.

11 Q. **[285]** Notamment, la robustesse financière qui a pas  
12 été présenté au comité, mais qu'eux avaient avant.

13 R. Attendez, la robustesse, pour moi, elle a été  
14 présentée.

15 Q. **[286]** Le trente (30).

16 R. Le trente (30), elle a été présentée.

17 Q. **[287]** Oui, mais pas à la réunion précédente.

18 R. Avec la note qui était indiquée, qui était  
19 inférieure.

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

21 Q. **[288]** Merci, Monsieur Soudry. Bon. C'est, Madame  
22 Blanchette... Madame la Présidente, je vois qu'il  
23 est onze heures (11 h 00). C'est peut-être un  
24 bon... on va changer de sujet, alors peut-être  
25 interrompre.

1 LA GREFFIÈRE :  
2 Est-ce que...  
3 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :  
4 Pardon?  
5 LA GREFFIÈRE :  
6 ... déposé l'onglet 15?  
7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :  
8 Oui, excusez-moi. Oui, absolument.  
9 LA GREFFIÈRE :  
10 Le relevé de pointage, 158P-1760.  
11  
12 158P-1760 : Relevé des pointages notés et révisés  
13 par Soudry le 30 novembre 2009  
14  
15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE  
16  
17 REPRISE DE L'AUDIENCE  
18 (11:32:38)  
19 LA GREFFIÈRE :  
20 Monsieur Soudry, vous êtes toujours sous le même  
21 serment.  
22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :  
23 Q. **[289]** Monsieur Soudry, rebonjour.  
24 R. Bonjour.  
25 Q. **[290]** Donc, on s'est interrompu, on venait de

1 conclure sur le trente (30) novembre et, enfin, la  
2 suspension des activités du comité de sélection. Si  
3 je vous ai bien compris - dans votre témoignage, ça  
4 a amené, cette suspension, à la communication par  
5 CUSM de la décision de refuser le remplacement  
6 d'Axima par Dalkia.

7 R. Oui.

8 Q. **[291]** Et donc la disqualification - qui était  
9 entraînée par ce refus - de PCUSM, un des deux  
10 proposants.

11 R. Bien, pour moi... pour moi, il n'était pas  
12 disqualifié.

13 Q. **[292]** Non, pas pour vous, mais ce que je veux dire,  
14 c'est que c'était la position de CUSM.

15 R. Non.

16 Q. **[293]** Alors, je vous laisse aller.

17 R. Ils doivent passer par le représentant des  
18 autorités publics.

19 Q. **[294]** Je vous laisse aller, expliquez-moi ce qu'il  
20 en est. Ce que vous dites, c'est que, vous, pour  
21 vous il n'est pas disqualifié. Pourquoi?

22 R. Bien, c'est pas... c'est pas disqualifié. Donc, on  
23 reçoit la mise en demeure du quatre (4). Est-ce  
24 qu'on peut, Madame, du quatre (4).

25 Q. **[295]** Ah! Ça, c'est un peu plus tard, ça. La mise

1 en demeure de...

2 R. Bien, disons du quatre (4) décembre.

3 Q. **[296]** De PCUSM?

4 R. De PCUSM, oui. Est-ce que...

5 Q. **[297]** Vous voulez aller directement là ou est-ce  
6 que...

7 R. Bien, oui. Moi, je vais directement là, donc...

8 Q. **[298]** Alors, le quatre (4) décembre, il y a  
9 disqualification de... la mise en demeure de PCUSM  
10 qui se retrouve à l'onglet...

11 R. Est-ce que vous souhaitez rentrer dans quelques  
12 détails? Bon. Il y a aucun problème.

13 Q. **[299]** Je ne l'ai pas en onglet. Bougez pas.

14 R. Ah! Oui. Ah! Oui, oui. Pardon. Je m'excuse, là. Le  
15 vingt-cinq (25)... donc le vingt-cinq (25), notre  
16 lettre du vingt-cinq (25), ce que vous avez ici,  
17 c'est signé. La note que Arthur Porter écrit, je  
18 n'entérine pas. Donc, ça, c'était le deux (2)  
19 décembre, la... la note, ce qui est écrit parce que  
20 sur la feuille du vingt-cinq (25), on n'a pas  
21 trouvé l'original sans... l'envoi original, mais il  
22 écrit la note... Est-ce qu'on peut revoir le...  
23 celle du vingt-cinq (25)?

24 Q. **[300]** Oui. Ça, c'est l'onglet numéro 4, donc c'est  
25 maintenant la pièce...



1 R. Ça, c'est 1718.

2 Q. **[301]** ... 1718. Vous voulez dire, c'est à la  
3 dernière page, la deuxième page en bas  
4 complètement, on a...

5 R. Voilà! Donc, le deux (2) décembre, je reçois via...  
6 via Marie, notre avocat :

7 « Je n'entérine pas la recommandation  
8 de PPPQ concernant Dalkia et les  
9 personnes clés no. 5 6 et refuse donc  
10 ces demandes de substitutions. »

11 Ça, c'est le deux (2) décembre.

12 Q. **[302]** Donc, c'est l'espèce de veto de monsieur  
13 Porter... c'est son refus d'accepter la  
14 substitution. En partant de là, qu'est-ce que ça  
15 fait ça?

16 R. Bien, qu'est-ce que ça fait?

17 Q. **[303]** En théorie. D'après vos règles, qu'est-ce que  
18 ça entraîne sur le CUSM?

19 R. Bien, les règles, donc, moi, après ça il y a cette  
20 lettre du quatre (4) décembre qui est arrivée de  
21 PCUSM.

22 Q. **[304]** Qui est la pièce 1723, je ne les ai pas dans  
23 mes onglets, mais je ne sais pas si, Madame  
24 Blanchette, vous pouvez la retrouver. C'est 155P-  
25 1723. Donc, PCUSM...

1 R. Si on veut être aussi... si on veut être disons  
2 d'une façon chronologique, c'est la note du  
3 directeur exécutif que, moi, j'ai reçu le sept (7)  
4 décembre.

5 Q. [305] Mais, la lettre...

6 R. C'est celle que...

7 Q. [306] ... on l'a déjà examinée cette note.

8 R. C'est ça, mais je l'ai reçue, moi, le sept (7)  
9 décembre.

10 Q. [307] Je comprends.

11 R. Très bien. Alors, donc je continue. Donc, on a vu  
12 le procès-verbal disons que vous avez mis, le 1722,  
13 le quatre (4), alors c'est la lettre, c'est 1723.  
14 Très bien. Alors, c'est une lettre qui m'est  
15 adressée, c'est une mise en demeure par PCUSM, il  
16 écrit des choses. On peut descendre. Alors, oui.  
17 Alors, ici :

18 Au cours de cette réunion, notre  
19 cliente a été informée qu'elle ne  
20 serait pas sélectionnée et ce...

21 bien sûr

22 ... sous le prétexte fallacieux et sur  
23 la base du seul motif que Dalkia  
24 Canada [...] le partenaire en fonds  
25 propres de notre cliente...

1 dix pour cent (10 %)

2 ... ne serait pas un opérateur  
3 sérieux. L'expérience de Dalkia en  
4 matière d'opérations de centres  
5 hospitaliers est incontestable. Faut-  
6 il rappeler que Dalkia opère 5100  
7 hôpitaux [...] à travers le monde  
8 [...]

9 Il a raison d'utiliser le mot « frivole...

10 Q. **[308]** Frivole et fallacieux.

11 R. ... et fallacieux » oui.

12 Q. **[309]** Bon. O.K. Cela étant dit, donc le quatre (4),  
13 ils vous mettent... ils vous mettent en demeure.  
14 Moi, ma question, c'est le deux (2) vous recevez le  
15 refus...

16 R. Moi, je n'ai pas reçu de refus. Quel refus? J'ai  
17 pas reçu de refus.

18 Q. **[310]** Le refus de monsieur Porter.

19 R. Oui, je l'ai su, je l'ai su qu'il...

20 Q. **[311]** Vous venez de dire que c'est le deux (2) que  
21 ça a été transmis.

22 R. Oui, mais le refus, lui, il peut pas refuser. S'il  
23 suit lui-même le... l'appel de propositions, c'est  
24 pas lui qui doit refuser.

25 Q. **[312]** Qui est-ce qui doit refuser?

- 1 R. C'est moi.
- 2 Q. **[313]** D'accord. Donc, vous voulez dire  
3 qu'officiellement...
- 4 R. Officiellement, officiellement...
- 5 Q. **[314]** ... une fois que vous recevez, vous, son  
6 refus...
- 7 R. C'est ça.
- 8 Q. **[315]** ... vous, vous devez transmettre...
- 9 R. Moi...
- 10 Q. **[316]** ... vous devez officialiser cette  
11 disqualification.
- 12 R. C'est ça. De toute façon, je peux pas refuser parce  
13 que j'attends aussi le DE.
- 14 Q. **[317]** Vous avez besoin du DE aussi?
- 15 R. Oui, parce que, il y a deux signatures.
- 16 Q. **[318]** D'accord. Donc, là, vous vous retrouvez dans  
17 quelle situation exactement?
- 18 R. Bien la situation, disons, le deux (2) décembre,  
19 moi, je, disons, je reçois ce courriel qui dit le  
20 deux (2) décembre qui dit que Arthur Porter il  
21 entérine pas.
- 22 Q. **[319]** Parfait.
- 23 R. Le DE je l'ai su le sept (7).
- 24 Q. **[320]** D'accord. En attendant vous avez pas la  
25 réponse du DE?

1 R. Non, j'ai pas la réponse.

2 Q. **[321]** Et, là, quelles sont les étapes que vous  
3 mettez en branle vous à PPPQ, parce que  
4 j'imagine...

5 R. Alors...

6 Q. **[322]** ... que cette situation-là s'annonce pas  
7 particulièrement simple?

8 R. Alors, disons, bien sûr, moi je suis là, je reçois  
9 cette lettre du quatre (4) qu'on vient de voir.

10 Q. **[323]** À la fin de laquelle on voit qu'il y a une  
11 mise en demeure qui est (inaudible) adressée?

12 R. Alors, moi bien sûr je ne sais pas qu'est-ce que  
13 j'ai fait parce que j'ai fait quelque chose, parce  
14 que c'est une lettre qui m'est adressée à moi.  
15 Donc, j'ai téléphoné pour voir avoir la réunion  
16 parce qu'on m'a demandé sûrement la réunion, je  
17 sais pas exactement, mais il fallait faire quelque  
18 chose. Donc ce quelque chose c'était quoi, c'était  
19 la réunion du sept (7) décembre à Québec. Je suis  
20 parti à Québec et là-dessus il y a eu cette réunion  
21 que vous avez déjà fait mention, où il y avait  
22 Miguel Fraile d'OHL et il y avait Philippe Blain de  
23 Dalkia, Pierre Shoiry président de Genivar, Normand  
24 Bergeron et moi-même.

25 Q. **[324]** Et qu'est-ce qui se passe lors de cette...

1 R. Alors, donc, il y a eu une discussion et puis ce  
2 que j'écris moi dans mes notes, ils sont furieux,  
3 OHL et ses participants parce que Genivar est aussi  
4 participant de PCUSM. O.K. Comme le CUSM leur a  
5 demandé une quittance en leur proposant deux point  
6 cinq millions (2,5 M) en plus de la compensation  
7 qui est de sept point cinq (7,5). Monsieur Bergeron  
8 a indiqué que le gouvernement sera très ferme quant  
9 au budget et que tout dépassement ne sera pas  
10 autorisé. C'est ce que j'ai écrit sur mon... sur  
11 mon cahier.

12 Q. **[325]** Donc, là, à l'époque on est toujours à un  
13 point un trente-trois (1,133) le budget?

14 R. C'est ça nous sommes toujours à un point un trente-  
15 trois (1,133), mais nous sommes déjà, on a fait  
16 tout l'exercice avec le DE et tout ça et nous  
17 sommes avec deux scénarios comme je vous ai dit et  
18 le gouvernement a retenu le scénario qui est le  
19 numéro 1 qui est un point trois milliard (1,3 G),  
20 un point trois quarante-trois (1,343).

21 Q. **[326]** En parallèle, est-ce que vous vous êtes avisé  
22 que CUSM a annoncé à GISM qu'ils l'emportaient?

23 R. Je l'ai lu dans les journaux aussi, donc, il y a eu  
24 des choses dans les journaux que j'ai transférées  
25 aussi, je peux voir mon cahier si vous souhaitez.

- 1 Q. **[327]** Non, non, c'est pas la peine.
- 2 R. C'est pas la peine, O.K., très bien.
- 3 Q. **[328]** Ce que vous voulez dire c'est que vous n'êtes  
4 pas avisé par CUSM?
- 5 R. Non, pas du tout.
- 6 Q. **[329]** Vous n'êtes pas avisé par GISM?
- 7 R. Je suis pas avisé par CUSM et puis la seule chose  
8 et puis Armitage il a fait, il était expert aussi  
9 en PPP, il sait très bien que celui qui doit  
10 annoncer c'est le représentant des autorités  
11 publiques puis bien sûr j'étais...
- 12 Q. **[330]** Donc, toute annonce que le CUSM aurait pu  
13 faire à GISM?
- 14 R. Non, non, c'est pas acceptable.
- 15 Q. **[331]** C'est pas acceptable et c'est unilatéral.
- 16 R. Pour moi c'est pas acceptable.
- 17 Q. **[332]** Pourquoi est-ce qu'à votre sens monsieur  
18 Armitage essaie d'avoir une quittance, parce que  
19 c'est ce que monsieur Fraile explique ou un  
20 désistement, monsieur Fraile explique qu'on lui  
21 offre deux point cinq millions (2,5 M) en plus à  
22 cette réunion du sept (7)?
- 23 R. O.K. Alors, donc, ici vraiment il y a aussi une  
24 leçon apprise que je veux dire tout de suite, c'est  
25 qu'il y a eu quelques... quelques articles qui ont

1 été changés parce que vous ce que vous avez montré  
2 à l'appel de propositions c'est la révision 0...

3 Q. **[333]** Hum, hum?

4 R. ... du seize (16) octobre deux mille huit (2008).  
5 Mais il y a eu aussi d'autres addendas, bien nous  
6 avons ici à peu près quoi vingt et un (21) addendas  
7 du... lors de toute la proposition et le dernier  
8 addenda c'est la dernière phase. Maintenant si on  
9 prend le troisième addenda, c'est l'appel de  
10 propositions du vingt-sept (27) juillet si je me  
11 rappelle bien, attendez, du vingt-neuf (29)  
12 juillet. Du vingt-neuf (29) juillet où il y a  
13 quelques, il y a des changements, je vais pas  
14 rentrer dans tous les détails, on a pas le temps.  
15 O.K. L'article 7.3, pas d'obligation de  
16 sélectionner ou de procéder. Alors, cet article-là  
17 il a été un ajout par rapport à ce que vous avez  
18 dans votre... dans votre cahier. Par ailleurs, le  
19 CUSM et le gouvernement pourront à leur seule  
20 discrétion accepter une proposition non conforme  
21 qui offre la meilleure valeur au secteur public  
22 dans l'éventualité où aucune proposition soumise  
23 n'est jugée conforme. C'est trois phrases qui ont  
24 été ajoutées.

25 Q. **[334]** Par décret?



1 R. Par décret et tout ça bien sûr.

2 Q. **[335]** Et ensuite intégré, on a déposé le décret, on  
3 n'a pas la version amendée du décret par contre.

4 R. Alors, disons, bien sûr et ça je le dis maintenant  
5 c'est lorsque j'ai su que monsieur Armitage a été,  
6 disons, impliqué, mais tout ça bien sûr c'est...

7 Q. **[336]** C'est nouveau pour vous.

8 R. Disons, on n'a pas, on n'a pas fait, disons, on n'a  
9 pas fait cas, parce que...

10 (11:43:20)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[337]** Monsieur, est-ce que vous vous souvenez de la  
13 question de l'avocat?

14 R. Des fois j'oublie la question de l'avocat.

15 Q. **[338]** La question c'est, pourquoi est-ce que  
16 monsieur Armitage voulait obtenir une quittance?

17 R. Et bien il voulait obtenir une quittance, c'est  
18 parce que, disons, il y a eu une discussion sur les  
19 quittances, sûrement vous avez entré, une quittance  
20 pourquoi, c'est pour qu'il devienne, disons, pour  
21 que c'était une quittance pour qu'il se retire,  
22 c'est pas une quittance...

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 Q. **[339]** Un désistement.

25 R. C'est pas un désistement, c'est pour qu'il se

1 retire de l'affaire. Pourquoi? S'il se retire de  
2 l'affaire, aujourd'hui le contrat permet de  
3 négocier avec un seul.

4 Q. **[340]** Ce que vous nous dites c'est que vous avez  
5 glissé, en parallèle ou entre parenthèses, sur le  
6 fait qu'il veut une quittance parce que désormais  
7 il a fait insérer dans les règles un amendement qui  
8 permet...

9 R. Oui, c'est ça.

10 Q. **[341]** ... à GISM, qui est par ailleurs trop cher,  
11 de négocier avec le gouvernement?

12 R. Et puis ça c'est devenu décret.

13 Q. **[342]** Oui.

14 R. Décret.

15 Q. **[343]** Ça c'était pas prévu initialement, c'est ce  
16 que vous nous dites?

17 R. Non, bien, disons, je veux dire, encore une fois,  
18 ça c'est un... c'est passé. Et puis dans le cas où  
19 nous avons un seul soumissionnaire, bien, disons il  
20 avait la possibilité... le CUSM avait la  
21 possibilité de négocier.

22 Q. **[344]** D'accord. Et donc, cette quittance est  
23 nécessaire pour s'assurer qu'il n'y ait plus qu'un  
24 seul (inaudible)?

25 R. Bien, il faut qu'il se retire de tout le dossier.

1 Il faut qu'il dise : « Bien, moi, je me retire du  
2 dossier. » Et c'est là qu'avec les... les,  
3 disons... parce que les leçons apprises, il y a des  
4 menaces et tout ça. J'ai entendu. Je pourrais  
5 donner une deuxième leçon apprise, si vous  
6 souhaitez m'écouter, Madame la Présidente.

7 (11:45:00)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[345]** On souhaite surtout que vous répondiez aux  
10 questions, s'il vous plaît.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Q. **[346]** Donc, à ce moment-là, PCUSM est encore... en  
13 tout cas, de votre point de vue toujours, impliqué  
14 dans le processus. Monsieur St.Clair rencontre  
15 PCUSM et lui offre deux point cinq millions (2.5 M)  
16 en extra...

17 R. Je ne sais pas, c'est ce que j'ai...

18 Q. **[347]** ... ce que prétend monsieur Fraile à la  
19 réunion du sept (7).

20 R. Tout ça je l'ai appris (inaudible).

21 Q. **[348]** Je vous suis. Je vous répète ce que vous  
22 m'avez dit...

23 R. Oui, oui, oui. Bien sûr, bien sûr.

24 Q. **[349]** ... la teneur des propos...

25 R. Ça, il me l'a dit le sept (7).

1 Q. **[350]** Voilà. Moi, ce que j'essaie de comprendre,  
2 dans la mesure où monsieur Porter prétend...  
3 monsieur Porter semble avoir refusé le remplacement  
4 de Dalkia, O.K., la conséquence de ce refus, à  
5 supposer que monsieur Gignac, même, le DE, décide  
6 que, lui, il est d'accord avec le remplacement,  
7 dans la mesure où monsieur Porter et le CUSM le  
8 refusent...

9 R. Ça veut dire que la soumission... et puis la  
10 soumission de PCUSM est refusée.

11 Q. **[351]** Bon.

12 R. Et, selon le... les documents, elle est refusée.

13 Q. **[352]** D'accord. À ce moment-là, pourquoi monsieur  
14 St.Clair essaie-t-il, trois jours plus tard ou à  
15 peu près, d'obtenir de monsieur Fraile qu'il se  
16 désiste?

17 R. C'est parce que, sûrement, monsieur Bergeron et  
18 monsieur... le directeur exécutif ne sont pas  
19 d'accord avec lui.

20 Q. **[353]** Et donc, cette disqualification lui paraît  
21 chancelante?

22 R. Bien, oui, c'est parce que la seule avenue, la  
23 seule avenue c'est de dire à PCUSM : « Retire-toi,  
24 laisse-moi seul et puis, moi, je pourrai négocier  
25 selon le contrat. »

1 Q. **[354]** Parfait. Qu'est-ce qui se passe par la suite,  
2 vous avez une réunion du sept (7)?  
3 R. Alors, le huit (8), moi, je reçois un appel  
4 téléphonique de la vice-présidente, disons,  
5 juridique de PPPQ, qui s'appelle Dorothée Biron, et  
6 Denis Corriveau, ça c'est mes notes que j'ai  
7 écrites dans le cahier, O.K., du Conseil du trésor,  
8 à dix heures (10 h) du matin, pour qu'on prépare  
9 une note pour les deux ministres qu'il fallait  
10 envoyer à l'après-midi parce qu'il y avait un appel  
11 avec le Conseil du trésor et la santé. Et puis il y  
12 avait aussi... monsieur Bergeron, ce que j'ai  
13 écrit, et monsieur Gignac. Et l'option que j'avais  
14 recommandée, moi-même, à madame Biron et Denis  
15 Corriveau c'est que le gouvernement retienne  
16 l'option 1, qui était le critère d'abordabilité qui  
17 était révisé à un point trois quarante-trois  
18 (1.343), un point quatre milliard (1.4 G) en valeur  
19 actuelle. C'est le scénario numéro 1. Avec, bien  
20 sûr, des dérogations parce que... Parce que nous  
21 avons déjà discuté déjà, depuis le dix-neuf (19)  
22 octobre, qu'est-ce qu'on fait. Et même j'ai un...  
23 disons, une réunion aussi, vers le onze (11),  
24 après, où on va discuter comment on va, disons,  
25 procéder avec la phase numéro 2.

1 Q. **[355]** Donc, vous envisagez déjà une phase numéro 2?

2 R. Ah! bien, oui.

3 Q. **[356]** Ça c'est élémentaire, il faudrait...

4 R. Ah! oui. Oh! oui, bien sûr.

5 Q. **[357]** On envisage de recommencer à évaluer les  
6 propositions en augmentant le prix, si on peut  
7 s'exprimer aussi simplement, qu'on est prêt à  
8 payer...

9 R. Oui...

10 Q. **[358]** ... à un point trois (1.3).

11 R. ... et puis ça, on va le trouver même sur une  
12 lettre, qui est après le neuf (9) décembre. Parce  
13 que, moi, le neuf (9) décembre, ça vous allez...  
14 O.K.? j'ai envoyé aux deux soumissionnaires une  
15 lettre comme quoi les deux ne sont pas conformes.

16 Q. **[359]** Bon. Si on va à l'onglet numéro 6, Madame  
17 Blanchette. Donc, il y a deux pages, c'est deux  
18 fois la même chose. Une fois à monsieur...

19 R. Alors donc...

20 Q. **[360]** ... Chebl, représentant de GISM, et une fois  
21 à monsieur Fraile, représentant de PCUSM.

22 R. Alors, on voit que :

23 En vertu des dispositions d'appel de  
24 propositions, entre autres l'article  
25 7.3, le CUSM et le gouvernement ont

1                                   donc analysé, la situation...

2           Disons, j'ai pas lu le tout début.

3                                   Nous désirons vous informer par la  
4                                   présente que les deux propositions  
5                                   déposées pour le projet du nouveau  
6                                   campus hospitalier du Centre  
7                                   universitaire de santé McGill, situé  
8                                   sur le site Glen, le projet, ont été  
9                                   jugées non conformes aux critères de  
10                                  l'appel de propositions.

11                                  En vertu des dispositions de  
12                                  l'appel de propositions, entre autres,  
13                                  soit l'article 7.3, le CUSM et le  
14                                  gouvernement sont donc à analyser la  
15                                  situation afin de déterminer les  
16                                  prochaines étapes. En terminant, nous  
17                                  vous rappelons que l'information que  
18                                  nous vous transmettons par la présente  
19                                  doit demeurer confidentielle,  
20                                  conformément aux dispositions de  
21                                  l'appel de propositions et de la  
22                                  convention de soumission. Nous vous  
23                                  remercions de l'intérêt...

24           Q. **[361]** Donc, vous, le neuf (9), parce que là on va  
25                                  voir, à la deuxième page, que vous adressez le même

1 courriel à monsieur Fraile. Vous, le neuf (9), vous  
2 n'avisez pas monsieur Fraile que, par ailleurs, il  
3 y a un refus du remplacement de Dalkia par Axima,  
4 qui rend sa proposition écartée?

5 R. Pas du tout.

6 Q. **[362]** Non.

7 R. Et j'aimerais aussi dire que ce même courriel, que  
8 j'ai envoyé, j'ai envoyé le même courriel deux  
9 heures avant, exactement le texte que j'ai envoyé à  
10 Porter, à Armitage, à Normand Bergeron. Le texte  
11 que je lui ai envoyé. C'est le même texte.

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. **[363]** Pourquoi, à ce moment-là, avant la pause vous  
14 avez dit que tout est disponible pour calculer la  
15 fameuse note globale et trouver celui qui a la  
16 meilleure valeur au secteur public, là, mais s'il  
17 déborde les critères d'abordabilité. Pourquoi on  
18 n'a pas fait pas ce calcul global là, parce que  
19 vous nous avez montré tous les résultats pour le  
20 faire, là, on connaît leur soumission, on connaît  
21 des pointages qualitatifs, on connaît leur  
22 robustesse financière. Il reste à faire le calcul,  
23 là?

24 R. Oui, oui. C'est sûr, mais de toute façon, le calcul  
25 est disons... on savait déjà que les deux ont



1 dépassé. Ils étaient à presque cinquante pour cent  
2 (50 %) du critère d'abordabilité en plus. Donc,  
3 pourquoi faire le calcul?

4 Q. **[364]** Oui, mais la... la clause 7.3 permet de  
5 discuter. Même si le (inaudible) déborde les  
6 critères d'abordabilité, on peut discuter avec  
7 celui qui a une proposition pour le secteur public.

8 R. Oui, oui. Mais aujourd'hui, on sait beaucoup de  
9 choses parce que disons, toutes ces discussions,  
10 moi j'étais pas là avec toutes les... les réunions  
11 avec les ministres. Pour moi... pour moi, les deux  
12 sont non conformes. Et toute façon, je... j'ai su  
13 par après, moi aussi j'ai su par après, que les  
14 montants étaient de... qui ont dépassé, dépassé de  
15 beaucoup et même le scénario numéro 2.

16 Q. **[365]** C'est ça, c'était parce que ça débordait  
17 tellement les critères d'abordabilité...

18 R. Tellement.

19 Q. **[366]** ... qu'on n'a même pas pensé à l'option de  
20 discuter...

21 R. Exactement.

22 Q. **[367]** ... avec le plus bas, celui qui offrait la  
23 meilleure valeur au secteur public là?

24 R. Et hier, j'avais dit quelque chose sur l'arrimage  
25 de la portée de l'échéancier et des coûts. Mais

1           aujourd'hui, avec ça, c'était un avantage. Pourquoi  
2           c'était un avantage? Parce qu'ils ont tellement  
3           dépassé que c'était impossible au gouvernement...

4           Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

5           Q. **[368]** D'envisager de négocier?

6           R. ... de négocier avec... c'était, comment dirais-je,  
7           quelque chose, un facteur qui n'est pas normal dans  
8           un projet et qui était un avantage pour nous parce  
9           que le montant a tellement dépassé que c'était  
10          impossible de négocier avec personne.

11          Q. **[369]** Donc, vous avez décidé tout simplement  
12          d'augmenter un peu le critère et de dire : « On  
13          recommence »...

14          R. Et pour... c'est ça. De toute façon, le  
15          gouvernement a une limite parce qu'on peut dire :  
16          « Voici ma limite, maintenant,  
17          dérogation. Cherchez-moi des dérogations. »

18          Q. **[370]** Donc « Cherchez-moi des dérogations » ça veut  
19          dire « Cherchez-moi des façons de baisser le  
20          prix »?

21          R. Exactement. Et il y a eu une lettre même du  
22          ministre de la Santé qui dit : « Voici comment vous  
23          allez faire » et les dérogations étaient...  
24          devaient être approuvées par le DE.

25          Q. **[371]** Parfait.

1 R. Ils avaient... ils avaient une lettre là-dessus du  
2 huit (8) février, si je me rappelle bien.

3 Q. **[372]** On va coter le... le email.

4 LA GREFFIÈRE :  
5 1761.

6  
7 158P-1761 : Courriels du 9 décembre 2009 d'un  
8 représentant du CUSM à Charles Chebl  
9 et à Miguel Fraile - État de la  
10 situation/Avis de non-conformité, en  
11 liasse

12  
13 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

14 Q. **[373]** Donc, quand vous envoyez ce courriel-là,  
15 vous, le neuf (9), évidemment, de ce que j'en  
16 comprends, GISM n'est pas d'accord? Si on va à  
17 l'onglet 7.

18 R. Bien oui, j'ai reçu une lettre tout de suite, le  
19 dix (10), alors est-ce qu'on peut voir le dix (10)?

20 LA GREFFIÈRE :  
21 1762.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

23 Onglet 7, Madame Blanchette. Il est déjà coté,  
24 l'onglet 7?

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 C'est 1754. 157P-1754.

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

4 Excusez-moi. Donc, on le recotera pas.

5 Q. **[374]** Donc, à ce moment-là, Centre universitaire de  
6 santé McGill... Groupe immobilier santé McGill  
7 écrit...

8 R. Oui.

9 Q. **[375]** ... bien vous écrit à vous.

10 R. C'est ça, il m'écrit.

11 Q. **[376]** Et vous indique que d'après lui, au  
12 paragraphe 2, si je comprends bien, il a gagné.

13 R. Bien il peut pas gagner parce que d'abord, celui  
14 qui m'écrit, c'est le contact autorisé. Parce que  
15 moi, j'ai un seul contact par consortium. Et celui  
16 qui m'écrit, il m'écrit : « Nous tenons d'abord à  
17 vous rappeler que le Groupe immobilier santé McGill  
18 a été officiellement informé » mais il sait très  
19 bien lui-même que celui qui l'informe, c'est moi.  
20 C'est pas... c'est personne d'autre.

21 Q. **[377]** Et vous ne l'avez pas informé?

22 R. Jamais de la vie. J'ai informé le jour d'avant...  
23 bien qu'il était non conforme. Ça c'est le premier  
24 (1er) décembre, ça c'est une date... c'est-à-dire  
25 le premier (1er) décembre, sûrement il a eu quelque

1 chose de... de... disons de CUSM comme quoi il  
2 est... il peut commencer les travaux.

3 Q. **[378]** Et lui, au dernier paragraphe de cette page,  
4 exprime son désaccord avec ce que vous envisagez de  
5 faire? Ce qui n'est pas encore précisé parce que  
6 vous avez écrit le neuf (9) que vous réfléchissez à  
7 la suite des choses.

8 R. Oui, bien sûrement il y a eu déjà des choses qui  
9 ont été dites aussi, quelle est notre façon de  
10 faire. Ça a été déjà échangé avec Porter, je suis  
11 sûr, parce que là-dessus, tout le monde... il faut  
12 aussi se rappeler qu'on veut annoncer assez  
13 rapidement à une date précise, le trois (3), parce  
14 que c'était une date butoir très importante. Il  
15 faut annoncer. Et l'élément communication est très  
16 très important pour Porter.

17 Q. **[379]** Et donc le onze (11), vous, vous répondez à  
18 GISM.

19 R. Oui.

20 Q. **[380]** Si on va à la page... à l'onglet suivant,  
21 Madame Blanchette, l'onglet numéro 8.

22 R. Alors donc, je réponds d'abord. D'abord, j'accuse  
23 réception de sa lettre du dix (10) et je lui  
24 réponds :

25 Tel qu'indiqué dans notre

1 communication du neuf (9), les deux  
2 propositions déposées pour le projet  
3 du nouveau campus, bien sûr, ont été  
4 jugées non conformes aux critères de  
5 l'appel de propositions, les autorités  
6 publiques sont donc à analyser la  
7 situation afin de déterminer les  
8 prochaines étapes.

9 Ça c'est ma lettre. Et je profite aussi pour lui  
10 dire certaines dispositions de l'appel de  
11 propositions en ce qui a trait aux communications.  
12 Ça messieurs Noël, disons, puis son collègue  
13 Desaulniers ont bien... ont bien soulevé tous ces  
14 articles, comme, par exemple, les articles 6.3,  
15 7.9, 7.10, lobbying 2, volume 1 de l'appel de  
16 propositions et aussi la section 7 de la convention  
17 de soumission. La convention de soumission dit  
18 voici le montant qu'on va vous payer si vous êtes  
19 non retenu. Donc, ils mettent vraiment, ils peuvent  
20 ne pas avoir même le montant s'ils ne sont pas  
21 retenus, ils peuvent ne pas avoir.

22 Q. **[381]** Ou s'ils violent?

23 R. Ils violent la compensation définitive.

24 Q. **[382]** S'ils violent les dispositions que j'ai  
25 mentionnées avant.

1 R. Exactement. Voilà. Donc ça c'est...

2 Q. **[383]** Donc, dès le onze (11) décembre il est  
3 rappelé à monsieur Chebl que dans le contexte dans  
4 lequel nous nous retrouvons maintenant, à savoir  
5 qu'on attend de déterminer quelle sera la suite des  
6 choses, les obligations relatives à la  
7 communication elles sont toujours en vigueur, il  
8 est pas question de discuter?

9 R. Le processus est en vigueur, ça veut dire nous  
10 avons un appel de propositions qui est en vigueur,  
11 c'est le même appel de propositions avec des  
12 addendas par exemple, la dernière phase ça va être  
13 l'addenda 21, mais c'est toujours l'appel de  
14 propositions. Ce qui change c'est les, disons, des  
15 clauses qu'on met au fur et à mesure, qu'on va  
16 envoyer aux deux soumissionnaires.

17 Q. **[384]** Là, vous me dites que c'est très évident.  
18 Alors, je vous suis c'est très évident. Alors, à ce  
19 moment-là, si c'est très évident, pourquoi, est-ce  
20 qu'il y a des raisons particulières qui font que  
21 vous vous sentez obligé de leur rappeler à monsieur  
22 Chebl le onze (11) décembre? Dans votre souvenir  
23 est-ce qu'il y a quelque chose qui justifie est-ce  
24 que...

25 R. Non, moi je rappelle, je rappelle les dispositions

1 de l'appel de propositions.

2 Q. **[385]** Oui mais vous ne rappelez pas toutes les  
3 dispositions, vous rappelez spécifiquement les  
4 dispositions relatives aux communications. Alors,  
5 moi ma question c'est pourquoi ce jour-là est-ce  
6 que vous vous souvenez s'il y a une raison pour  
7 laquelle vous vous sentez obligé ou vous jugez  
8 nécessaire de lui rafraîchir la mémoire sur ces  
9 dispositions-là?

10 R. Alors, ça, si je me rappelle très bien, je peux  
11 prendre mon livre, parce que moi disons...

12 Q. **[386]** Allez-y, allez-y.

13 R. Très bien. Alors, je pense que même celui qui doit  
14 lui donner le contrat, ça veut dire, même c'est  
15 écrit que le CUSM et les conseils d'administration  
16 ne peuvent pas, ne peuvent pas discuter avec eux.

17 Q. **[387]** O.K.

18 R. À plus forte raison, donner un contrat.

19 Q. **[388]** O.K. Donc, c'est relié peut-être au fait  
20 qu'ils se sont faits annoncer le gagnant par CUSM  
21 directement?

22 R. Donc, là-dessus est-ce que vous voulez que je  
23 trouve la...

24 Q. **[389]** Non, non, c'est pas la peine d'aller voir la  
25 disposition comme tel, on a déjà étudié le contenu.



1 R. Ça veut dire que c'est bien écrit que lui-même il  
2 peut pas discuter avec le directeur exécutif, même  
3 si je me rappelle très bien, il y a une clause qui  
4 est normale dans tous ces... même avec le conseil  
5 d'administration et si le conseil d'administration  
6 lui a donné le contrat bien il ne peut pas, selon  
7 les dispositions de l'appel de propositions, c'est  
8 interdit même de discuter avec les gens du conseil  
9 d'administration. Il fait ici plusieurs fautes,  
10 disons. Ça va est-ce que j'ai répondu à la  
11 question?

12 Q. **[390]** Oui. Parfait. Par la suite le dix-huit (18)  
13 décembre, il y a aussi mise en demeure...

14 R. Non, mais j'ai écrit aussi le quatorze (14)  
15 décembre, c'est pas ici, donc je lui ai écrit aussi  
16 le quatorze (14) décembre et ça je lui réponds dans  
17 une mise en demeure qu'il m'a envoyé le...

18 Q. **[391]** Le dix-huit (18), il vous adresse...

19 R. Non, non, le quatorze (14) décembre j'ai envoyé  
20 aussi un courriel, je me rappelle pas lequel.

21 Q. **[392]** O.K.

22 R. Mais on va trouver ce courriel dans ma réponse à sa  
23 mise en demeure qu'il m'envoie le.

24 Q. **[393]** Le dix-huit (18)?

25 R. Oui.

1 Q. **[394]** Mais examinons peut-être d'abord la mise en  
2 demeure en question. Ce que vous dites c'est qu'il  
3 y a des échanges soutenus, mais clairement GISM  
4 maintient sa position selon laquelle lui on lui a  
5 octroyé le contrat et que c'est lui qui devrait  
6 être le... le proposant choisi?

7 R. Oui, oui.

8 Q. **[395]** Et il va jusqu'à engager un avocat, et  
9 l'avocat pour vous adresser une mise en demeure le  
10 dix-huit (18) décembre?

11 R. Oui, c'est ça, oui. Et puis la mise en demeure est  
12 envoyée aux trois personnes, ça je pense que vous  
13 l'avez, à Porter.

14 Q. **[396]** Onglet 10, Madame Blanchette.

15 LA GREFFIÈRE :

16 On va coter l'onglet 8 avant.

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 J'ai oublié de coter l'onglet.

19 LA GREFFIÈRE :

20 1762.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 1762. On peut coter tout de suite l'onglet 10 pour  
23 pas que j'oublie.

24 LA GREFFIÈRE :

25 1763.

1 158P-1762 : Courriel du 11 décembre 2009 du  
2 représentant du CUSM - Correspondance  
3 10 décembre 2009  
4

5 158P-1763 : Mise en demeure du 18 décembre 2009  
6

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Q. **[397]** Donc, en dépit du fait que vous vous répétez  
9 de façon multiple qu'on est en train d'envisager  
10 les prochaines étapes et que les deux propositions  
11 sont non conformes, en parallèle, il y a un genre  
12 de dialogue de sourd, lui il vous répond  
13 systématiquement : « Bien non j'ai gagné. »

14 R. C'est ça. Disons, on va continuer peut-être le  
15 dialogue de sourd.

16 Q. **[398]** À la deuxième page.

17 R. Ça c'est envoyé aux trois personnes. Alors, très  
18 bien.

19 Q. **[399]** Là, on dit au trois, quatrième paragraphe?

20 R. Alors, il dit.

21 Q. **[400]** Vous avez en conséquence l'obligation  
22 de confirmer le choix que vous avez  
23 déjà effectué de notre cliente en  
24 émettant l'avis du choix du  
25 soumissionnaire à notre cliente et en

1                                   annonçant publiquement l'émission de  
2                                   cet avis.

3       R. Pas du tout. Pas du tout. C'est une demi-vérité.  
4       C'est faux.

5       Q. **[401]** Parfait.

6       R. Alors, il y a aussi une mise en demeure aussi je  
7       pense le vingt-six (26) janvier, est-ce que vous  
8       l'avez?

9       Q. **[402]** On va y arriver, mais entre temps entre le  
10       dix-huit (18) décembre et le vingt-six (26) janvier  
11       j'imagine qu'il y a un certain nombre d'événements  
12       qui vont se dérouler, parce que je saute par-dessus  
13       votre réponse.

14       R. Oui, oui, allez-y.

15       Q. **[403]** Mais si je comprends bien la situation est  
16       quand même assez clairement celle où PCUSM prétend  
17       que lui a été disqualifié pour un prétexte  
18       fallacieux, vous vous prétendez, vous indiquez que  
19       le processus est suspendu et qu'on réfléchit à la  
20       suite des choses.

21       R. Exactement.

22       Q. **[404]** Et GISM eux adresse des séries de courriels  
23       auxquels vous répondez et de lettres où ils disent  
24       non, non, non, non, c'est pas la peine de  
25       continuer, c'est moi qui ai le contrat et je peux

1 négociier avec CUSM.

2 R. Ça c'était... c'est non acceptable, de toute façon,  
3 parce que...

4 Q. **[405]** Non, non, mais est-ce que ça représente  
5 fidèlement la situation?

6 R. Exactement, ça représente fidèlement. Et puis,  
7 nous, là, bien, bien sûr, lorsque je dis « nous »  
8 c'est avec le DE, et puis on se prépare pour  
9 pouvoir préparer le décret et puis (inaudible)...

10 Q. **[406]** Bon, alors, qu'est-ce que vous dites alors,  
11 qu'est-ce que vous préparez, vous, en parallèle,  
12 parce que là...

13 R. On prépare avec le DE, disons... bon, je l'ai pas  
14 ici avec moi...

15 Q. **[407]** Sans entrer dans l'écrit.

16 R. Donc, c'est : « Comment nous allons faire pour  
17 pouvoir continuer? » Alors, on réfléchit aussi sur  
18 le... sur le nombre de jours, on réfléchit sur...  
19 sur le nombre de personnes. Et puis, là-dessus, DE  
20 est venu avec une proposition, on a fait des  
21 commentaires et c'était... c'était un petit peu...  
22 ce qui est ressorti c'est ce qui va être dans le  
23 décret.

24 Q. **[408]** O.K. Et qu'est-ce que le décret...

25 R. Ah! bien, le décret dit...

1 Q. **[409]** Si on résume, parce qu'on l'a déjà déposé,  
2 mais si on résume?

3 R. Oui. Alors, le décret dit... je peux faire une  
4 petite... lorsqu'on dit BAFO, vous avez dit  
5 « BAFO », c'est « best and final offer », c'est  
6 quoi ça? Ça c'est une... lorsqu'on utilise ce mot-  
7 là, dans les PPP, on le dit déjà à l'avance aux  
8 soumissionnaires : « Sachez très bien que nous  
9 allons avoir un BAFO. » Qu'est-ce que ça veut dire?  
10 On va qualifier quatre ou cinq compagnies et après  
11 on dit : « Sachez, il va y avoir un BAFO. » Le BAFO  
12 dit : « Je vais prendre deux meilleurs et, avec les  
13 deux, je vais continuer. » Le BAFO est déjà indiqué  
14 à l'appel de qualification et à l'appel de  
15 propositions. Donc, le mot « BAFO », il faut pas  
16 l'utiliser.

17 Q. **[410]** Alors, erronément, c'est la nomenclature qui  
18 a été adoptée pour décrire le... la deuxième phase.

19 R. Alors, la deuxième phase, c'est facile. Donc, nous  
20 avons un montant, nous avons un, disons, un montant  
21 plafond et on dit : « Bien, vous allez, les deux  
22 soumissionnaires, vous allez présenter les  
23 dérogations que vous souhaitez mais il faut que  
24 vous soyez en bas de ce plafond parce que ça va  
25 devenir un critère de recevabilité. » Alors

1 qu'auparavant c'était pas ça. Donc, le gouvernement  
2 autorisait des dérogations. Et ces dérogations-là,  
3 comme je l'ai dit, comme c'est le DE qui lui  
4 autorise l'échéancier, les coûts et tout ça, ça  
5 doit passer par lui. Moi-même, j'ai fait la même  
6 chose du côté du CRCHUM. Je me rappelle pas... mais  
7 je rappelle qu'il y avait trois cents (300)  
8 dérogations au CRCHUM. C'est pas petit, Madame la  
9 Présidente. Donc, il y avait des choses. Donc,  
10 chacun travaillait de son côté. Il y a eu quatre-  
11 vingt-dix (90), je pense, dérogations, je me  
12 rappelle plus exactement, du côté CUSM. Mais pour  
13 pouvoir venir à ce chiffre, qui était le critère  
14 d'approbabilité, qui devenait une condition avant  
15 d'ouvrir... lorsqu'on ouvrait les enveloppes,  
16 c'était... on regardait ça, si c'était en haut,  
17 bien, c'était pas acceptable.

18 Q. **[411]** Et c'est ce qui explique qu'on adopte une  
19 série de règles spécifiques aux dérogations où  
20 on...

21 R. Exactement.

22 Q. **[412]** ... prévoit un cadre...

23 R. Exactement, dérogations, il fallait passer par-là.  
24 C'est réduire... Parce que ce qui s'est passé  
25 réellement, et je vais faire référence à ce que

1 j'ai dit hier, c'est qu'il y avait pas... il y  
2 avait un... il y avait pas d'arrimage entre les  
3 exigences techniques et le prix. Alors ici, on dit  
4 très bien, on va les arrimer. Demander des  
5 dérogations aux exigences techniques pour arriver  
6 au chiffre que le gouvernement a imposé, parce  
7 qu'il y a un budget.

8 Q. **[413]** Donc, les dérogations prennent donc une  
9 importance capitale et c'est là qu'on prévoit  
10 l'ensemble de règles qui dit : « Vous devez déposer  
11 vos dérogations en temps suffisamment opportun pour  
12 qu'on puisse, nous, statuer dessus et vous laisser  
13 ensuite un délai de dix (10) jours pour vous  
14 conformer avant la date de dépôt. »

15 R. C'était la même chose... pour le CRCHUM c'était la  
16 même chose.

17 Q. **[414]** Parfait. Le vingt-six (26) janvier. Si on va,  
18 Madame Blanchette, à l'onglet numéro 11.

19 (12:06:17)

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :  
21 Peut-être avant qu'on aille au vingt-six (26)  
22 janvier, là. J'aimerais ça qu'on remette à l'écran  
23 la pièce 1720, qu'on a vue hier avec monsieur  
24 Bergeron.

25 Q. **[415]** Prenez le temps de la regarder. Dites-moi si



1 c'est un document qui a été écrit par quelqu'un de  
2 PPP Québec? Pièce 1720, 155P-1720.

3 R. Je peux lire?

4 Q. **[416]** Oui.

5 R. Vous pouvez remonter un peu. Oui.

6 Q. **[417]** Vous pensez que ça vient de...

7 R. Non, non, je suis en train de le lire, Monsieur le  
8 Commissaire. Oui?

9 Q. **[418]** Bien c'est une lettre datée du vingt et un  
10 (21) décembre puis à la fin, là, on voit le nom de  
11 monsieur Bergeron, Normand Bergeron.

12 R. Moi je... disons, je reconnais pas cette note-là  
13 parce qu'il y a des réunions dont j'étais pas  
14 présent avec les ministres et tout ça. Je ne sais  
15 pas.

16 Q. **[419]** Parce que dans l'avant-dernier paragraphe de  
17 la première page, on dit que PPP Québec a permis,  
18 donné son consentement pour qu'il y ait des  
19 discussions avec les soumissionnaires.

20 R. Ah c'est... en ce qui me concerne, non.

21 Q. **[420]** Vous, à votre connaissance, vous avez  
22 jamais...

23 R. Pas du tout. C'est un... c'est un... c'est...

24 Q. **[421]** Est-ce que vous savez si vos sous... votre  
25 supérieur avait donné le consentement?

1 R. Bien non, je ne peux pas savoir. Disons, moi, comme  
2 représentant des autorités publiques, je ne peux  
3 pas donner. Non, j'ai pas vu, je connaissais... je  
4 connais pas cette... je connais pas cette... cette  
5 note.

6 (12:08:09)

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

8 Q. **[422]** Document. Donc à l'onglet 10, Madame... 11,  
9 Madame Blanchette, on a une seconde mise en demeure  
10 de la part de GISM.

11 LA GREFFIÈRE :

12 1764.

13

14 158P-1764 : Lettre du 26 janvier 2010 - Appel de  
15 propositions pour la conception, la  
16 construction, le financement et  
17 l'entretien du nouveau campus  
18 hospitalier du Centre universitaire de  
19 santé McGill situé sur le site Glen  
20 (le « Projet ») Groupe immobilier  
21 santé McGill sur le site Glen (le  
22 « Projet ») - Groupe immobilier santé  
23 McGill

24

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. **[423]** Donc, à la fin du mois de janvier, si on...  
3 si on regarde rapidement, la première page est une  
4 page de transmission par fax. Si on va à la... bon,  
5 ça serait la troisième page électronique, la  
6 deuxième page est la lettre en tant que telle. Au  
7 troisième paragraphe. Alors :

8 Notre cliente conteste votre droit de  
9 poursuivre le processus de soumission  
10 aux fins d'obtenir des propositions  
11 révisées. En effet, notre cliente  
12 avait l'expectative légitime d'être  
13 choisie à titre de soumissionnaire  
14 sélectionné [...]

15 Et caetera, et caetera. Bon, ils reconnaissent une  
16 certaine discrétion, mais ils avisent, au  
17 paragraphe suivant que :

18 En conséquence, vous n'avez pas le  
19 droit de poursuivre le processus afin  
20 d'obtenir des propositions révisées  
21 après le dépôt des propositions et  
22 encore moins après le choix de notre  
23 cliente à titre de soumissionnaire  
24 sélectionné suite votre analyse qui a  
25 conclu que sa proposition offrait la

1 meilleure offre, meilleure valeur au  
2 secteur public.

3 R. Bien il y a, disons il y a beaucoup de choses ici  
4 qui sont pas... sont pas... sont pas juste.

5 Q. **[424]** Clairement, d'ailleurs en partant, personne  
6 n'a jamais calculé quelle était la meilleure valeur  
7 au secteur public, donc, d'affirmer ça, c'est faux?

8 R. Bien ce que je dis c'est pas la peine de calculer.  
9 Pourquoi on va calculer? D'abord, nous avons un  
10 critère d'abordabilité qui était là de un point un.

11 Q. **[425]** Hum hum.

12 R. Très bien? C'est une chose. Deuxièmement, on a un  
13 décret le treize (13) janvier qui va venir. On a  
14 déjà annoncé nos couleurs et le décret, donc, le  
15 treize (13) janvier, on a dit : « Voici... voici,  
16 on va commencer avec cette deuxième phase... »  
17 j'appelle ça comme ça, « ... avec un critère qui  
18 est révisé. » Donc, c'est pas lui qui va dire...  
19 c'est les phrases... d'abord, je réponds à ses  
20 phrases, disons je réponds à cette lettre-là. Si  
21 vous voulez que...

22 Q. **[426]** Non.

23 R. J'ai répondu une journée après, donc, émettez la  
24 réponse et puis...

25 Q. **[427]** Si on va à l'onglet suivant.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Donc, le 12, 1765.

3

4 158P-1765 : Lettre du 27 janvier 2010 de Gabriel  
5 Soudry - Appel de proposition pour la  
6 conception, la construction, le  
7 financement et l'entretien du nouveau  
8 campus hospitalier du Centre  
9 universitaire de santé McGill sur le  
10 site Glen (le « Projet ») - Groupe  
11 immobilier santé McGill

12

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

14 Q. [428] Ça, c'est votre réponse.

15 R. O.K. Ça, c'est le... ma réponse à l'avocat de GISM.

16 Donc, vous pouvez monter, Madame? Alors j'ai dit :

17 Le représentant des autorités  
18 publiques n'a jamais confirmé avoir  
19 sélectionné votre cliente, mais au  
20 contraire, a émis trois communiqués  
21 [...]

22 C'est là que je dis du neuf (9), on l'a vu, le onze  
23 (11) on l'a vu, le quatorze (14), on l'a pas vu,  
24 respectivement.

25 Ces communiqués confirment aux deux

1 soumissionnaires, incluant GISM, que  
2 les deux propositions déposées pour le  
3 projet ont été jugées non conformes  
4 aux critères de l'appel de proposition  
5 et qu'en vertu des dispositions de  
6 l'appel de propositions, les autorités  
7 publiques analysent la situation afin  
8 de déterminer les prochaines étapes.  
9 Comme vous le savez, le Gouvernement  
10 du Québec a émis le décret 22 20.10,  
11 le treize (13) janvier dernier, lequel  
12 prend en compte que les deux  
13 propositions ont été jugées non  
14 conformes puisqu'elles excédaient le  
15 critère d'abordabilité, donc le budget  
16 établi dans l'appel de propositions.  
17 Par le décret 22 20.10, le  
18 Gouvernement du Québec a ainsi ordonné  
19 la poursuite du processus de  
20 soumission aux fins d'obtenir la  
21 meilleure valeur pour le secteur  
22 public et bientôt, le vingt-six (26),  
23 on va savoir aussi le chiffre.

24 Q. **[429]** Donc, O.K. Jusqu'à maintenant, le... GISM ne  
25 semble pas vouloir se... participer à ce second

1 processus?

2 R. Oui, disons, nous-mêmes on a déjà commencé à  
3 faire... disons à convoquer, avec une série de  
4 dates parce qu'on se rappelle cette phase, Madame  
5 la Présidente, nous avons soixante (60) jours, donc  
6 c'est pas... c'est pas beaucoup. Donc, on a déjà  
7 envoyé aux deux soumissionnaires les dates de  
8 rencontres. Et si je me rappelle bien, la première  
9 rencontre, GISM n'est pas venue. Alors, là-dessus,  
10 bien, on a aussi... j'ai répondu, peut-être que  
11 vous avez pas cette lettre-là, où je lui donne la  
12 chance de disons de venir, s'ils viennent pas,  
13 bien... D'abord, il fallait qu'ils signent ce qu'on  
14 appelle un formulaire, une quittance parce que...  
15 de demander une quittance ou deux pour s'assurer  
16 que nous sommes... qu'il y a pas de réclamation  
17 parce qu'on sait très bien que, eux, ils sont venus  
18 avec d'autres attendus, mais vous avez pas tout ça.  
19 Mais, j'ai reçu une autre lettre avec... qu'ils  
20 allaient faire des réclamations. « Avant de  
21 commencer la deuxième phase, signez-moi une  
22 quittance » C'est sûr que ça a pris du temps, il y  
23 avait des... et avec ça, un avenant à la convention  
24 de soumission pour dire « bien, c'est très bien,  
25 vous voulez sortir du... vous pouvez sortir, mais

1           sachez très bien qu'il y aura pas d'augmentation  
2           de... comment dirais-je, de compensation. » C'est  
3           avec celui qui rentre, celui qui continue, ça va  
4           être la même compensation, mais cette fois-ci avec  
5           une série de conditions, avec le critère  
6           d'abordabilité qui est de 1,3 et quelques et avec  
7           aussi des dérogations. Et on avait une procédure -  
8           je l'ai ici à côté - que nous avons soumis et au  
9           CHUM, au CRCHUM et au CUSM. C'est exactement ce que  
10          je vous ai dit, sept personnes qui sont présidées  
11          par une personne de PPPQ. Alors, du côté CUSM,  
12          c'était Bergeron, du côté CRCHUM, c'était moi.

13        Q. **[430]** Parfait. Et donc éventuellement GISM a  
14          accepté de signer les quittances requises...

15        R. Oui. Il a envoyé des lettres et puis, en fin de  
16          compte, il a signé disons la quittance. Il voulait  
17          savoir « est-ce que l'autre a signé », mais je veux  
18          pas entrer dans tous ces détails-là, mais en fin de  
19          compte il a signé.

20        Q. **[431]** Et il a accepté donc de se...

21        R. De se conformer aux règles, oui.

22        Q. **[432]** ... prêter au jeu du deuxième...

23        R. C'est ça, oui.

24        Q. **[433]** Bon. Vous, vous avez quitté peu de temps  
25          après.



1 R. Moi, en vérité, je partais pour faire la même chose  
2 pour le CRCHUM, mais on n'a pas encore informé les  
3 soumissionnaires. On les a informés le dix-sept  
4 (17) février que celui qui me remplaçait, c'est  
5 monsieur Éric Michaud.

6 Q. **[434]** Et les règles étaient sensiblement les mêmes  
7 dans le processus du CRCHUM.

8 R. La même chose.

9 Q. **[435]** Il y avait... on attendait des...

10 R. La même chose.

11 Q. **[436]** ... on attendait des dérogations.

12 R. La même chose.

13 Q. **[437]** Est-ce que dans le contexte du CRCHUM, est-ce  
14 que un des deux... je ne sais pas combien... il y  
15 avait combien de proposants dans le CRCHUM?

16 R. Il y avait deux propositions.

17 Q. **[438]** Est-ce que dans CHUM, CRCHUm, est-ce que les  
18 proposants ont déposés eux aussi une série de  
19 dérogations?

20 R. Oui. Oui, oui.

21 Q. **[439]** Oui. Et est-ce qu'ils ont fait ça eux aussi  
22 le quinze (15) mars au dépôt des propositions?

23 R. Oui. Alors, si vous voulez disons j'avais disons un  
24 soumissionnaire qui voulait pas signer la  
25 convention de soumission. Alors, disons il voulait

1 pas signer et, en fin de compte, je l'ai  
2 disqualifié. Et je peux vous dire une chose, je  
3 suis resté avec un seul soumissionnaire. Et je n'ai  
4 pas eu personne qui est venu me voir, hein.

5 Q. **[440]** Monsieur Soudry, la question est : est-ce que  
6 dans le processus CHUM-CRCHUM...

7 R. Non...

8 Q. **[441]** ... le soumissionnaire restant... Ah! CRCHUM,  
9 le soumissionnaire restant, est-ce que les  
10 dérogations qu'il a demandées, il les a demandées  
11 le jour même du dépôt de sa proposition, le quinze  
12 (15) mars ou...

13 R. Il les a déposées... il les a déposées en fonction  
14 des délais qui étaient les mêmes délais que nous  
15 avons.

16 Q. **[442]** Prévus par les règles.

17 R. Par les règles.

18 Q. **[443]** Est-ce que la méthode utilisée par GISM qui a  
19 consisté à déposer l'ensemble... je sais que vous  
20 n'étiez plus là mais...

21 R. Oui.

22 Q. **[444]** Si je vous dis qu'ils ont déposé une  
23 proportion signification de leurs demandes de  
24 dérogations, le jour même du dépôt de la  
25 soumission. Si vous dans CRCHUM votre proposant

1           avait fait ça...

2           R. Non, c'était pas... chez moi, c'était pas  
3           acceptable.

4           Q. **[445]** Qu'est-ce qui se serait passé? Je veux dire,  
5           sur le plan... sur le plan de la procédure, qu'est-  
6           ce qui se serait passé?

7           R. Bien, dans mon cas, c'est un petit peu difficile,  
8           j'avais un seul soumissionnaire, donc...

9           Q. **[446]** Je comprends. Mais, là, si celui-là avait  
10          fait ça, vous auriez fait quoi?

11          R. Bien, regardez. On a... nous, nous sommes partis,  
12          on a fait la même chose avec... Je me rappelle,  
13          moi, j'ai assisté à la première réunion de  
14          démarrage parce que monsieur Bergeron m'a demandé  
15          pour le CUSM et après, moi, je l'ai fait pour le  
16          CHUM... pour le CRCHUM, on a fait la même  
17          procédure. Je l'ai ici à côté, si vous le  
18          souhaitez.

19          Q. **[447]** Est-ce que ça a un sens pour vous de  
20          déposer... je veux que vous répondiez à cette  
21          question-là. Est-ce que ça a un sens pour vous de  
22          déposer des demandes de dérogation le jour même du  
23          dépôt...

24          R. Non.

25          Q. **[448]** Non.

1 R. Pour moi, c'est pas...

2 Q. **[449]** Merci. On a discuté un peu, messieurs Noël et  
3 Desaulniers oint discuté un peu de la proposition  
4 alternative pour le stationnement.

5 R. Oui.

6 Q. **[450]** En ce qui concerne le retrait du  
7 stationnement du PPP. Est-ce que vous avez eu  
8 l'occasion de vous pencher sur cette question-là?

9 R. Bien, je vais vous dire ce que je me rappelle de  
10 tout ça peut-être. Non. Donc, moi, ce que...  
11 lorsque je suis entré en fonction j'ai lu l'appel  
12 de propositions et puis ça j'ai raconté parce que,  
13 disons, j'ai eu la visite de l'escouade Marteau  
14 plusieurs fois puis j'ai donné tous les documents  
15 qui sont pertinents. Donc, j'ai expliqué qu'en fin  
16 de compte pour ne pas rentrer dans tous les  
17 détails, parce qu'il y avait des éléments bien sûr  
18 qui manquaient pour évaluer les revenus, les  
19 revenus du stationnement. Parce qu'il y avait même  
20 ce qu'on appelle des risques paysage. Qu'est-ce que  
21 ça veut dire? Ça veut dire que le soumissionnaire,  
22 c'est-à-dire le CUSM pouvait construire un  
23 stationnement à côté et il pouvait dire au  
24 soumissionnaire, disons, celui qui l'a eu, voilà  
25 vous avez un droit de premier refus sinon c'est moi

1 qui le, disons, qui le construit, bien sûr il va le  
2 construire et pour les revenus. Parce que les  
3 revenus vous savez très bien il y a une compétition  
4 et puis les prix sont selon les stationnements à  
5 cinq kilomètres, je me rappelle pas exactement  
6 parce que... donc, il y avait les prix qui étaient  
7 imposés. Il y avait même des prix de stationnement  
8 imposés, le prix pour les employés. Il y avait des  
9 éléments, des conditions qu'en vérité ça rendait  
10 difficile au soumissionnaire d'évaluer sa  
11 soumission parce qu'il y avait les revenus. Les  
12 revenus en général parce que vu que ce projet il  
13 doit aussi, disons, il va chercher un prêteur.  
14 Donc, les revenus de stationnement c'était pas sûr.  
15 C'était pas très clair sur le stationnement. Alors,  
16 il y a eu, disons, une série de questions avec  
17 Armitage, en correspondance et c'est là qu'il m'a  
18 envoyé cette, disons, cette, comment dirais-je,  
19 proposition alternative, bien alternative parce que  
20 ça a pris du temps pour pouvoir l'avoir et on a  
21 demandé aux deux soumissionnaires, c'est vers le  
22 onze (11), je pense, novembre.

23 Q. **[451]** C'est possible.

24 R. C'est possible. En réalité ils avaient tous les  
25 éléments, les éléments pour voir même si c'était

1           cinq jours avant, ils avaient tous les éléments  
2           pour pouvoir estimer. Et nous avons demandé au  
3           soumissionnaire sachez très bien ce qui est  
4           important c'est la soumission de base. Mais donnez-  
5           moi une soumission alternative qu'on va regarder.  
6           Alors, on a reçu cette soumission alternative et  
7           monsieur Gignac m'a demandé : « Gabriel, est-ce que  
8           tu peux demander à Pricewaterhouse de faire une  
9           analyse de ces soumissions-là, de la soumission  
10          alternative. » C'était très, très sensible. Je l'ai  
11          demandé et j'ai déposé ce document hier.

12        Q. **[452]** Donc, si on va, Madame Blanchette, l'onglet  
13          numéro 16. Donc, ça c'est la lettre de transmission  
14          enfin remis de main à main, confidentiel du quatre  
15          (4) février deux mille dix (2010) où vous remettez  
16          à monsieur Gignac l'étude en question, c'est ça?

17        R. Oui, oui, c'est ça.

18        Q. **[453]** Bon. Est-ce que vous pouvez très brièvement  
19          parce que j'ai cru comprendre que ce document était  
20          assez complexe?

21        R. C'est assez complexe.

22        Q. **[454]** Expliquez ce que vous avez demandé de  
23          vérifier et quelles sont les conclusions?

24        R. Alors, ce que je demandais, d'abord, la soumission  
25          de base, donc, on la voit la soumission de base.

1 C'était le soumissionnaire 1 il y avait un point,  
2 disons mille huit cent treize point sept (1813,7),  
3 mais c'était en valeur actuelle en deux mille neuf  
4 (2009). Donc, il fallait aussi pour pouvoir  
5 comparer avec le critère d'abordabilité, on se  
6 rappelle que nous avons un critère d'abordabilité  
7 le premier (1er) janvier deux mille huit (2008).  
8 Donc, le soumissionnaire 1 qui est dans ce cas-là  
9 GISM, c'est, ça devient un point six soixante-dix  
10 neuf (1,679), mille six cent soixante-dix-neuf  
11 millions (1679 M). Et si on compare avec mille cent  
12 trente-trois millions (1133 M) qui était le critère  
13 ça fait à peu près quarante-huit pour cent (48 %)  
14 d'augmentation. Si on prend le soumissionnaire  
15 numéro 2, donc, il a mille huit cent quatre-vingt-  
16 quinze point cinq (1885,5), ça devient en valeur  
17 actuelle de janvier zéro huit, mille sept cent  
18 cinquante-cinq (1755), ça fait cinquante-cinq pour  
19 cent (55 %) de plus. Maintenant nous allons avoir  
20 quelle est la soumission de l'un et de l'autre  
21 sans... sans les stationnements. Est-ce que je peux  
22 avoir votre (inaudible). Est-ce que... Oui. Madame  
23 Blanchette, vous pouvez... vous pouvez continuer à  
24 descendre. Voilà. Non, non, continuez, continuez,  
25 continuez. Voilà, on va s'arrêter là. Alors donc,

1 nous avons nos soumissionnaires, le A. Le A, donc  
2 le chiffre que nous avons, le total des paiements  
3 de partenaires c'est le haut scénario de base,  
4 mille six cent soixante-dix-neuf (1679). Ça, ça  
5 équivaut à mille huit cent trente (1813), c'est ce  
6 qu'il a soumis en VAN en janvier deux mille neuf  
7 (2009).

8 Q. **[455]** En décembre deux mille neuf (2009).

9 R. C'est parce que la VAN c'est (inaudible)...

10 Q. **[456]** Ah! O.K. De janvier deux mille huit (2008)  
11 alors.

12 R. C'est ça. Maintenant, ça, ça correspond à la  
13 soumission de base, de mille six cent soixante-dix-  
14 neuf point trois (1679.3). Si on enlève les  
15 stationnements, ça fait mille sept cent quarante-  
16 six (1746) en VAN deux mille huit (2008). Alors, si  
17 on voit le B, le B c'est PCUSM, il a soumissionné  
18 mille huit cent quatre-vingt-quinze point cinq  
19 (1895.5) et si on le met en VAN le premier (1er)  
20 janvier deux mille huit (2008), ça fait mille sept  
21 cent cinquante-cinq point un (1755.1). Et si on  
22 enlève les stationnements ça fait mille six cent  
23 trente-neuf point huit (1639.8). Alors, vous voyez  
24 que PCUSM, sans le stationnement, il est plus bas.  
25 Je ne vais pas continuer, je pense que vous avez



1 toute la réponse.

2 Q. **[457]** Et, ça, ça veut dire quoi par rapport à la  
3 détermination ultime qui a été faite en mars deux  
4 mille dix (2010)?

5 R. Bon. Ça, ça veut dire que... ça veut dire que le  
6 stationnement est important. Ça veut dire que sans  
7 les stationnements, la soumission de PCUSM était  
8 meilleure. C'est ce que ça veut dire, pas plus que  
9 ça. Parce qu'il y avait aussi d'autres choses, il y  
10 avait aussi l'estimation des espaces commerciaux.  
11 Donc, il y avait... Donc, vous avez ici exactement  
12 toute la... disons, l'analyse, très succincte et  
13 exacte.

14 Q. **[458]** Vous souhaitez nous faire part de certaines  
15 leçons qui ont été apprises, vous en avez glissé  
16 quelques mots au cours de votre témoignage.

17 R. J'aimerais prendre une demi-heure pour donner  
18 (inaudible).  
19 (12:24:48)

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[459]** Je reviens sur la proposition concernant le  
22 stationnement. Les analystes de la Commission ont  
23 montré certaines hypothèses derrière la proposition  
24 alternative qui ont (sic) été faites, était  
25 discutable au niveau, disons, du nombre d'espaces,

1 là, des prix tarifés. Est-ce que vous, de votre  
2 côté, quand vous avez fait cette proposition-là,  
3 est-ce que vous avez pas un peu l'impression que  
4 certaines hypothèses sont un peu optimistes par  
5 rapport aux stationnements, aux revenus générés par  
6 les stationnements?

7 R. C'est une bonne question mais, pour répondre, il  
8 faut... Disons, parce que cette question-là m'a été  
9 posée par la Commission... par l'escouade Marteau,  
10 j'ai donné tout le détail. Ça m'a pris deux heures  
11 pour pouvoir expliquer, pour venir depuis le début,  
12 depuis l'appel de qualification, on demandait deux  
13 mille cinq cents (2500) les places. Le nombre de  
14 places était déjà là, c'est un minimum de mille  
15 huit cents (1800). Non, le fait est déjà connu.  
16 Mais il y avait plusieurs éléments qu'il manquait  
17 aux soumissionnaires pour estimer les revenus. Et  
18 ça, moi, je l'avais dit à St.Clair : « Il faut  
19 donner ces hypothèses parce que, sinon... moi, je  
20 me mets à leur place, comment ils vont estimer? »  
21 Et ça, là-dessus, j'ai une série de courriels, bien  
22 sûr, (inaudible)...

23 Q. **[460]** Donc, le onze (11) novembre deux mille neuf  
24 (2009), lorsqu'on leur présente la proposition  
25 alternative pour les stationnements, vous dites, ce

1 qu'on leur a donné comme information c'était pas  
2 suffisant pour permettre aux deux soumissionnaires  
3 d'estimer leurs revenus?

4 R. Non, ils avaient... en fin de compte, à la fin, ils  
5 avaient toute l'information. À la fin, mais au  
6 début, lorsque je suis rentré, moi, en août deux  
7 mille neuf (2009), il manquait des choses. Et j'ai  
8 demandé qu'on puisse compléter. Et j'ai eu aussi  
9 plusieurs réunions concernant le stationnement.  
10 C'est pas un... c'est pas une question facile,  
11 Monsieur le Commissaire, il y a tellement de choses  
12 là-dedans que je peux pas vous répondre en une  
13 seule phrase.

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

15 Q. **[461]** Monsieur St.Clair Armitage vous a contacté  
16 pour... vous avez eu des discussions avec lui à  
17 propos du stationnement.

18 R. Oui.

19 Q. **[462]** Est-ce que vous savez qui est l'architecte,  
20 par contre, de la proposition alternative comme  
21 telle?

22 R. Je l'ai su par après.

23 Q. **[463]** O.K. Et il s'agit?

24 R. Bien, je le savais parce que, vers la fin, il y a  
25 eu des e-mails de monsieur Lortie. Bien, je ne sais

1 pas, l'architecte, c'est parce qu'il y avait  
2 aussi... il y avait aussi un Ernst & Young qui  
3 était là, c'était la compagnie que je devais  
4 utiliser pour une revue diligente. Et j'ai appris  
5 plus tard que St.Clair l'a utilisée pour le  
6 stationnement.

7 Q. **[464]** Est-ce que vous êtes capable de faire, peut-  
8 être au retour de la pause, très brièvement vos  
9 recommandations.

10 (12:27:17)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[465]** Ça dépend. Ça dépend sur quoi, là, qu'est-ce  
13 que vous voulez dire, sur quoi vous voulez vous  
14 adresser?

15 R. Bien parce que j'ai... j'ai compris que vous avez  
16 un volet « Leçons apprises ».

17 Q. **[466]** De?

18 R. De leçons apprises.

19 Q. **[467]** Oui.

20 R. Donc, j'ai préparé des... préparé des leçons  
21 apprises des CHU's. J'ai préparé des leçons  
22 apprises sur... sur ce... sur le CUSM, en  
23 particulier, et j'ai préparé aussi, disons, quelque  
24 chose en dix (10) minutes, sur un... sur quelque  
25 chose et que j'ai vécu et qui va vous intéresser.

1 Q. **[468]** Bien, en autant que ça rentre dans notre  
2 mandat. Alors...

3 R. Oui oui. Vous me donnez dix (10) minutes?

4 Q. **[469]** Dix (10) minutes au total?

5 R. C'est-à-dire, je comprends...

6 Q. **[470]** Parce qu'on a d'autres témoins à entendre,  
7 Monsieur Soudry...

8 R. ... non, non, j'ai compris. Alors, toute façon...

9 Q. **[471]** Je comprends, c'est très intéressant ce que  
10 vous nous dites, mais je vais vous demander de  
11 faire un effort de synthèse pour être capable de  
12 nous dire...

13 R. Alors, je vais laisser les leçons apprises des...  
14 des CHU's, les leçons... parce qu'en janvier,  
15 justement, mon PDG m'a demandé aussi de... de  
16 préparer même une structure parce que vous savez  
17 très bien que le Vérificateur général du Québec a  
18 critiqué la structure depuis deux mille six (2006),  
19 il avait raison. A critiqué l'arrimage de  
20 l'échéancier, la portée et les coûts. Il avait  
21 raison. Mais il y avait aussi, maintenant qu'on  
22 connaît toutes, disons, tous les résultats, on sait  
23 peut-être que la... le gouvernement a pris la bonne  
24 décision de faire ça en PPP, mais ça, c'est autre  
25 chose. Parce que nous avons tout... aujourd'hui,

1 dans le temps où disons le Vérificateur a fait ça,  
2 bien il n'avait pas, parce qu'il y avait des  
3 hypothèses. Vous savez, dans le PPP, il y a des  
4 hypothèses, mais aujourd'hui, on a des prix fermes.  
5 On a des prix fermes.

6 Ce qui s'est passé, bien sûr, on sait très  
7 bien que les paiements, c'est des paiements qui  
8 sont... le gouvernement n'a rien perdu, bien sûr,  
9 mais il y a eu cette... ce qu'on a vu... ce qu'on a  
10 vu, c'est quelque chose d'inimaginable. Moi,  
11 aujourd'hui, j'ai jamais vécu un cas comme ça. Mais  
12 en sachant, ça fait une semaine que St.Clair a été  
13 arrêté, mais c'est un complot.

14 Q. **[472]** Ça, c'est à nous à tirer ces conclusions-là.

15 R. Non, non, je le sais, disons, très très bien.

16 Q. **[473]** O.K.

17 R. Donc... mais, moi je voulais vous dire quelque  
18 chose qui me prendra dix (10) minutes.

19 Q. **[474]** Bien allez-y.

20 R. Je peux prendre mes notes?

21 LA GREFFIÈRE :

22 Juste avant, peut-être qu'on peut coter la dernière  
23 pièce qui a pas été cotée.

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

25 Oui, excusez-moi.

1 LA GREFFIÈRE :

2 1766.

3

4 158P-1766 : Lettre du 4 février 2010 à M. Clermont

5 Gignac - Autofinancement du

6 stationnement et des espaces

7 commerciaux et alternatives relatives

8 au stationnement dans les soumissions

9 pour le projet du CUSM au site Glen

10

11 R. Alors je vais rappeler, disons, un exemple d'un...

12 d'un courage d'un gérant de projets et d'une leçon

13 apprise suite au rapport du VGQ pour l'année deux

14 mille trois-deux mille quatre (2003-2004). En deux

15 mille un (2001), deux firmes ont été qualifiées

16 pour l'appel d'offres en mode IAGC, pour le

17 prolongement du métro de Laval. Il y avait deux

18 compagnies, il y avait Jana BPA Cimbali et un

19 consortium SGTM.

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

21 Q. **[475]** Mais ça, c'est une leçon apprise d'un exemple

22 où vous étiez vous...

23 R. J'étais moi-même le directeur de ce projet.

24 Q. **[476]** Vous étiez donc au privé, à ce moment-là?

25 R. J'étais au privé, j'étais le directeur de... le...

1 le soumissionnaire qui n'a pas été retenu. Alors  
2 les honoraires professionnels étaient fixes à  
3 trente sept millions de dollars (37 M\$) sur un coût  
4 de projet évalué à trois cent quarante-cinq point  
5 trois (345,3), excluant les taxes. J'étais le  
6 directeur de projet du consortium Jana BPA Cimbali  
7 qui n'a pas été retenu par l'AMT.

8 Notre consortium indiquait à l'AMT que ce  
9 coût était irréaliste. Et en ma qualité de  
10 directeur du projet, du Groupe Jana BPA Cimbali,  
11 j'ai posé une question à la direction du projet :  
12 « Si le coût du projet augmente, est-ce que les  
13 honoraires professionnels seront ajustés? » La  
14 réponse, je l'ai écrite. C'était l'addenda numéro 1  
15 du quinze (15) janvier deux mille un (2001). Et que  
16 les honoraires professionnels sont fixes. C'est la  
17 réponse que j'ai reçue.

18 J'ai demandé une rencontre, donc, bien sûr,  
19 on n'a pas été retenu, j'ai demandé une rencontre  
20 avec la PDG de l'école... de l'époque pour avoir un  
21 debriefing. Pourquoi notre groupement n'a pas été  
22 retenu? J'ai appelé les directeurs de projets  
23 plusieurs fois pour obtenir cette réunion, compte  
24 tenu que le groupement a investi près de six cent  
25 mille dollars (600 000 \$) pour préparer l'appel



1 d'offres. Le groupement SGTM a été sélectionné en  
2 avril deux mille un (2001) à la suite d'un  
3 processus d'appel d'offres. Il dépose le rapport  
4 d'avant projet, en deux mille deux (2002) et un  
5 mois plus tard, il transmet les coûts relatifs au  
6 concept proposé évalué près à cinq cent cinquante-  
7 quatre millions (554 M).

8 Comme indiqué dans mon témoignage, j'ai  
9 quitté le Canada entre deux mille deux (2002) et  
10 deux mille cinq (2005) pour diriger un projet à  
11 l'international. Je suis de retour au Québec et je  
12 rejoins PPPQ en mars deux mille cinq (2005), comme  
13 je vous l'avais mentionné. En deux mille sept  
14 (2007), je suis nommé responsable du projet Turcot.  
15 La directrice de l'époque, Denise Gosselin, se  
16 préparait à effectuer le projet Turcot en mode  
17 IAGC, ingénierie approvisionnement gestion de  
18 construction quand, elle-même, elle était même  
19 déléguée au projet du prolongement du métro. Elle  
20 m'avait mentionné qu'elle avait respecté le budget  
21 du projet parce qu'il a été révisé à huit cents  
22 millions (800 M\$).

23 Je lui demande quels sont les montants des  
24 honoraires payés. Elle me répond : « C'était  
25 environ cent vingt millions (120 M\$) », donc une

1 différence de quatre-vingt millions (80 M\$). Elle  
2 me répond : « C'était la recommandation des  
3 experts. » Je lui raconte mon histoire, celle que  
4 je vous raconte maintenant, concernant l'addenda  
5 des honoraires. Elle mentionne qu'il existe un  
6 rapport du vérificateur général du Québec  
7 disponible sur Internet. Donc, je lui conseille de  
8 ne pas utiliser ce mode dans le projet Turcot en  
9 lui envoyant toute l'histoire et puis vécue sur le  
10 métro de Laval.

11 Je prends connaissance du rapport du VGQ  
12 qui a indiqué que le processus n'était pas  
13 transparent. J'envoie un sommaire de l'évolution  
14 des coûts que j'ai ici, donc je lui envoie...

15 (12:33:35)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[477]** Monsieur Soudry, est-ce qu'on pourrait  
18 simplement savoir où vous voulez en venir avec...

19 R. Bien, je veux terminer, Madame.

20 Q. **[478]** Non, non, dites-nous où vous voulez en venir  
21 parce que ça... ça entre...

22 R. Alors, ce que je veux en venir, c'est que, dans le  
23 temps, il y avait une politique cadre, une  
24 politique cadre et puis il y a eu une décision par  
25 la ministre de faire un dossier d'affaires. Donc,

1 le dossier d'affaires a comparé quoi? Le mode IAGC  
2 avec le PPP. Et ça a donné cent quatre millions  
3 (104 M\$) d'économies. Très bien.

4 Alors, en octobre deux mille huit (2008),  
5 il y a eu un communiqué de presse qui annonce que  
6 le projet Turcot sera fait en PPP. Les coûts de  
7 projet dans le temps étaient évalués à un point  
8 cinq millions milliard (1,5 G\$). Donc, la politique  
9 cadre, sous la gouvernance des grands projets  
10 d'infrastructures en vigueur le cinq (5) novembre  
11 deux mille huit (2008), qui oblige de faire un  
12 dossier d'affaires en trois étapes, soit dossier de  
13 présentation stratégique, dossier d'affaires et de  
14 celui au final. Très bien. Et ça, disons ça donne  
15 tous les modes, les modes de gérance, les modes...

16 Q. **[479]** Alors, si je comprends, Monsieur Soudry,  
17 c'est un plaidoyer en faveur des PPP.

18 R. Non, non, pas du tout, pas du tout, parce que je  
19 vais arriver. Eh! Puis, là, donc le mode IAGC a été  
20 exclu parce que j'avais écrit une note à mon PDG  
21 qu'il a remis à la ministre de l'époque. Et la  
22 politique cadre dans le temps, que j'ai dit qui a  
23 été révisée le cinq (5) novembre deux mille huit  
24 (2008) excluait le mode IAGC.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[480]** Donc, sur la base de l'exemple...

3 R. Alors, donc moi je dis...

4 Q. **[481]** Monsieur Soudry...

5 R. Oui.

6 Q. **[482]** ... sur la base de votre exemple du métro de  
7 Laval, vous nous mettez en garde contre le mode  
8 IAGC et vous constatez que notamment ça a été  
9 écarté.

10 R. Heureusement, mais...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[483]** Non. Écoutez la question, Monsieur Soudry,  
13 vous ne pouvez pas...

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

15 Q. **[484]** Est-ce que c'est ça votre... Est-ce que c'est  
16 ça votre point? Le point, c'est qu'il y a des...  
17 vous avez constaté, dans l'exemple... dans la  
18 situation vécue dans l'exemple du métro de Laval,  
19 que le mode d'octroi IAGC présentait des faiblesses  
20 et des problématiques et que vous êtes content de  
21 constater qu'on l'a retiré de la politique cadre.

22 R. Exactement. Exactement.

23 Q. **[485]** Bon.

24 R. Puis, il y avait une femme courageuse, c'était  
25 Monique Durand-Forget.

1 Q. **[486]** Et à ce moment-là, s'il a été retiré et  
2 que... il n'y a donc pas, dans une optique de  
3 recommandation, ça n'avance pas beaucoup la  
4 Commission...

5 R. Non, mais...

6 Q. **[487]** ... si c'est déjà fait.

7 R. Non, mais il y avait déjà un... Non, mais je vous  
8 dis maintenant, je vous dis maintenant qu'est-ce  
9 qu'il avait. Il y avait quatre-vingt millions  
10 (80 M\$) à peu près qui a été payé, il y avait un  
11 addendum moi-même que j'ai envoyé. L'AMT m'a dit :  
12 « Non, non, même si le montant augmente... » et on  
13 sait très bien que le montant a augmenté, bien, les  
14 honoraires seront fixes. Madame la Présidente,  
15 quatre-vingts millions (80 M\$) a été pris en plus.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[488]** Parfait. Alors, est-ce que les parties auront  
18 des questions pour monsieur Soudry? Alors, merci  
19 beaucoup, Monsieur Soudry. Nous allons donc  
20 reprendre vers deux heures et dix (14 h 10).

21

22 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

23

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

---

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 (14:04:57)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bonjour, Madame.

5 Mme IMMACOLATA FRANCO :

6 Bonjour.

7

8

9

10

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt et unième  
2 (21e) jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 IMMACOLATA FRANCO, directrice associée à la  
7 planification

8

9 LAQUELLE, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉE PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Q. **[489]** Merci, Madame la Greffière. Vous êtes donc  
13 directrice associée à la planification et j'ajoute  
14 à la coordination au CUSM, c'est exact?

15 R. Exactement, au CUSM.

16 Q. **[490]** Vous occupez ces fonctions depuis combien de  
17 temps?

18 R. Je suis au sein de l'équipe de planification depuis  
19 mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999).

20 Q. **[491]** Parfait. Et vous y oeuvrez toujours  
21 aujourd'hui?

22 R. Exactement.

23 Q. **[492]** Si on revient un petit peu en arrière, vous  
24 avez une formation qui vous a amenée là qui est de  
25 quelle nature?

1 R. Moi, j'ai une formation clinique d'origine  
2 clinique, je suis formée comme inhalothérapeute et,  
3 par la suite, j'ai poursuivi ma formation. Je suis  
4 devenue gestionnaire de l'équipe d'inhalothérapie  
5 et de médecine respiratoire à l'Hôpital de Montréal  
6 pour enfants pour plusieurs années et...

7 Q. **[493]** De quand à quand environ?

8 R. De quatre-vingt-trois (83) à quatre-vingt-dix-neuf  
9 (99). En quatre-vingt-dix-neuf (99), je me suis  
10 jointe à l'équipe de planification du CUSM comme  
11 coordonnatrice à la planification et en deux mille  
12 six (2006) je suis devenue la directrice associée à  
13 la planification. J'ai fait des cours en gestion de  
14 projet et j'ai fait une maîtrise en gestion à  
15 l'Université McGill.

16 Q. **[494]** Quand vous dites qu'en quatre-vingt-dix-neuf  
17 (99) vous rejoignez l'équipe de la coordination et  
18 de la planification...

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[495]** ... ça, c'est dans l'optique du redéploiement  
21 au Campus Glen?

22 R. Exactement. En quatre-vingt-dix-neuf (99), à la fin  
23 des années quatre-vingt-dix (90), déjà il y avait  
24 une équipe de planification qui s'était formée pour  
25 la modernisation du CUSM. Et en quatre-vingt-dix-



1           neuf (99) l'équipe s'est agrandie et je me suis  
2           jointe à l'équipe en ce temps-là pour supporter le  
3           processus de planification pour notre premier  
4           programme fonctionnel et technique.

5           Q. **[496]** Parfait. Ça, c'est le PFT, c'est souvent...

6           R. Le PFT, exactement.

7           Q. **[497]** ... ce à quoi on fait référence souvent sous  
8           l'acronyme PFT. En cours de processus, vous avez  
9           dit que vers deux mille six (2006), je pense, vous  
10          êtes devenue directrice associée à la planification  
11          et à la coordination.

12          R. Exactement.

13          Q. **[498]** Donc, dans les années qui nous intéressent  
14          plus particulièrement, c'est la position que vous  
15          occupiez?

16          R. Oui.

17          Q. **[499]** Et c'est toujours ce que vous faites  
18          aujourd'hui?

19          R. C'est toujours ce que je fais.

20          Q. **[500]** De deux mille cinq (2005) à deux mille dix  
21          (2010), pardon, vous avez oeuvré à ce titre sous la  
22          direction de monsieur Yanai Elbaz?

23          R. Exactement.

24          Q. **[501]** Et à partir d'un moment en deux mille dix  
25          (2010) que, si vous êtes capable de préciser,

1 j'aimerais que vous précisiez.

2 R. Au mois de janvier ou février deux mille dix  
3 (2010).

4 Q. **[502]** Monsieur Elbaz a été... a cessé d'être votre  
5 supérieur et c'est devenu monsieur?

6 R. Docteur Meagher.

7 Q. **[503]** Tim Meagher.

8 R. Tim Meagher, c'est ça.

9 Q. **[504]** Parfait. Est-ce que c'est monsieur Meagher a  
10 remplacé monsieur Elbaz à la direction ou est-ce  
11 que c'est vous qui avez échangé disons de canal  
12 hiérarchique?

13 R. J'ai changé de canal hiérarchique avec mon équipe.  
14 Nous nous sommes déplacés vers l'équipe des  
15 affaires médicaux...

16 Q. **[505]** Affaires médicales.

17 R. ... à la place de... affaires médicales à la place  
18 de l'équipe de redéploiement.

19 Q. **[506]** Parfait. Donc, l'équipe de redéploiement est  
20 restée disons de son côté...

21 R. C'est ça.

22 Q. **[507]** ... et c'est vous qui avez quitté...

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[508]** ... administrativement son sein. Mais, vous  
25 avez continué à vous occuper, dans les faits...

1 R. J'avais les mêmes fonctions.

2 Q. **[509]** Mêmes fonctions. Dans ce contexte-là de...  
3 vous dites que vous pourriez nous guider à travers  
4 les tâches que vous avez accomplies à partir de  
5 votre... du moment où vous joignez, là, l'équipe de  
6 planification. Quelles sont les choses auxquelles  
7 vous vous êtes consacrée?

8 R. Mon rôle principal était de coordonner  
9 l'élaboration du projet clinique, du projet de  
10 modernisation du CUSM et le programme fonctionnel  
11 et technique qui est le PFT, avec les équipes  
12 techniques et cliniques, pour enfin préparer le  
13 dossier pour aller en appel d'offres pour le projet  
14 du CUSM.

15 Q. **[510]** En termes plus simples, en fait, ça consiste  
16 à évaluer, j'imagine, les besoins.

17 R. Oui. En termes plus simples, un programme  
18 fonctionnel et technique, c'est un document qui  
19 décrit en mots, en chiffres et en schémas  
20 l'élaboration des services qu'on veut, nous,  
21 construire, qu'on veut planifier. Alors, tous les  
22 départements, tous les services, leurs fonctions,  
23 leurs organisations et la configuration demandée.

24 Q. **[511]** Et l'élaboration de ce document a occupé, si  
25 je comprends bien, votre équipe et peut-être

1 d'autres, là, vous pouvez me l'expliquer...

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[512]** ... de quatre-vingt-dix-neuf (99) jusqu'à  
4 deux mille sept (2007) peut-être quelque chose de  
5 même?

6 R. Oui, vous savez que le projet du CUSM date depuis  
7 longtemps et on a eu plusieurs itérations des  
8 documents, des PFT, du projet clinique jusqu'à  
9 temps qu'en deux mille sept (2007) le gouvernement  
10 décide de lancer l'appel de qualification en PPP.

11 Q. **[513]** Parfait. Donc, en deux mille sept (2007) on  
12 lance l'appel de plani... de qualifications,  
13 pardon, en PPP, est-ce que vous avez été impliquée  
14 dans cette partie du processus?

15 R. Oui, j'ai été impliquée à la rédaction du volet  
16 clinique et la description du CUSM à l'intérieur de  
17 ce document-là.

18 Q. **[514]** Parfait. Donc, le trois (3) décembre deux  
19 mille sept (2007) il y a ce qu'on appelle la phase  
20 conception je pense qui a été lancée, est-ce que  
21 vous pouvez nous décrire un peu de quoi il s'agit?

22 R. Le trois (3) décembre?

23 Q. **[515]** Deux mille sept (2007), la phase de  
24 conception?

25 R. La phase de conception c'était après l'appel de

1 qualifications.

2 Q. **[516]** Après l'appel de qualifications.

3 R. C'est ça. Il y a eu la phase d'écriture d'appel de  
4 propositions.

5 Q. **[517]** O.K.

6 R. Alors, là, on... le CSM, notre équipe, s'est  
7 élargie, on a eu des équipes maîtres qui se sont  
8 joints à nous, des experts, ingénieurs,  
9 architectes, gestionnaires de projets pour élaborer  
10 les spécifications qui allaient faire partie de  
11 l'appel de propositions. Alors, spécifications  
12 techniques, cliniques, et autres.

13 Q. **[518]** Donc, à partir de vos besoins on a raffiné  
14 tout ça pour ajouter des aspects techniques?

15 R. Exactement.

16 Q. **[519]** O.K. En octobre deux mille huit (2008), on  
17 lance l'appel de qualifications?

18 R. Oui.

19 Q. **[520]** De votre point de vue au CUSM c'est quoi  
20 votre implication dans cette étape-là?

21 R. Alors, mon rôle dans cette étape-là était vraiment  
22 de représenter l'organisation clinique, les  
23 cliniciens et les professionnels de la santé envers  
24 les deux consortiums qui s'étaient qualifiés  
25 pour... pour la proposition. Alors, nous étions,

1 moi et l'équipe, étions l'interface entre les  
2 consortiums et les équipes cliniques à l'interne.  
3 Alors, nous avons coordonné le processus de tous  
4 ces gens-là qui allaient interagir avec chacun des  
5 consortiums.

6 Q. **[521]** O.K. Vous étiez le gestionnaire de cette  
7 partie du processus, donc, le gestionnaire des  
8 relations entre CUSM, les gens qui ont des besoins  
9 à exprimer, qui ont des choses...

10 R. Exactement.

11 Q. **[522]** ... à demander et les questions que le  
12 consortium pourrait avoir.

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[523]** Comment, combien de temps cette phase si on  
15 peut dire à durer?

16 R. La phase de compétition a duré quarante-quatre (44)  
17 semaines. Pendant ce temps-là chacun des  
18 consortiums interagit avec le CSM à différents  
19 moments de façon confidentielle et chaque volet du  
20 CSM, chaque discipline était représentée par des  
21 aviseurs cliniques à l'interne du CSM et ces gens-  
22 là aussi interagissaient, avaient un interface avec  
23 les consortiums.

24 Q. **[524]** D'accord. Et c'est dans ce contexte-là que je  
25 pense qu'on a parlé d'ateliers de discussion, c'est

1 exact?

2 R. Exactement. Il y avait des ateliers de discussion  
3 pour aider chaque consortium à l'élaboration de  
4 leur proposition.

5 Q. **[525]** Parfait. À un moment donné, donc, cette phase  
6 de discussion, sur laquelle on va revenir avec un  
7 petit peu plus de détails plus tard, disons, juste  
8 finir de faire le tour de tout le processus avant.

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[526]** Il y a eu une date limite à laquelle une fois  
11 ces informations échangées, les deux consortiums  
12 ont déposé des propositions.

13 R. Oui.

14 Q. **[527]** Ça a été quoi la suite de votre implication  
15 après ça?

16 R. À la date, il y a eu une date limite à la fin mai  
17 deux mille neuf (2009) où les ateliers étaient  
18 complétés et par la suite notre implication envers  
19 le consortium s'est arrêtée, parce que pour donner  
20 le temps au consortium de préparer leur proposition  
21 qui a été déposée plus tard au mois d'août de cette  
22 année.

23 Q. **[528]** O.K. Et ensuite de ça vous donc la partie  
24 comité de planification a cessé jusqu'à un certain  
25 point temporairement d'être actif.

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[529]** Mais vous personnellement vous avez encore,  
3 vous vous êtes vu confier d'autres responsabilités  
4 dans le processus si je me trompe pas?

5 R. Dans le processus pendant ce temps-là à l'interne  
6 nous planifions nous avons organisé tous les sous-  
7 comités qui allaient participer à l'évaluation des  
8 deux... des deux propositions. Alors, pendant ce  
9 temps-là nous avons développé le processus et les  
10 équipes qui allaient revoir le détail des  
11 techniques des évaluations.

12 Q. **[530]** O.K., donc la façon dont on allait donner des  
13 notes...

14 R. Oui.

15 Q. **[531]** ... aux différents consortiums?

16 R. Oui. Exactement.

17 Q. **[532]** Et, vous, est-ce que vous avez été appelée à  
18 siéger sur certains de ces sous-comités?

19 R. Oui. Moi, j'ai siégé, en deux mille neuf (2009),  
20 sur deux comités d'évaluation : le comité de  
21 fonctionnalité et le comité d'architecture.

22 Q. **[533]** D'accord. On a vu, dans les derniers  
23 témoignages, que le processus a été, disons, à  
24 partir de là, interrompu, d'une certaine façon, ou  
25 suspendu pendant une brève période et qu'il a



1 repris à nouveau au début deux mille dix (2010)...

2 R. Oui.

3 Q. **[534]** ... avec une nouvelle date de dépôt au quinze  
4 (15) mars deux mille dix (2010). Est-ce que, dans  
5 cette deuxième phase, qu'on a appelée,  
6 généralement, BAFO, même si certains témoins  
7 étaient pas d'accord avec cette appellation, est-ce  
8 que vous avez participé à cette deuxième phase?

9 R. Je n'ai pas participé à aucun comité de sélection  
10 dans la deuxième phase.

11 Q. **[535]** Vous avez seulement jouer... Est-ce que vous  
12 avez continué à jouer un rôle en tant que  
13 responsable au niveau du...

14 R. Oui, j'étais responsable de l'équipe de  
15 planification mais je n'ai pas participé à aucun  
16 sous-comité.

17 Q. **[536]** Et j'imagine que le rôle de l'équipe de  
18 planification, pendant la période où on n'a pas  
19 encore de consortium qui va construire, c'est...  
20 c'est un peu suspendu, vous êtes en « standby », si  
21 vous me passez l'expression anglaise?

22 R. Oui. Hum hum.

23 Q. **[537]** Si on revient en arrière maintenant pour  
24 s'attarder peut-être un petit peu plus à certains  
25 aspects. Les ateliers de discussion.

1 R. Oui.

2 Q. **[538]** J'aimerais que vous nous décriviez comment ça  
3 fonctionnait, sur le plan pratique, ces ateliers-  
4 là, quelles sont les règles qui régissaient ça,  
5 comme se déroulaient les... ces espèces de groupes  
6 de discussion, si on peut les appeler comme ça?

7 R. Le processus qu'on a mis en place avec PPPQ, dans  
8 le temps, était un processus assez rigoureux où  
9 chaque membre qui participait devait... à signer  
10 un... un conflit d'intérêts pour... et un...  
11 confidentialité pour s'assurer de ne pas nuire au  
12 processus. Alors, il y avait... à chacun des  
13 ateliers, il y avait toujours une représentation de  
14 PPPQ avec l'aviseur... le...

15 Q. **[539]** Le vérificateur de processus?

16 R. Monsieur Dumais... Le vérificateur du processus,  
17 merci, monsieur Dumais, qui était présent dans la  
18 salle et on ne rencontrait jamais les deux  
19 soumissionnaires en même temps. Ou même à la même  
20 journée. Alors, il y avait un échéancier assez bien  
21 clair, bien déterminé où on échangeait avec un à la  
22 fois.

23 Q. **[540]** Donc, il y avait une confidentialité qui  
24 était garantie par rapport à ces rencontres-là?

25 R. Oui.

1 Q. **[541]** Et là, est-ce que les sujets étaient prévus à  
2 l'avance durant toute la période ou c'était sujets  
3 ouverts et les consortiums venaient poser des  
4 questions, comment...

5 R. Au tout début, on a présenté le projet à chacun des  
6 soumissionnaires mais, par la suite, c'était leur  
7 processus et c'était leur ordre du jour.

8 Finalement, c'est à eux de... c'est eux qui nous  
9 posaient des questions ou nous proposaient des  
10 solutions et où on réagissait à... à ces solutions-  
11 là pour les informer si ça respectait les  
12 spécifications qui avaient été demandées.

13 Q. **[542]** Est-ce que ces... ces questions-là vous  
14 parvenaient... je veux dire, on prévoyait une plage  
15 horaire puis ils venaient poser des questions, ou  
16 est-ce qu'ils vous adressaient aussi des questions,  
17 disons, à tout moment, là, par courrier ou, je sais  
18 pas, là...

19 R. Non, le processus prévoyait un échange de questions  
20 et réponses qui était... qui était coordonné par  
21 PPPQ. Alors, le soumissionnaire devait poser une  
22 question via PPPQ et eux nous posaient la question,  
23 on préparait la réponse et ça a été... ça leur a  
24 été acheminé. Les questions pouvaient être de  
25 type... de nature ouverte ou confidentielle,

1 dépendamment du soumissionnaire. Mais le côté  
2 public pouvait demander que la question soit  
3 ouverte et disponible aux deux soumissionnaires.  
4 Dans ce cas-là, le soumissionnaire qui posait la  
5 question pouvait retirer sa question ou bien être  
6 d'accord pour que ça soit ouvert aux deux. Alors,  
7 c'est comme ça que ça a été coordonné. Et toutes  
8 les questions et réponses ont été tabulées par  
9 PPPQ.

10 Q. **[543]** Donc, c'est PPPQ qui déterminait la nature...  
11 enfin, s'il souhaitait que la question soit  
12 confidentielle ou pas, c'est ça?

13 R. En collaboration avec le CUSM. Oui.

14 Q. **[544]** O.K. Il discutait avec vous là-dessus...

15 R. Oui.

16 Q. **[545]** ... ensuite avisait...

17 R. Hum hum.

18 Q. **[546]** Et quand la question était qualifiée  
19 d'ouverte ou était reposée de façon ouverte, à ce  
20 moment-là, c'est ça que vous nous disiez, juste  
21 voir si j'ai bien compris, l'information donnée en  
22 retour de la part de CUSM, elle était disséminée  
23 aux deux consortiums?

24 R. Exactement.

25 Q. **[547]** Est-ce qu'à un moment donné, il y a eu un

1 moment où ces questions, ces échanges de questions  
2 sont... ont cessé, où on a dit : « Désormais, on  
3 cesse de répondre à ces questions-là. »?

4 R. Il y avait un moment où, juste avant le... la date  
5 de mai deux mille dix (2010)... deux mille neuf  
6 (2009) où le processus a été arrêté. Il y avait  
7 plus de questions et réponses, jusqu'à tant que  
8 la... les soumissions, les propositions soient  
9 déposées au mois d'août.

10 Q. **[548]** Parfait. Les ateliers de discussion comme  
11 telles et les questions et réponses, ce sont...  
12 est-ce que ce sont... est-ce que n'importe quoi  
13 peut être soulevé ou c'est... c'est... il faut que  
14 ça soit rattaché, d'une façon ou d'une autre, au  
15 PFT ou à la documentation qu'ils ont déjà? Est-ce  
16 que c'est complètement ouvert ou...?

17 R. C'est complètement ouvert, mais c'est vraiment un  
18 mécanisme pour aider les consortiums, les  
19 soumissionnaires, à bien comprendre les besoins,  
20 les spécifications et à bien préparer leur... leur  
21 soumission. Alors, c'était souvent attaché à une  
22 spécification de nature technique ou autre dans...  
23 qui était décrite dans les documents d'appel  
24 d'offres.

25 Q. **[549]** Ces ateliers-là, nonobstant les questions qui

1 ont été échangées, mais les ateliers, dans votre  
2 souvenir, il y en a eu combien?

3 R. Ça a duré quarante-quatre (44) semaines, on se  
4 rencontrait presque à tous les jours...

5 Q. **[550]** O.K.

6 R. ... alors, il y a eu plusieurs ateliers.

7 Q. **[551]** Donc, si je vous suggère environ trois cents  
8 (300) au total? Cent cinquante (150) d'un côté,  
9 cent cinquante (150) de l'autre? Ça aurait du sens?

10 R. Ça me dit quelque chose, oui.

11 Q. **[552]** Qu'est-ce qui en est des questions? Est-ce  
12 que vous vous souvenez combien il y a eu de  
13 questions auxquelles il a été répondu ou ça,  
14 c'est... c'est juste trop important?

15 R. Des centaines.

16 Q. **[553]** O.K.

17 R. Des centaines. Oui.

18 Q. **[554]** Juste pour être sûr, vous aviez pas de... de  
19 contact direct avec les consortiums en aucun  
20 moment, là, tout ça transitait par PPPQ, c'est bien  
21 ça?

22 R. Oui, c'était le processus qui avait été adopté. Et  
23 s'il y avait un contact direct par courriel, on  
24 acheminait la question à PPPQ.

25 Q. **[555]** Donc, s'il arrivait qu'un consortium oublie

1 de... d'acheminer...

2 R. Oui.

3 Q. **[556]** ... sa question à PPPQ, vous preniez  
4 l'initiative de... de la renvoyer directement avant  
5 de répondre. C'est ça?

6 R. Oui, exactement.

7 Q. **[557]** J'imagine que dans ces ateliers-là, vous  
8 aviez accès à de l'information, comme vous avez  
9 dit, qui est confidentielle?

10 R. Hum hum

11 Q. **[558]** Vous avez signalé tout à l'heure qu'il y  
12 avait des documents qu'il fallait signer pour  
13 s'assurer que...

14 R. Hum hum.

15 Q. **[559]** J'imagine que cette... cette aura de  
16 confidentialité là, s'est poursuivie aussi dans le  
17 processus auquel vous avez participé ensuite, qui  
18 consistait à sélectionner. Est-ce que c'est exact?

19 R. Oui, le processus de... de confidentialité s'est  
20 maintenu jusqu'à... jusqu'à la fin de l'évaluation  
21 technique ou qualitative. Jusqu'au bout, on avait  
22 des locaux fermés où les propositions étaient sous  
23 clé. On utilisait uniquement des ordi...  
24 ordinateurs qui étaient dédiés à ce processus-là.  
25 On travaillait avec des clés USB pour ne pas

1           laisser de l'information derrière. Et c'est de  
2           cette façon-là que les évaluations se sont faites.

3       Q. **[560]** Puis il y a beaucoup d'effort qui a été mis  
4           pour assurer la confidentialité des informations  
5           qui étaient entre vos mains.

6       R. Hum hum.

7       Q. **[561]** On était très sérieux à ce sujet-là.

8       R. On était très sérieux à l'interne, au CUSM, de...  
9           et les équipes qui ont participé de vraiment  
10          respecter le processus, de... de respecter les  
11          règles. Il y avait beaucoup de gens d'impliqués,  
12          beaucoup de cliniciens, beaucoup de... de  
13          professionnels de la santé et tout le monde a pris  
14          ça très très sérieusement. Alors, leur objectif  
15          était de faire un bon travail, un... une bonne  
16          évaluation qualitative.

17      Q. **[562]** Est-ce que c'était cloisonné aussi, au sens  
18          où... bon, il y a des sous-comités différents avec  
19          des... des objectifs de travail qui étaient  
20          distincts.

21      R. Hum hum.

22      Q. **[563]** Est-ce qu'entre sous-comités aussi on  
23          cloisonnait ce que faisait, mettons, par exemple...  
24          parce que là, je veux prendre les sous-comités de  
25          sélection à défaut de connaître bien les équipes du



1 processus de quarante-quatre (44) semaines, là...

2 R. Oui.

3 Q. **[564]** ... mais est-ce que « Fonctionnalité »  
4 discutait avec « Architecture » de ce que  
5 « Architecture » regardait, et caetera, et caetera?  
6 Est-ce qu'entre sous-comités ou entre groupes, au  
7 niveau du CUSM, par exemple, on discutait?

8 R. Entre l'équipe principale de... de planification,  
9 on avait... on discutait entre nous les... les  
10 différents volets du... du projet.

11 Q. **[565]** O.K. Donc, au niveau de l'équipe de  
12 planification?

13 R. Hum hum.

14 Q. **[566]** Est-ce que c'était aussi vrai normalement  
15 pour les... les équipes de... comment dire, de  
16 consultants ou de... ou de soutien, équipe maître  
17 et tout ça, est-ce qu'eux aussi ou est-ce qu'eux,  
18 on leur demandait de garder pour eux?

19 R. Ils avaient... tout le monde avait un mandat de  
20 garder pour eux l'information qui était revue et  
21 analysée.

22 Q. **[567]** Parlons de... Et cette information-là, quand  
23 même, était disponible, ou accessible à votre  
24 hiérarchie, j'imagine, là.

25 R. L'information était disponible. Il y avait beaucoup

1 de gens d'impliqués. Alors, même s'il y avait un  
2 processus rigoureux, l'information restait quand  
3 même disponible à... à l'hierarchie.

4 Q. **[568]** Donc, si monsieur Porter ou monsieur Elbaz  
5 voulait s'informer des progrès, et caetera, il n'y  
6 avait pas de restrictions en ce qui le concernait,  
7 lui?

8 R. Il ne devrait pas y avoir, non.

9 Q. **[569]** Si on va, Madame Blanchette, à l'onglet 2,  
10 qui est déjà coté, là, sous 155P-1710...

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 De quel doc... De quel témoin?

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

14 Ah, de, de... C'est de madame.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 De madame?

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Oui. Mais c'est très... Si vous regardez dans les  
19 cla... Si vous avez les classeurs de monsieur Noël  
20 et monsieur Desaulniers...

21 LA GREFFIÈRE :

22 155.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 ... ça serait à l'onglet 12. Je ne sais pas s'ils  
25 vous ont préparé un cahier spécifique... Oui, O.K.

- 1 Q. **[570]** Donc, là on voit un organigramme de  
2 l'ensemble des sous-comités...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. **[571]** ... dont certains noms ont été retirés  
5 pour... parce que leur participation à tout ceci  
6 est moins pertinente, là.
- 7 R. Hum hum.
- 8 Q. **[572]** Et on voit que, bon, il y a les six, ou sept  
9 sous-comités. Je dis sept parce qu'il y a  
10 Receivability General Conformity...
- 11 R. Hum hum.
- 12 Q. **[573]** ... qui n'est pas vraiment, je pense, un  
13 sous-comité évalué, là, avec des notes au-dessus,  
14 et c'est là que vous nous disiez, vous êtes donc  
15 membre du sous-comité architecture?
- 16 R. Hum hum.
- 17 Q. **[574]** Et du sous-comité fonctionnalité, qui sont  
18 les deux plus importants.
- 19 R. Exact.
- 20 Q. **[575]** C'est exact?
- 21 R. Hum hum.
- 22 Q. **[576]** Maintenant, juste par curiosité, on voit que  
23 votre nom se retrouve aussi dans un sous-comité,  
24 bon, qui est sous qualité technique, et qui est  
25 identifié comme étant équipe de, de... équipe

1 soumissionnaire. Est-ce que vous êtes capable de  
2 nous dire de quoi il s'agit? Au meilleur de vos  
3 souvenirs, là?

4 R. Vous savez, c'est, c'est... Ça date depuis  
5 longtemps. Nous étions les trois principaux,  
6 monsieur Armitage, monsieur Michaud et moi-même,  
7 qui interagissaient avec les soumissionnaires.

8 Q. **[577]** O.K.

9 R. Le plus fréquemment.

10 Q. **[578]** Donc, il se pourrait que ça soit juste une...  
11 le nom des gens qui sont en charge des relations  
12 avec les...

13 R. Hum hum.

14 Q. **[579]** ... les soumissionnaires.

15 R. Hum hum.

16 Q. **[580]** Donc, monsieur Armitage avait ces  
17 responsabilités de, lui aussi, ou... et se voyait  
18 confier beaucoup la responsabilité de gérer les  
19 relations avec les soumissionnaires. C'est exact?

20 R. Oui. C'était son rôle. C'était le directeur du  
21 Projet PPP pour le CUSM.

22 Q. **[581]** Parfait. Et il siégeait aussi, si j'ai bien  
23 compris, sur un des sous-comités, Project  
24 Management ou gestion de projets.

25 R. Oui. Oui.

1 Q. **[582]** Juste peut-être une autre petite question par  
2 rapport à ça, cet organigramme-là.

3 R. Hum hum.

4 Q. **[583]** On voit, au-dessus, on a un Quality and  
5 Compliance Committee, qui est juste au-dessus des,  
6 des... des comités, où on voit, normalement, que  
7 vous aussi vous êtes censée faire partie de ce  
8 comité.

9 R. Oui.

10 Q. **[584]** Est-ce que vous êtes capable de nous dire de  
11 quoi il s'agissait exactement?

12 R. Je ne sais pas si ce comité s'est jamais réuni.

13 Q. **[585]** O.K.

14 R. C'était, je pense, un comité qui devait revoir  
15 l'ensemble de la qualité et de la... de... de la  
16 façon dont les soumissionnaires répondaient aux  
17 exigences. Mais, à ma « collection », je... je ne  
18 sais pas si on s'est même réuni du tout. Dans ce  
19 volet-là.

20 Q. **[586]** Tout à l'heure vous avez expliqué, vous avez  
21 indiqué que ces sous-comités avaient été, disons,  
22 construits, vous avez utilisé l'expression « on ».   
23 Donc, j'ai conclu de ça que c'est le CUSM qui a,  
24 qui a... comment dire... structuré ça?

25 R. Hum hum.

- 1 Q. **[587]** Et... Et aussi qui a ensuite, bon, proposé,  
2 ou déterminé, dans une certaine mesure, qui en  
3 ferait partie. Est-ce que c'est exact?
- 4 R. En partie, oui. Le... Le Projet PPP, on a eu  
5 beaucoup d'information et de support de la part de  
6 PPPQ pour, en termes de processus, qui était  
7 nouveau pour nous au CUSM, et avec monsieur  
8 Armitage, qui était un expert en PPP, et de...  
9 avoir appris de d'autres projets à travers le  
10 Canada de comment ils se sont organisés. C'est un  
11 peu la façon dont on a nous avec PPPQ rédigé les  
12 différents sous-comités qui sont... qui se  
13 ressemblent à d'autres projets dans le Canada où on  
14 fait des PPP.
- 15 Q. **[588]** Et donc vous êtes allée puiser une  
16 inspiration...
- 17 R. Oui.
- 18 Q. **[589]** ... dans d'autres... dans ce qui se fait  
19 d'habitude, disons, généralement?
- 20 R. Oui.
- 21 Q. **[590]** Et comment s'est déterminé l'identité, je  
22 sais que, par exemple, j'ai cru comprendre que  
23 vous, bon vous étiez un peu, vous aviez une longue  
24 expérience sur la planification du projet, donc,  
25 vous avez trouvé place, on vous a proposé de faire

1 part de deux sous-comités.

2 R. Oui.

3 Q. **[591]** Qu'est-ce qui en est des autres, est-ce que  
4 c'était aussi relié à leurs responsabilités ou  
5 leurs expertises?

6 R. En partie les deux. C'était en partie de leurs  
7 expertises et en partie de leur rôle au sein de  
8 l'organisation. Les noms que vous voyez là sont  
9 tous des gens bien pour architecture et  
10 fonctionnalité, des gens du CUSM, mais chaque sous-  
11 comité avait aussi une représentation du bureau du  
12 DE ou autre instance de professionnels qui avaient  
13 une capacité, une connaissance à contribuer à  
14 l'évaluation.

15 Q. **[592]** O.K. Et est-ce que c'est votre équipe qui a  
16 procédé, si on peut dire, à l'identification de  
17 candidats au sein de l'hôpital, par exemple, qui  
18 pourraient faire... qui pourraient faire partie de  
19 ces comités?

20 R. En grande partie oui avec monsieur Armitage, on a  
21 identifié les individus qui allaient faire partie  
22 des analyses.

23 Q. **[593]** Est-ce que la composition de ces comités-là  
24 était assez stable durant le processus?

25 R. Généralement, oui, oui, assez stable.

1 Q. **[594]** Et on voit en sous-fonctionnalités qu'il y a  
2 un certain nombre de sous-sous-comités si je peux  
3 dire?

4 R. Oui.

5 Q. **[595]** Qu'on... ils portent des noms comme...

6 R. Oui, adulte.

7 Q. **[596]** ... adulte, enfant?

8 R. Alors, juste vous expliquer un peu. Bon,  
9 l'évaluation qualitative, technique d'un hôpital ça  
10 comprend en grande partie des fonctions cliniques  
11 de recherche d'enseignement et on a, on avait  
12 établi au sein du CSM des aviseurs cliniques, des  
13 aviseurs de recherche et de logistique qui avaient  
14 eux une expertise dans chacun de leur secteur.  
15 Alors, le comité de fonctionnalité avait des sous-  
16 composantes et des petits groupes d'experts ont  
17 revu différents volets de la proposition pour  
18 amener ça au sous-comité de fonctionnalité. Alors,  
19 il y avait des... une revue faite pour le volet  
20 adulte, alors, l'hôpital adulte et toute la  
21 composante de l'hôpital adulte, la composante  
22 hôpital pour enfants, la même chose pour le centre  
23 du cancer, le volet recherche, les supports  
24 cliniques et le support général. Alors, tous ces  
25 gens-là ont évalué de leur point de vue, de leur



1 expertise comment les propositions répondaient  
2 mieux aux spécifications qui avaient été demandées  
3 pour chacun de ces volets-là et chaque sous-  
4 composante est venue faire une présentation au  
5 comité d'évaluation de la fonctionnalité. Et par la  
6 suite, le comité de fonctionnalité a pris toute  
7 cette information, a eu son propre discours et a  
8 sorti une recommandation, une évaluation.

9 Q. **[597]** Une évaluation?

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[598]** De mémoire, les principaux éléments que  
12 fonctionnalité et design architectural qui sont les  
13 comités sur lesquels vous siégiez, là...

14 R. Oui.

15 Q. **[599]** ... évaluaient?

16 R. Bien la fonctionnalité c'est un mot large, mais ça  
17 comprend une grande partie de comment chaque  
18 soumission répondait aux besoins qui avaient été  
19 exprimés dans les spécifications en termes de  
20 critères de... de fonctionnalités. Comment les  
21 services allaient être organisés, où ils étaient  
22 placés, quelles étaient les distances à parcourir,  
23 quelle soumission avait une meilleure relation pour  
24 les patients et la famille et le personnel. Comment  
25 le CSM pouvait maximiser l'efficacité de... de

1 l'organisation de... de leur fonctionnalité, de  
2 leurs opérations journalières. Alors, c'est un peu  
3 ça qui a... qui a fourni un peu, alimenté la revue  
4 de la fonctionnalité. Comment ça répondait aux  
5 besoins, quelle soumission répondait le mieux aux  
6 besoins du client du CUSM.

7 Q. **[600]** O.K. Pour l'architecture, c'était légèrement  
8 différent?

9 R. C'est un peu... légèrement différent à cause de sa  
10 nature de comment ça s'intégrait sur le site,  
11 comment ça... le projet s'intégrait dans le...  
12 l'environnement urbain, les accès, la circulation.  
13 Comment les... comment on pourrait se déplacer à  
14 même le site, les différents accès. Alors,  
15 c'était... Et l'architecture comme telle.

16 Q. **[601]** La partie esthétique, si on veut.

17 R. La partie esthétique.

18 Q. **[602]** Est-ce que le vérificateur de processus  
19 participait aux réunions des sous-comités  
20 d'évaluation?

21 R. Oui. Oui et non. De façon...

22 Q. **[603]** Occasionnellement?

23 R. Occasionnelle, oui.

24 Q. **[604]** Donc, il venait...

25 R. Il faisait son tour.

1 Q. **[605]** Et c'était un peu la même chose, si j'ai bien  
2 compris, là, c'est un oubli tout à l'heure, là, que  
3 je comble. Mais dans la partie des quarante-quatre  
4 (44) semaines, où il y avait divers ateliers, c'est  
5 un peu la même chose, il venait de façon...

6 R. Dans la... je vous dirais, dans la période de  
7 quarante-quatre (44) semaines, il était présent  
8 presque tout le temps.

9 Q. **[606]** O.K. Donc, pour l'évaluation, par contre, il  
10 venait s'assurer...

11 R. Oui.

12 Q. **[607]** ... que tout se passait...

13 R. Hum hum.

14 Q. **[608]** Là encore, l'information est censée être  
15 gardée confidentielle pendant les délibérations des  
16 sous-comités, ce qu'on a dit tout à l'heure.

17 R. Oui.

18 Q. **[609]** Est-ce que monsieur Elbaz s'impliquait aussi  
19 dans la... dans les sous-comités d'évaluation?  
20 Parce que je ne vois pas son nom dans  
21 l'organigramme, là, c'est pour ça que je vous pose  
22 la question.

23 R. Non, c'était... il n'était pas impliqué de façon  
24 directe, là, dans les comités d'évaluation.

25 Q. **[610]** Il n'avait pas de rôle à jouer

1 officiellement?

2 R. Non.

3 Q. **[611]** On va y revenir, à ce moment-là. En dehors de  
4 ceux qui siégeaient sur les sous-comités comme  
5 tels, normalement personne donc n'était au courant  
6 de ce qui s'y déroulait?

7 R. Hum hum.

8 Q. **[612]** Avec peut-être les nuances qu'on pourra y  
9 mettre.

10 R. Hum hum.

11 Q. **[613]** Une fois que l'évaluation est terminée par le  
12 sous-comité, l'étape suivante c'est de faire  
13 rapport au comité de sélection, est-ce que je me  
14 trompe? Une fois que le rapport est rédigé.

15 R. Il y avait une étape au préalable où, après  
16 l'évaluation qualitative, il y avait une lettre  
17 d'engagement, qui a été envoyée aux deux  
18 soumissionnaires, pour... en indiquant s'ils sont  
19 le soumissionnaire retenu, ils doivent corriger ou  
20 s'engager à corriger une certaine série de points,  
21 qui sont soulevés de tous ces comités d'évaluation  
22 là.

23 Q. **[614]** O.K.

24 R. Alors, à ce moment-là, les lettres d'engagement  
25 sont sorties et les deux soumissionnaires nous ont

1 répondu. Alors, le comité de sélection nous a  
2 demandé de revoir le... nos rapports, nos  
3 recommandations, basés sur la nouvelle information.

4 Q. **[615]** Si on va, Madame Blanchette, à l'onglet 14.  
5 Excusez-moi, c'est l'onglet 3 aujourd'hui mais  
6 c'est l'onglet 14 des témoignages antérieurs, de  
7 messieurs Desaulniers et... Donc, 155P-1711.

8 R. Hum hum.

9 Q. **[616]** Donc, là on a la première page, si on reste  
10 là, de ce qui semble être le rapport proposé  
11 d'évaluation du sous-comité fonctionnalité.

12 R. Oui.

13 Q. **[617]** Et on voit, en haut, là, qu'on a une date du  
14 vingt (20) novembre et, juste à côté, on a, en  
15 suivi de modifications, indiqué vingt-sept (27)  
16 octobre, effacé, remplacé par vingt (20) novembre.

17 R. Oui.

18 Q. **[618]** Est-ce que, ça, ça correspond ou ça  
19 expliquerait ce que vous disiez tout à l'heure?

20 R. Exactement. Alors, le premier rapport du comité  
21 d'évaluation a été émis le vingt-sept (27) octobre  
22 et, par la suite, après le retour des lettres  
23 d'engagement, il y a eu des légères modifications  
24 apportées au rapport, et daté le vingt (20)  
25 novembre.

1 Q. **[619]** Donc, si on va à la page 9 du document mais  
2 qui est la page 5, je pense, parce que là je me  
3 rends compte que c'est un document... on n'a pas le  
4 bon, il manque des pages paires, on va corriger ça.  
5 Là on a la page avec les recommandations, si on  
6 descend on constate donc, que le rapport de  
7 fonctionnalité...

8 R. Hum hum.

9 Q. **[620]** ... ne semble pas avoir été modifié d'une  
10 quelconque façon suite à... aux réponses aux  
11 lettres d'engagement?

12 R. Exactement, le comité s'est réuni et a pris  
13 connaissance de... des propositions de chacun des  
14 soumissionnaires et a jugé, de façon unanime, que  
15 l'information était pas assez... assez pour venir  
16 modifier les... les « scores » du premier... de la  
17 première évaluation.

18 Q. **[621]** Si on va à l'onglet suivant, Madame  
19 Blanchette, de l'époque, là, qui est chez nous  
20 l'onglet 4, mais qui était à l'époque l'onglet 15.  
21 Si on va à la page 4 de ce document. Oui, un petit  
22 peu plus bas.

23 R. Hum hum.

24 Q. **[622]** Ça, ça correspond à ce que vous décriviez? On  
25 voit qu'on...

1 R. Exactement.

2 Q. **[623]** ... si on se met dans le texte, on indique  
3 même dans le texte, je pense, que le sous-comité,  
4 le 20 novembre, le sous comité s'est réuni à  
5 nouveau...

6 R. Oui.

7 Q. **[624]** ... pour revoir les résultats et les  
8 questions de clarification dans le... pour avoir la  
9 procédure de lettre d'engagement, et caetera, et  
10 caetera. Et si on va à la dernière page... l'avant-  
11 dernière page, pardon, juste avant ça. Là, on voit  
12 qu'effectivement, deux notes ont été modifiées et  
13 qu'en fait Partenariat CUSM semble avoir vu sa note  
14 augmenter...

15 R. Augmenter.

16 Q. **[625]** ... de cinquante-six (56) à soixante-deux  
17 (62) et celle de GISM aussi.

18 R. Oui.

19 Q. **[626]** Ce qui est relativement logique dans la  
20 mesure où ils ont...

21 R. Ils ont pas fini leur proposition. Hum hum.

22 Q. **[627]** Parfait. Donc là, on voit que vos deux sous-  
23 comités, tant le « Fonctionnalité » que  
24 « Architecture » ont favorisé, plus ou moins  
25 légèrement, là, la proposition de P-CUSM. C'est

1 exact?

2 R. Oui. Exact.

3 Q. **[628]** Puis à votre connaissance, l'ensemble des  
4 sous-comités était un peu de cet avis-là?

5 R. Oui. En deux mille neuf (2009), l'ensemble des  
6 sous-comités était un peu de cet avis-là, oui.

7 Q. **[629]** Pourtant, il semble que pendant une période,  
8 il a été question du fait que P-CUSM était  
9 disqualifié. Est-ce que vous avez été mise au  
10 courant de ça à l'époque?

11 R. J'ai été mise au courant, j'ai eu des échos que  
12 l'évaluation, le comité qui évaluait ce volet-là,  
13 était en discours de... à ce sujet. Oui.

14 Q. **[630]** O.K. Donc eux, devaient ajuster leurs notes  
15 pour aussi tenir compte de ça, c'est ce que vous  
16 voulez dire?

17 R. Exactement.

18 Q. **[631]** Donc, les notes ont été changées,  
19 normalement, dans la mesure où elles auraient dû...  
20 ils considéraient qu'elles devaient l'être, pour  
21 refléter ce remplacement?

22 R. Le changement, hum hum.

23 Q. **[632]** O.K. Et est-ce que la question de savoir si  
24 ce remplacement-là serait acceptable pour le CUSM  
25 comme tel, est-ce que ça, avec le comité de



1 planification, par exemple, ça a été discuté?  
2 C'est-à-dire vous avez participé, vous, au  
3 processus de qualification, au processus qui a  
4 suivi? Est-ce qu'on est venu vous voir pour vous  
5 demander : « Est-ce que vous avez une opinion à  
6 fournir sur ce remplacement-là? »

7 R. J'ai eu plusieurs discussions à ce sujet avec  
8 monsieur Armitage parce qu'on travaillait de très  
9 près et j'étais pas convaincue des raisons qui  
10 avaient été identifiées, pour lesquelles on devait  
11 disqualifier ce... ce soumissionnaire-là à cause du  
12 changement. Alors, on a eu plusieurs discussions à  
13 ce sujet, mais c'était pas évident pour moi que les  
14 raisons étaient nécessairement claires.

15 Q. **[633]** O.K. Disons que c'était un désaccord  
16 professionnel. Est-ce que par ailleurs vous avez eu  
17 d'autres relations dans le cadre de votre travail  
18 avec monsieur Armitage? Est-ce que c'est quelqu'un  
19 avec qui vous collaboriez de façon...

20 R. On a travaillé de très très près pendant deux ans  
21 et demi, là.

22 Q. **[634]** Qu'est-ce que vous pourriez nous dire sur  
23 monsieur Armitage par rapport à la qualité de son  
24 travail dans cette période-là, en dehors de ce  
25 désaccord sur...

1 R. Bien, monsieur Armitage avait une connaissance  
2 approfondie du processus de PPP, j'ai beaucoup  
3 appris de... de lui sur... sur les processus. C'est  
4 une personne qui avait fait plusieurs projets à  
5 l'extérieur et avait une très bonne connaissance et  
6 il nous a guidés sur la façon de... de faire...  
7 d'élaborer le processus.

8 Q. **[635]** Est-ce que...  
9 (14:43:32)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[636]** Mais je voudrais juste savoir, pourquoi vous  
12 dites que ça n'était pas très clair ce qu'il vous  
13 disait?

14 R. Les raisons pour lesquelles on voulait disqualifier  
15 un certain fournisseur, c'était pas évident pour  
16 moi de comprendre pourquoi parce que juste faisant  
17 une recherche sur Google, on pouvait voir que  
18 c'était une firme qui était quand même très... très  
19 bien établie. Alors, c'était pas clair que ce  
20 n'était pas un bon remplacement pour l'autre firme.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Q. **[637]** O.K. Donc, ce que vous dites, c'est que les  
23 arguments que monsieur St.Clair Armitage vous  
24 soumettait, vous... en apparence, ça ne vous  
25 convainquait pas particulièrement, là?

1 R. Non. Non.

2 Q. **[638]** Est-ce que monsieur Armitage et monsieur St-  
3 Clair... monsieur Elbaz, pardon, avaient une bonne  
4 relation aussi?

5 R. Je vous dirais que c'était tendu, leur relation.  
6 Monsieur Elbaz était le directeur de l'ensemble de  
7 l'équipe de... de redéploiement, et quand monsieur  
8 Armitage est arrivé, il se rapportait directement  
9 au... à docteur Porter, le directeur général, alors  
10 c'était un peu difficile d'avoir deux chefs...

11 Q. **[639]** O.K. Vous, en ce qui vous concerne, vos  
12 relations avec monsieur Elbaz, comme supérieur  
13 hiérarchique, ça, ça... Parlez-m'en un peu.

14 R. Bon. Ma relation avec monsieur Elbaz était toujours  
15 un peu distante. Je, je... J'avais un travail à  
16 faire pour l'organisation, pour... pour réussir à  
17 choisir le meilleur projet pour... pour le CUSM et  
18 pour... pour le réseau de la santé. Monsieur Elbaz  
19 était d'autre avis. Il... Il vou... Il, il... il  
20 préférait un certain consortium, et il... il le  
21 disait ouvertement, à l'intérieur de l'équipe,  
22 qu'il avait une préférence. Alors ça, c'était  
23 difficile pour nous, parce qu'on voulait vraiment  
24 suivre, être fidèle au processus. Alors, ça a été  
25 une période assez tendue, pendant la période

1 d'évaluation.

2 Q. **[640]** Mais, juste pour bien comprendre, monsieur  
3 Elbaz n'était ni dans un sous-comité, ni dans le  
4 comité de sélection?

5 R. Non.

6 Q. **[641]** Il n'avait pas de rôle à jouer, comme tel,  
7 dans l'évaluation, donc, de... des propositions?

8 R. Hum hum.

9 Q. **[642]** Est-ce qu'il avait participé au processus du  
10 quarante-quatre (44) semaines aussi, de façon  
11 active, comme tel?

12 R. Non. Non.

13 Q. **[643]** Est-ce qu'il était présent lors des  
14 rencontres avec les consortiums?

15 R. Non.

16 Q. **[644]** Normalement, son accès à l'information sur la  
17 qualité des projets était limitée, est-ce que je me  
18 trompe?

19 R. Elle aurait dû être limitée.

20 Q. **[645]** O.K.

21 R. Oui.

22 Q. **[646]** Donc, ce que vous dites, c'est qu'il en  
23 avait, alors qu'il n'aurait peut-être pas dû en  
24 avoir.

25 R. Hum hum.

1 Q. **[647]** Si vous pouvez m'ex... élaborer un peu là-  
2 dessus?

3 R. Bon. Comme je vous ai dit, il y a beaucoup de gens  
4 qui étaient impliqués, et sûrement, dans son rôle  
5 comme... comme directeur de l'équipe, l'ensemble de  
6 l'équipe, il pouvait avoir accès à n'importe quelle  
7 information qu'il voulait, finalement.

8 Q. **[648]** Parce que différents membres des différents  
9 sous-comités se trouvaient à être sous sa  
10 responsabilité...

11 R. Oui.

12 Q. **[649]** ... par ailleurs, comme directeur de l'équipe  
13 de...

14 R. Oui.

15 Q. **[650]** ... de planification.

16 R. Oui.

17 Q. **[651]** Donc, ce que vous... ce que vous pensez,  
18 c'est que, il allait voir ces gens-là et leur  
19 demandait l'information.

20 R. Bien, oui.

21 (14:47:10)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[652]** Bien...

24 R. Je vois que c'était pas difficile d'obtenir  
25 l'information, finalement.

1 Q. **[653]** Alors, si je comprends bien, quand vous nous  
2 avez dit, plus tôt, que vous vous assuriez que les  
3 informations que tous connaissaient étaient gardées  
4 confidentielles, c'est plus ou moins exact.

5 R. Au moins, de ce que je contrôlais, c'est ce que je  
6 faisais. Mais, comme vous savez, il y avait  
7 beaucoup de gens d'impliqués...

8 Q. **[654]** Hum hum?

9 R. ... et on n'était pas toujours présent.

10 Q. **[655]** O.K.

11 R. Alors, c'est la seule façon d'avoir accès à ces  
12 documentations-là, c'est d'obtenir accès à ces  
13 locaux-là.

14 Q. **[656]** O.K. Et comment manifestait-il son... sa  
15 préférence?

16 R. De façon pas mal ouvert, à l'intérieur de... de  
17 l'équipe de planification. C'était pas quelque  
18 chose qu'il cachait, qu'il avait une préférence  
19 pour un certain consortium.

20 Q. **[657]** Mais comment... comment le disait-il? Est-ce  
21 qu'il écrasait l'autre, est-ce qu'il disait  
22 pourquoi... Je présume que c'est, évidemment, SNC  
23 qui était sa préférence?

24 R. Oui. SNC était sa préférence. Il pensait que  
25 l'architecture était meilleure, qu'ils avaient un

1 plus beau projet, que l'autre était moins... moins  
2 favorable que... Ah! C'est... C'est loin d'être  
3 meilleur que l'autre. Alors c'était un peu comme  
4 ça.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Q. **[658]** Monsieur Elbaz, pour qu'on se comprenne bien,  
7 ignorait à peu près tout des besoins cliniques par  
8 rapport à ce que les consortiums offraient pour y  
9 répondre, par exemple.

10 R. Oui. C'était pas son niveau d'expertise.

11 Q. **[659]** Bon. C'est-à-dire qu'à ce moment-là, il se  
12 basait sur quoi? C'était des, des... des  
13 observations sur... sur les plans, ou sur les  
14 maquettes? Comment... Est-ce que vous avez des  
15 souvenirs d'exemples où il vous aurait communiqué  
16 cette préférence-là?

17 R. Lors de... Un exemple, c'est lors des... des  
18 soumissions, avant... avant qu'on commence  
19 l'évaluation technique, chacun des soumissionnaires  
20 a fait une très grande présentation à l'ensemble de  
21 l'équipe du CUSM, et c'est à ce moment-là qu'on a  
22 vu, la première fois, leur maquette de projet, de  
23 proposition et c'est autour de ces maquettes-là que  
24 monsieur Elbaz prononçait sa préférence autour de  
25 la maquette de SNC.

- 1 Q. **[660]** Alors, en disant « ça, c'est une meilleure  
2 maquette. »
- 3 R. C'est un meilleur... un meilleur... un meilleur  
4 projet.
- 5 Q. **[661]** Donc, est-ce que cette fois-là, vous dites  
6 que c'est la première fois que vous avez vu les  
7 maquettes, mais est-ce que c'est aussi la première  
8 fois où monsieur Elbaz a ouvertement commencé à  
9 discuter de sa préférence ou est-ce que c'était...  
10 ça s'était déjà fait auparavant?
- 11 R. Pendant la période de soumissions, on continuait à  
12 avoir des rencontres à l'interne de l'équipe de  
13 planification. Alors, à ces instances-là, monsieur  
14 Elbaz nous mentionnait qu'il préférait SNC et que  
15 c'était vraiment la solution.
- 16 Q. **[662]** O.K. Donc, ça, c'est antérieur à la  
17 présentation des maquettes.
- 18 R. Oui. Hum, hum.
- 19 Q. **[663]** Est-ce que en dehors de faire des  
20 observations, est-ce qu'il y a eu des... on  
21 pourrait appeler ça des manoeuvres, mais est-ce que  
22 monsieur Elbaz a tenté d'influencer plus  
23 directement le choix des personnes sur les sous-  
24 comités?
- 25 R. Pour moi personnellement, c'est arrivé où, lors de



1 la... la période d'évaluation entre le vingt-sept  
2 (27) octobre et le vingt (20) novembre où les  
3 lettres d'engagement sont sorties, monsieur Elbaz a  
4 essayé de... a tenté de me... m'influencer sur...  
5 sur la solution.

6 Q. **[664]** Et de quelle façon est-ce qu'il s'y est pris?

7 R. Dans mon bureau, il a pris le soin de me rappeler  
8 qu'il fallait faire ce que le patron voulait et de  
9 me rappeler d'où venait ma paye pendant ce temps-  
10 là.

11 Q. **[665]** Et là, j'imagine que, là, il réfère à lui-  
12 même plus qu'au CUSM en général ou est-ce qu'il...

13 R. Il réfère au patron qui est docteur Porter.

14 Q. **[666]** O.K.

15 R. Oui.

16 Q. **[667]** Donc, monsieur Porter lui aussi avait exprimé  
17 un choix en faveur de GISM.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[668]** Dans quelles circonstances est-ce que vous  
20 avez pu constater que monsieur Porter partageait  
21 les vues de monsieur Elbaz de ce côté-là?

22 R. Juste à travers monsieur Elbaz.

23 Q. **[669]** O.K. Donc, c'est...

24 R. J'avais moins de contacts avec monsieur Porter.

25 Q. **[670]** Donc, c'est monsieur Elbaz quand il vous dit

1           ça, vous comprenez que ça... ça vient de monsieur

2           Porter...

3           R. Oui.

4           Q. **[671]** ... si on peut dire.

5           R. Hum, hum.

6           (14:51:48)

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Q. **[672]** Mais, vous, vous étiez la supérieure de  
9           monsieur Elbaz?

10          Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11          Non.

12          R. Non, je me rapportais à monsieur Elbaz.

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Q. **[673]** Vous vous rapportiez à monsieur Elbaz.

15          R. Oui.

16          Q. **[674]** O.K.

17          Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18          Q. **[675]** Donc, il vous fait des observations sur...

19          R. Hum, hum.

20          Q. **[676]** ... « voici ce que le patron veut. Rappelle-  
21          toi qui signe tes chèques de paye » ou quelque  
22          chose de cet ordre.

23          R. Hum, hum.

24          Q. **[677]** À combien de reprises est-ce que monsieur  
25          Elbaz vous a tenu des propos comme ça?

1 R. Ah! Juste une fois.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[678]** Je comprends que ça a été assez.

4 R. Une fois, c'est assez, oui.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Q. **[679]** Comment est-ce que...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[680]** Qu'avez-vous fait? Oui.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je présume que c'est votre question.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

14 Q. **[681]** J'allais dire : comment vous avez réagi?

15 R. J'ai beaucoup réfléchi à cette période-là parce  
16 que, là, ça date depuis deux mille neuf (2009)  
17 déjà. J'étais dans une position où j'avais, en  
18 termes de mon rôle, j'avais beaucoup d'influence  
19 sur mes collègues du côté clinique, du côté de...  
20 des professionnels de la santé à l'interne. Et  
21 j'étais, moi, en mesure d'influencer ces gens-là  
22 plus que lui, du côté clinique. Alors, sans doute  
23 c'était une façon de me rappeler qu'il fallait  
24 influencer mes collègues autour de la table de...  
25 de l'évaluation de fonctionnalité parce qu'il avait

1 un moins bien... un bon... une moins bonne relation  
2 avec les cliniciens.

3 Q. **[682]** Dont le docteur Meagher, notamment...

4 R. Exactement.

5 Q. **[683]** ... si j'ai bien compris. Est-ce que vous  
6 savez si monsieur Elbaz a tenté la même chose avec  
7 d'autres que vous?

8 R. Ça, je pourrais pas vous dire.

9 Q. **[684]** Personne est venu vous voir pour vous...

10 R. Non.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[685]** Qu'est-ce qui s'est passé par la suite donc?

13 R. Ça a été une période assez difficile. Sur le coup,  
14 on fait rien. D'ailleurs, je... je n'ai pas  
15 influencé mes collègues. Par contre, au contraire,  
16 je leur ai rappelé de maintenir leur  
17 professionnalisme, d'être rigoureux, de continuer à  
18 être rigoureux dans leur évaluation et on a  
19 continué à faire l'exercice. Et vous voyez que le  
20 vingt (20) novembre, les résultats ont pas changé  
21 ou ont changé très... de façon très minime. Et par  
22 la suite, j'ai commencé... j'ai demandé à docteur  
23 Meagher, qui était le directeur des affaires  
24 médicales de me prendre sous son équipe parce que  
25 je ne me sentais plus à l'aise de travailler au

1 sein de l'équipe de monsieur Elbaz.

2 Q. **[686]** Et c'est ce qui explique ce que vous avez dit  
3 tout à l'heure, c'est-à-dire qu'éventuellement en  
4 début deux mille dix (2010)...

5 R. Oui.

6 Q. **[687]** ... ou quelque chose comme ça, votre équipe a  
7 changé de canal hiérarchique?

8 R. Exactement.

9 (14:52:11)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[688]** Est-ce que le docteur Meagher vous a demandé  
12 pourquoi?

13 R. Il m'a demandé pourquoi, mais c'était vraiment au  
14 sujet de... de s'assurer que les besoins cliniques  
15 et d'enseignement étaient bien reflétés au sein de  
16 la direction.

17 À travers monsieur Elbaz les besoins  
18 étaient moins bien articulés. Alors, c'était plus à  
19 ce niveau-là je suis rentrée moins dans le détail  
20 personnel.

21 Q. **[689]** Donc, vous vous êtes servie de ça comme  
22 excuse pour ne pas répondre... ne pas en fait lui  
23 dévoiler que monsieur Elbaz vous avait fait des  
24 menaces à peine voilées?

25 R. Oui.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[690]** Est-ce que vous avez eu l'occasion de  
3 discuter de ça avec qui que ce soit à l'époque?

4 R. Très peu de gens, juste ceux qui étaient très près  
5 de moi à l'intérieur de mon équipe.

6 Q. **[691]** O.K. Donc, à l'intérieur de l'équipe,  
7 l'existence de ce genre de discours...

8 R. Était connu.

9 Q. **[692]** ... était connu?

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[693]** Est-ce que vous savez si monsieur Elbaz avait  
12 des contacts avec des représentants de GISM en  
13 parallèle, ça a été porté à votre connaissance?

14 R. Non.

15 Q. **[694]** Les pressions de monsieur Elbaz est-ce  
16 qu'elles ont eu tendance à s'accentuer dans le  
17 temps à mesure qu'on approchait de la date de dépôt  
18 ou ses observations, celles de monsieur Porter  
19 aussi, est-ce que vous avez noté une variation dans  
20 le temps ou ce sont des événements isolés, puis?

21 R. Bien pendant... en deux mille neuf (2009), pendant  
22 la première phase c'était vraiment la façon dont  
23 c'est... c'est arrivé. Et en deux mille dix (2010)  
24 ils ont pris plus de place dans la deuxième phase  
25 du processus et c'est, à ce moment-là, que je... je

1 n'ai plus participé au comité d'évaluation.

2 Q. **[695]** Est-ce que vous avez porté, vous avez pas  
3 porté cette situation-là à la connaissance du  
4 vérificateur de processus, par exemple?

5 R. Pendant la période d'évaluation en deux mille neuf  
6 (2009) où il y avait plusieurs membres des équipes  
7 d'impliqués, j'ai à un certain moment j'ai demandé  
8 au vérificateur du processus de rappeler à  
9 l'ensemble des équipes de maintenir leur  
10 confidentialité parce qu'il y avait... il y avait  
11 beaucoup de... de... il y avait trop de gens qui  
12 avaient beaucoup d'information et il y avait un peu  
13 trop de chuchotements qui se passaient. Alors,  
14 c'est ce qu'on a fait et monsieur Dumais a rappelé  
15 à la direction générale de rappeler à l'ensemble  
16 des équipes que le processus était un processus  
17 confidentiel et qu'il fallait maintenir la  
18 confidentialité.

19 Q. **[696]** Et quand vous avez porté ça à la connaissance  
20 de monsieur Dumais, ça reflète pas exactement la  
21 situation qui est prévalue entre vous et monsieur  
22 Elbaz, mais est-ce que c'est à ça que vous faisiez  
23 référence, est-ce qu'il y avait d'autres choses en  
24 ce qui concernait la circulation d'informations?

25 R. C'était en partie ça, mais étant donné qu'il y

1           avait tellement de gens d'impliqués et que le  
2           processus d'évaluation était assez rigoureux, il y  
3           avait... il y avait un risque que l'information  
4           coule un peu trop. Alors, il y avait beaucoup de  
5           gens qui jasaient dans les corridors, et caetera.  
6           Alors, on a voulu vraiment, j'ai voulu vraiment  
7           arrêter ça pour ne pas avoir plus de problèmes.

8           Q. **[697]** Si on va, Madame Blanchette, à ce qui était à  
9           l'époque de monsieur Noël, l'onglet 81, mais qui  
10          est aujourd'hui on retrouve à l'onglet 8, sur notre  
11          liste du jour. Si on descend un petit peu, on voit,  
12          là, on voit sujet, processus d'évaluation PPP,  
13          confidentialité et impartialité?

14          R. Hum, hum.

15          Q. **[698]** Et si on va c'est daté du neuf (9) octobre  
16          deux mille neuf (2009), est-ce que ça correspond à?

17          R. Ça c'est au début du processus d'évaluation.

18          Q. **[699]** O.K. Ça c'est la... la...

19          R. Juste entre... entre le... oui, c'est au mi-point  
20          je vous dirais au mois d'octobre, là, de  
21          l'évaluation.

22          Q. **[700]** Donc, c'est la circulaire initiale si on peut  
23          dire?

24          R. Oui.

25          Q. **[701]** Ce que vous nous dites c'est qu'il y a eu un







- 1 R. Hum hum.
- 2 Q. **[711]** Est-ce que vous avez participé à ce  
3 processus-là?
- 4 R. Je suis allée présenter, avec docteur Meagher, les  
5 résultats de... du comité d'évaluation sur la  
6 fonctionnalité au comité de sélection, le vingt-  
7 trois (23) novembre.
- 8 Q. **[712]** O.K. Et vous n'avez pas accompagné le  
9 président du sous-comité architecture...
- 10 R. Non.
- 11 Q. **[713]** ... pour faire la même chose?
- 12 R. Non.
- 13 Q. **[714]** Comment ça s'est déroulé cette présentation?
- 14 R. Les... le comité de sélection avait déjà reçu nos  
15 rapports... notre rapport et on leur a soulevé les  
16 plus et les moins de... des résultats de chacun des  
17 soumissionnaires et ce qui devait être corrigé des  
18 deux.
- 19 Q. **[715]** O.K.
- 20 R. Il y a eu une discussion, il y a eu des  
21 explications. Il y avait plusieurs enjeux sur la  
22 fonctionnalité des unités de soins, par exemple,  
23 pour le Groupe immobilier santé McGill, qui n'était  
24 pas aussi fonctionnelles que celui de PCUSM. Et  
25 alors on a expliqué le pourquoi et comment ça

1 aurait pu être mieux organisé. Il y avait des  
2 enjeux sur le déplacement vertical des ascenseurs,  
3 et caetera. Il y avait un peu de tout dans ce  
4 rapport-là.

5 Q. **[716]** Et, dans ces discussions-là, est-ce qu'il est  
6 question... est-ce qu'on remet en cause la façon  
7 dont vous avez noté ou évalué les différents  
8 proposants par rapport à certains points ou est-ce  
9 qu'on veut juste s'informer de ce que vous avez  
10 décidé? Autrement dit, est-ce qu'on remet en  
11 question votre note comme telle ou pas vraiment...

12 R. Pas vraiment au niveau du comité de sélection, non.

13 Q. **[717]** O.K. Est-ce qu'à d'autres niveaux c'est  
14 arrivé? Parce que là vous dites : « Pas vraiment au  
15 niveau du comité de sélection. »

16 R. Non, c'est juste après la... dans le deuxième  
17 processus où on a... Non, c'était pas arrivé, non.  
18 (15:02:46)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[718]** Vous avez commencé à nous dire...

21 R. Non, je me mêle avec les dates, là. Le... on avait  
22 déjà fait la deuxième revue dans le... avant le  
23 vingt-trois (23) novembre, après les lettres  
24 d'engagement. Alors, c'est entre ces deux dates là  
25 qu'on... il y avait une pression de modifier les

1 notes, qu'on n'a pas fait, et par la suite, le  
2 vingt-trois (23) novembre, on a présenté. Je  
3 m'excuse.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Q. **[719]** Donc, ce que vous dites c'est que non  
6 seulement on vous a demandé, évidemment, de... de  
7 tenir compte des réponses données dans le cadre  
8 de... des réponses aux lettres d'engagement mais,  
9 si je vous suis, on a également... vous avez  
10 également subi des pressions pour que ces notes-là  
11 soient modifiées dans un certain sens?

12 R. C'était la pression...

13 Q. **[720]** O.K. D'accord, c'est la pression dont vous  
14 parliez tout à l'heure.

15 R. ... de la part de monsieur Elbaz. Oui.

16 Q. **[721]** O.K. Parfait. Je pensais qu'il y avait  
17 quelque chose de plus spécifique mais...

18 R. Non. Non.

19 Q. **[722]** O.K., je vous suis. Donc, si je vous  
20 comprends bien, le vingt-trois (23), votre équipe  
21 dépose son rapport, l'autre équipe, à laquelle vous  
22 avez... l'autre rapport auquel vous avez participé  
23 est aussi déposé mais en votre absence.

24 R. Hum hum.

25 Q. **[723]** Et, par la suite, j'imagine que les

1 premières... la prochaine étape c'est que vous  
2 entendez parler d'un consortium qui l'emporte, est-  
3 ce que c'est exact?

4 R. Oui. Les prochaines étapes, j'entends parler que le  
5 comité de sélection s'est arrêté et qu'il y a eu  
6 une discussion avec le Ministère et que, le trois  
7 (3) décembre, il y a eu une annonce à l'interne, au  
8 conseil du CUSM.

9 Q. **[724]** Au conseil d'administration?

10 R. Oui, au conseil d'administration.

11 Q. **[725]** Peut-être vous pourriez élaborer un peu sur  
12 ce conseil d'administration. Comment est-ce que  
13 cette information-là parvient à vos oreilles?

14 R. Bien le conseil d'administration a reçu la  
15 recommandation de docteur Porter de sélectionner,  
16 de choisir le Groupe immobilier santé McGill et il  
17 y a eu une annonce qui a été faite à l'interne  
18 comme quoi le comité a... le conseil avait  
19 sélectionné et entamé cette recommandation-là. Et  
20 c'est comme ça que les... les gens qui sortent  
21 de... de la réunion du conseil, ça se discute dans  
22 les corridors. Alors, c'était quelque chose qui  
23 était connu, après cette... cette réunion du  
24 conseil là que le soumissionnaire gagnant avait été  
25 annoncé.

1 Q. [726] Donc, vous n'avez pas participé comme tel à  
2 la réunion du conseil d'administration?

3 R. Non.

4 Q. [727] Vous n'en étiez pas membre à l'époque, c'est  
5 ça?

6 R. Non.

7 Q. [728] Mais ces réunions se déroulaient dans les  
8 bureaux de l'hôpital?

9 R. Oui, souvent c'était au même niveau de nos bureaux  
10 à nous.

11 Q. [729] O.K. C'était au même étage carrément que vos  
12 bureaux à vous?

13 R. Oui.

14 Q. [730] Donc, c'est même contemporain, si je  
15 comprends bien, c'est à la sortie de la réunion  
16 qui, si je ne m'abuse, a eu lieu le trois (3)  
17 décembre...

18 R. Oui.

19 Q. [731] ... que vous apprenez, parce que les gens en  
20 sortant en parlent?

21 R. Oui.

22 Q. [732] Et pour revenir un peu sur ce que vous  
23 disiez, c'est que monsieur Porter a recommandé un  
24 choix au conseil d'administration et ce conseil  
25 d'administration a entériné ce choix-là?

1 R. Exactement.

2 Q. **[733]** Comment... quelle était votre réaction en  
3 apprenant ça?

4 R. J'ai été très surprise que l'annonce soit faite  
5 parce que dans mon esprit, le processus était pas  
6 complété. On avait arrêté le processus et le  
7 résultat des évaluations qualitatives indiquaient  
8 un autre résultat, un autre gagnant. Alors pour  
9 moi, c'était un peu une surprise que ça soit  
10 annoncé si tôt, mais finalement, le... le conseil  
11 l'a entériné.

12 Q. **[734]** Quand vous dites que vous pensiez que le  
13 processus était interrompu, on a sauté par-dessus  
14 la période, disons, trente (30) novembre au...

15 R. Oui.

16 Q. **[735]** ... trois (3) décembre, mais comment...  
17 pourquoi vous aviez... pourquoi vous étiez dans cet  
18 état d'esprit là à cette date-là? Qu'est-ce qui...  
19 quelle information vous a été donnée exactement?

20 R. Bien le trente (30) novembre, le processus... le  
21 comité de sélection a arrêté leur travail, ça, ça a  
22 été connu.

23 Q. **[736]** Vous voulez dire ça, ça a été communiqué à  
24 l'interne?

25 R. À l'interne.



1 Q. **[737]** O.K.

2 R. Et puis...

3 (15:06:55)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[738]** Saviez-vous pourquoi?

6 R. Pas clairement, non. Pas exactement, à cause de  
7 l'abordabilité financière, c'était un peu ce que...  
8 ce qui nous a été communiqué.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Q. **[739]** On n'a pas indiqué que... il y a pas eu  
11 d'indications comme quoi vous avez un lien aussi  
12 avec le remplacement de Dalkia... d'Axima par  
13 Dalkia? Est-ce que ça, ça...

14 R. Oui, les deux. Les deux enjeux étaient discutés  
15 qu'il y avait un soumissionnaire qui était  
16 disqualifié dans le... dans le... l'esprit du CUSM,  
17 des gens du CUSM qui regardaient ce volet-là et que  
18 l'abordabilité financière était dépassée pour les  
19 deux consortiums.

20 Q. **[740]** Donc, vous entendez, vous, le trois (3), que  
21 tout d'un coup, en dépit du fait que vous pensez  
22 qu'on est dans une situation X, que là, le  
23 comité... le conseil d'administration a décidé  
24 d'entériner une décision de monsieur Porter de  
25 donner, de dénoncer un gagnant. Donc ça, ça vous

1 met mal à l'aise, si j'ai bien compris?

2 R. Oui.

3 Q. **[741]** Ça vous met peut-être même en colère. Est-ce  
4 que vous faites quelque chose à ce sujet-là?

5 R. J'en parle à l'interne à monsieur Armitage  
6 particulièrement comme quoi je... je comprenais mal  
7 pourquoi on allait de l'avant avec une annonce  
8 quand, à mon avis, le processus n'était pas  
9 complété et que la... les résultats des évaluations  
10 qualitatives indiquaient d'autre chose. Alors pour  
11 moi, c'était un peu... il y avait beaucoup  
12 d'efforts de mis dans ces évaluations-là, les gens  
13 ont fait ça de façon très professionnelle, très  
14 rigoureux et elles n'ont pas été tenues en compte,  
15 finalement.

16 Q. **[742]** Donc, ça vous donnait l'impression carrément  
17 qu'on les avait mises de côté pour choisir  
18 quelqu'un d'autre?

19 R. Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[743]** Mais avec, justement, les conversations que  
22 vous aviez eues avec monsieur Elbaz, est-ce que ça  
23 vous a rappelé qu'il y avait peut-être quelque  
24 chose qui marchait pas?

25 R. Oui. C'était une indication qui, pour moi, ça me

1           disait qu'il y avait quelque chose qui marchait  
2           pas, là, parce que ça... c'était pas concordant  
3           avec le résultat des évaluations qualitatives.

4       Q. **[744]** O.K.

5       R. Qui faisait une partie de... une grande partie de  
6           l'évaluation, finalement.

7       Q. **[745]** Alors ça, est-ce que vous l'avez communiqué à  
8           quelqu'un?

9       R. Pas de façon directe. Les gens à l'interne, mes  
10           collègues, l'équipe de planification, étaient  
11           très... Je n'ai pas caché le fait que je n'étais  
12           pas d'accord avec l'annonce, mais c'est tout.

13       Q. **[746]** Mais avez-vous dit, à ce moment-là, que ça  
14           faisait longtemps que vous aviez l'indication que,  
15           notamment, monsieur Elbaz avait une préférence pour  
16           l'autre consortium que celui qui remportait le  
17           prix? Ou enfin, qui était... qui avait la  
18           qualification la meilleure?

19       R. Pas de façon directe, non.

20       Q. **[747]** O.K. Est-ce qu'il y a quelque chose qui vous  
21           empêchait de le faire?

22       R. Honnêtement, je ne savais plus vers qui d'autre  
23           me... me tourner à l'intérieur de l'organisation,  
24           quand c'était mon patron et son supérieur qui nous  
25           alignaient dans une certaine direction.

1 Q. **[748]** Donc, c'était une question de manque de  
2 confiance, je dirais?

3 R. En partie, oui.

4 Q. **[749]** O.K.

5 (15:10:20)

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

7 Q. **[750]** Vous dites que vous avez eu des discussions  
8 avec monsieur St-Clair Armitage. Est-ce que vous  
9 avez parlé de ça aussi avec monsieur Armitage?

10 R. Oui. Oui. On a parlé très ouvertement de ça, et on  
11 s'est entendu de ne pas être d'accord sur le  
12 résultat. Il était d'avis que, vraiment, le... le  
13 soumissionnaire qui avait été retenu par le conseil  
14 était le meilleur soumissionnaire pour le CUSM. En  
15 deux mille neuf (2009).

16 Q. **[751]** En dépit...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[752]** C'est-à-dire SNC?

19 R. SNC, oui.

20 Q. **[753]** Donc vous découvriez, à ce moment-là, que  
21 monsieur Armitage était aussi en faveur de SNC.

22 R. Oui. Oui oui. À ce moment-là, après les  
23 évaluations, monsieur Armitage était... Il était  
24 très... C'était très clair pour lui que c'était une  
25 meilleure solution pour le CUSM.

1 Q. **[754]** Est-ce que c'était la première fois que vous  
2 en parliez avec monsieur Armitage?

3 R. On en parlait pendant l'ensemble du processus, mais  
4 c'était la première fois que, ouverte...  
5 directement, il m'a dit que c'était la... la  
6 solution préférée.

7 Q. **[755]** O.K. Alors il ne vous avait jamais donné  
8 d'indication, auparavant, de sa préférence.

9 R. Non. Pas monsieur Armitage.

10 Q. **[756]** O.K.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Q. **[757]** Dans la mesure où, depuis le début du  
13 processus, vous nous avez expliqué qu'on passe tout  
14 le temps par PPPQ, et caetera...

15 R. Hum hum.

16 Q. **[758]** ... pour les communications, là, le fait que  
17 ça soit annoncé directement par le conseil  
18 d'administration, est-ce que ça, ça vous paraît  
19 normal aussi? Est-ce que ça vous a paru  
20 problématique, ou, est-ce que vous avez pensé au  
21 fait que, tout d'un coup, vous ne receviez pas  
22 l'information de... de PPP Québec?

23 R. Lors... Vous parlez du trois (3) décembre, là?

24 Q. **[759]** Oui, lors du trois (3) décembre.

25 R. À l'interne, on a toujours compris que le CUSM

1           était en mesure d'annoncer le soumissionnaire  
2           gagnant. Et c'est ce qui a été fait le trois (3)  
3           décembre. On n'avait pas toute l'information qui  
4           était derrière ça, avec les discussions qui avaient  
5           eu lieu au ministère ou au gouvernement. Ça c'était  
6           pas...

7           Q. **[760]** Donc c'est moins choquant pour vous, ça,  
8           que... que l'identité du gagnant comme telle.

9           R. Oui.

10          Q. **[761]** O.K. Donc, la situation est telle qu'elle est  
11          durant le mois de décembre, vous êtes, disons,  
12          insatisfaite, vous en discutez avec vos patrons,  
13          bon, vous êtes en mesure de faire un peu, mais je  
14          comprends que vous êtes confrontée au fait que  
15          votre hiérarchie est en désaccord avec vous.

16          R. Hum hum.

17          Q. **[762]** PPP Québec décide de réactiver le processus,  
18          ou de faire un genre de deuxième phase. Est-ce que  
19          vous avez été impliquée, de quelque façon que ce  
20          soit, dans cette deuxième phase-là?

21          R. J'ai été impliquée de façon limitée pendant les...  
22          certaines discussions de, où des dégra... des  
23          dérogations étaient présentées. C'était à ce  
24          niveau-là où je pouvais intervenir, d'après mes...  
25          mes compétences. Mais c'est à peu près tout. Après

1 leur dépôt au mi... en mi-mars, les comités  
2 d'évaluation, de sélection, je n'étais plus  
3 impliquée à ce niveau-là.

4 Q. **[763]** Donc, sur le processus de dérogation, quelle  
5 a été votre implication exactement?

6 R. J'étais là comme experte technique, là.

7 Q. **[764]** O.K.?

8 R. Pour contribuer à la décision du côté public, pour  
9 accepter ou refuser certaines dérogations.

10 Q. **[765]** Est-ce que vous vous souvenez des dérogations  
11 déposées par GISM lors du deuxième processus?

12 R. Comme je vous, j'étais pas présente à toutes les  
13 rencontres. J'étais présente à certaines rencontres  
14 où ça m'impliquait plus. Mais c'était des, des...  
15 des dérogations de type plutôt technique, ou de...  
16 On voulait enlever un certain requis pour tout ce  
17 qui était LEED, pour le nouvel hôpital ou on  
18 voulait modifier un peu certains... diminuer les  
19 exigences de certaines spécifications techniques,  
20 alors, ça, c'étaient des choses qu'on discutait.

21 Q. **[766]** Est-ce que vous avez été... est-ce que vous  
22 avez vu passer une demande de dérogation de GISM  
23 concernant le stationnement?

24 R. Pas du tout.

25 Q. **[767]** Donc, ce que vous nous dites c'est qu'au

1 quinze (15) mars, date du dépôt des nouvelles  
2 propositions, vous n'êtes plus impliquée après ça?

3 R. Je ne suis plus impliquée, non.

4 Q. **[768]** Pourtant, vous avez été membre de deux sous-  
5 comités de sélection dans le premier processus.

6 Est-ce qu'on vous demande de faire partie du  
7 deuxième, des deuxièmes séries de sous-comités?

8 Est-ce que vous...

9 R. Pas du tout.

10 Q. **[769]** ... demandez à le faire?

11 R. On me demande pas de le faire et on ne me donne pas  
12 vraiment d'explications pourquoi je n'en fais plus  
13 partie. Le processus, comme vous l'avez entendu, a  
14 été repris en contrôle par monsieur Elbaz et  
15 monsieur Porter. Alors, c'était un processus qui a  
16 été assez contrôlé par eux et, sans aucun mot de  
17 leur part, c'était évident qu'ils ne voulaient pas  
18 que je participe à la deuxième phase.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[770]** Alors, si je comprends bien, quant à vous,  
21 vous avez compris; vous n'aviez pas besoin  
22 d'explications supplémentaires, vous saviez  
23 pourquoi...

24 R. Oui.

25 LA PRÉSIDENTE :



1 Q. [771] ... on ne vous avait pas remis sur d'autres  
2 comités?

3 R. Exactement.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Q. [772] Pourtant, si j'ai bien... mais est-ce qu'à un  
6 moment donné vous êtes allée voir quelqu'un pour  
7 lui demander, que ce soit monsieur Elbaz ou  
8 monsieur Porter, pour leur demander : « pour quelle  
9 raison...

10 R. Non.

11 Q. [773] ... est-ce que vous...

12 R. Non.

13 Q. [774] ... ne m'impliquez pas dans le processus? »

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [775] Est-ce que vous aviez... vous avez, à un  
16 moment donné ou à un autre, ressenti une crainte  
17 que ce qui se passait irait à l'encontre de ce  
18 qu'il fallait faire pour l'hôpital, à l'encontre  
19 des intérêts de l'hôpital, à l'encontre des  
20 intérêts du gouvernement?

21 R. Oui, et c'est pour cette raison que j'avais une  
22 inquiétude particulière basée sur les besoins. Je  
23 me suis exprimée le plus que je le pouvais, mais  
24 finalement quand les dirigeants, monsieur Porter et  
25 monsieur Elbaz, ont pris le contrôle, c'était un

1 peu à l'extérieur de mon contrôle à moi. Mais  
2 sûrement, c'était une période qui était assez  
3 difficile pour le CUSM parce que je représentais  
4 des centaines de professionnels de la santé  
5 derrière moi et les gens étaient déçus que  
6 l'annonce soit faite à l'encontre des résultats,  
7 finalement, de l'évaluation.

8 Alors, à ce moment-là, oui, c'était quelque  
9 chose qui était très décevant pour l'ensemble de  
10 l'équipe.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[776]** Et à ce moment-là, est-ce que vous avez pensé  
13 qu'il pouvait y avoir de la corruption?

14 R. Pas à ce niveau-là. J'en apprends, là, depuis ce  
15 temps-là, beaucoup. C'était pas connu, ça, à  
16 l'interne. Il y avait des préférences, on savait  
17 qu'il y avait... que le directeur avait une  
18 préférence vers un soumissionnaire, mais pas à ce  
19 niveau-là.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[777]** O.K.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Q. **[778]** J'ai cru comprendre que la deuxième... vous  
24 êtes pas la seule qui n'a pas été, disons, qui ne  
25 s'est pas vu confier les mêmes responsabilités.

1 Vous, carrément, pas du tout mais...

2 R. Oui.

3 Q. **[779]** ... notamment monsieur Meagher, le docteur  
4 Meagher, votre supérieur hiérarchique, dirigeait,  
5 je pense, le sous-comité fonctionnalité la première  
6 fois?

7 R. Oui.

8 Q. **[780]** Il a participé à la deuxième série mais ses  
9 responsabilités ont été amoindries, est-ce que je  
10 me trompe?

11 R. Oui. Dans la deuxième partie, il n'était plus le  
12 président du comité d'évaluation.

13 Q. **[781]** Est-ce que vous avez un sentiment par rapport  
14 à la façon dont on a construit - en dehors de votre  
15 situation personnelle - dont on a construit ou,  
16 disons, rempli les sous-comités, si on peut dire,  
17 ou nommé les gens sur ces sous-comités-là?

18 R. C'est sûr que rendu à ce point-là, on avait déjà  
19 annoncé à l'interne qu'il y avait un  
20 soumissionnaire gagnant. La position de docteur  
21 Porter était claire que la décision pour lui était  
22 prise.

23 Alors, le deuxième volet du processus est  
24 venu, pas nécessairement... il n'était pas  
25 nécessairement en faveur de ce processus-là que le

1           gouvernement nous a imposé, finalement, de  
2           continuer, alors... Et le processus était très  
3           limité dans le temps, pendant la deuxième phase,  
4           alors les comités de sélection étaient réduits et  
5           ils ont choisi qui ils voulaient... qui soit  
6           représenté sur les comités. Alors, il y avait les  
7           gens qui... qui étaient plus en faveur d'un  
8           soumissionnaire que d'autres... que l'autre.

9           Q. **[782]** O.K. Donc, on a choisi des gens, si on peut  
10          être direct, on a... votre impression, c'est qu'on  
11          a choisi les gens...

12          R. À mon impression, oui.

13          Q. **[783]** ... qui favorisaient GISM...

14          R. Oui.

15          Q. **[784]** ... la première fois...

16          R. Hum, hum.

17          Q. **[785]** ... pour leur confier plus de  
18          responsabilités.

19          R. Oui.

20          Q. **[786]** Est-ce que vous savez qui s'est occupé de...  
21          parce qu'on a aussi refondu les sous-comités, on en  
22          a fusionné certains, on en a fait disparaître  
23          d'autres. Est-ce que vous savez qui s'est occupé de  
24          ça?

25          R. Vraiment, je pourrais pas vous dire directement

1 parce que j'étais vraiment pas impliqué dans la  
2 deuxième phase du processus.

3 Q. **[787]** Et est-ce que vous avez pu avoir de  
4 l'information là-dessus éventuellement?

5 R. En termes de?

6 Q. **[788]** Bien, sur la réorganisation. Parce que, là,  
7 vous dites « j'étais pas impliquée, donc j'ai pas  
8 su directement », mais est-ce que...

9 R. Bien, c'était... c'était monsieur Elbaz et monsieur  
10 Porter qui ont décidé qui allait faire partie de la  
11 deuxième phase.

12 Q. **[789]** Parfait. On a vu que monsieur Meagher a dû  
13 céder la direction du sous-comité fonctionnalité à  
14 monsieur Vassilios Papadopoulos...

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[790]** ... qui était le directeur du centre de  
17 recherche, est-ce que je me trompe?

18 R. Exact. Exact.

19 Q. **[791]** Est-ce que monsieur Papadopoulos, si j'ai  
20 bien compris, fait partie des gens... je pose la  
21 question, là, est-ce qu'il fait partie des gens  
22 dont vous dites qu'ils étaient ouvertement en  
23 faveur de GISM aussi?

24 R. Bien, si vous regardez au rapport de fonctionnalité  
25 qu'on a vu tantôt, le résultat pour le volet

1 recherche dans cette première phase était favorable  
2 à GISM pour la recherche. Alors, on le voit dans le  
3 rapport que le pointage était plus élevé pour le  
4 volet recherche. Alors, oui, le... la solution de  
5 GISM pour la recherche était favorable même en deux  
6 mille neuf (2009).

7 Q. **[792]** Ah! O.K. C'est parce qu'on a le document  
8 complet, tout à l'heure on avait que les pages  
9 impaires là.

10 R. D'accord.

11 Q. **[793]** On fera le remplacement. Monsieur  
12 Papadopoulos avait été engagé par monsieur Porter?

13 R. Oui, il est arrivé après monsieur Porter.

14 Q. **[794]** Mais, en dehors de cet aspect, ce que vous  
15 dites, c'est que monsieur Papadopoulos avait une  
16 préférence qui semblait, en tout cas, en apparence  
17 au moins, légitime, là.

18 R. Oui. C'était...

19 Q. **[795]** La recherche donnait une... un intérêt.

20 R. C'était le résultat légitime de l'évaluation  
21 qualitative.

22 Q. **[796]** Est-ce que vous avez été impliquée dans la  
23 question de la sortie du stationnement de la partie  
24 PPP?

25 R. Pas du tout.

1 (15:23:20)

2 Q. **[797]** Madame la Présidente, juste pour dire que  
3 c'est ça, la pièce 155P-1711 qui était à l'onglet  
4 14 qu'on a examinée aujourd'hui qui est le rapport  
5 du sous-comité sur la fonctionnalité, la pièce qui  
6 a été déposée était une version où, dans le jeu de  
7 photocopies, il manquait des pages et on a... on va  
8 substituer une version complète.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Pouvez-vous répéter la cote?

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 155P-1711.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Un rapport du sous-comité sur la fonctionnalité du  
17 vingt (20) novembre deux mille neuf (2009).

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Qui était dans quel onglet?

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

21 Initialement qui était dans l'onglet 14 dans les  
22 gros relieurs.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K. Merci.

25 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

1 Il paraît qu'on a que les pages impaires et c'est  
2 un problème.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Q. **[798]** Je vous remercie, Madame Franco. Moi, je n'ai  
7 plus de question pour vous. Je ne sais pas si les  
8 Commissaires en ont.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Est-ce que les parties auront des questions pour...  
11 pour madame? Non. Alors, je vous remercie  
12 infiniment, Madame Franco.

13 R. Merci à vous.

14 Q. **[799]** Votre témoignage est très éclairant. Merci.

15 R. Merci.

16 Q. **[800]** Alors, on va prendre une pause pour faire  
17 entendre le prochain témoin.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

19 Oui, on va revenir avec le prochain témoin...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 ... qui est monsieur Miguel Fraile.

24

25 LA PRÉSIDENTE :



1 Parfait.

2 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 (15:56:25)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour, Monsieur.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,  
11 Monsieur le Commissaire.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bonjour.

14 Me SONIA LeBEL :

15 On peut peut-être enchaîner avec le témoignage de  
16 monsieur Fraile qui était p.-d.g. de OHL à l'époque  
17 des événements et toujours probablement maintenant.  
18 Si on peut l'assermenter.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Si vous voulez rester debout pour être assermenter,  
21 s'il vous plaît.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Pouvez-vous vous lever, Monsieur Fraile, pour  
24 l'assermentation, s'il vous plaît.

25

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt et unième  
2 (21e) jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 MIGUEL FRAILE, ingénieur de ponts et chaussées

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[801]** Alors, Monsieur Fraile, naturellement sa  
12 langue maternelle n'est pas le français, mais il  
13 comprend très bien, Madame la Présidente, et  
14 maîtrise très bien le français, mais il est  
15 possible qu'on ait peut-être à répéter, là,  
16 certaines questions. S'il y a, le cas échéant,  
17 Monsieur Fraile, vous allez pouvoir me le dire si  
18 vous n'avez pas compris, là, ou s'il y a un  
19 problème à ce moment-là. O.K.

20 R. Merci.

21 Q. **[802]** On peut peut-être parler, Monsieur Fraile, je  
22 sais que la raison de votre témoignage est à  
23 l'effet que pendant le processus d'appel d'offres  
24 et la Phase I et la Phase II concernant la  
25 construction du Centre hospitalier le CUSM, vous

1           étiez pour OHL Canada, à la tête comme p.-d.g.,  
2           c'est exact?

3           R. Oui, c'est vrai.

4           Q. **[803]** O.K. Est-ce qu'on peut peut-être faire un  
5           petit retour en arrière et apprendre à vous  
6           connaître et connaître votre formation académique.  
7           Quelle est votre formation, Monsieur Fraile?

8           R. Je suis ingénieur en génie civil, ingénieur ponts  
9           et chaussées et une maîtrise en ingénierie civil.  
10          Et après j'ai fait... j'ai complété mes études avec  
11          un doctorat à la Polytechnique de Madrid.

12          Q. **[804]** De Madrid, oui.

13          R. Et je suis docteur ingénieur et après j'ai fait  
14          aussi un MBA.

15          Q. **[805]** Est-ce que c'est toujours... vous avez  
16          toujours fait ça à Madrid à ce moment-là, toutes  
17          ces... toutes ces qualifications-là?

18          R. Oui, toutes à Madrid.

19          Q. **[806]** O.K. Parfait. Vous avez travaillé, là, comme  
20          gérant de projet et assistant de deux sites de  
21          construction à Madrid chez Construction San Jose,  
22          c'est exact? Expliquez-moi un peu? Je pense que  
23          c'est en deux mille sept (2007), entre juillet et  
24          septembre deux mille sept (2007). Expliquez-moi vos  
25          premières expériences de travail.

- 1 R. Ça a été... j'étais toujours à l'université.
- 2 Q. **[807]** Toujours à ce moment-là.
- 3 R. Oui. C'était avant mil neuf cent quatre-vingt-
- 4 quinze ou seize (1995-96), peut-être comme ça. J'ai
- 5 commencé à travailler en mil neuf cent quatre-
- 6 vingt-dix-huit, dix-neuf (1998-99) chez OHL.
- 7 Q. **[808]** O.K. Donc, vous êtes entré chez OHL vers
- 8 quatre-vingt-dix-huit, quatre-vingt-dix-neuf (98-
- 9 99), à quel titre à ce moment-là?
- 10 R. Assistant de chantier, ingénieur de chantier.
- 11 Q. **[809]** O.K. En génie civil?
- 12 R. Oui, oui. C'étaient des travaux hydrauliques près
- 13 de l'autoroute.
- 14 Q. **[810]** O.K. Par la suite, quelle est votre formation
- 15 professionnelle? Quelle est votre historique
- 16 professionnelle?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. **[811]** Qu'est-ce qui vous a amené finalement... on
- 19 va se rendre jusqu'au moment où vous êtes arrivé
- 20 comme p.-d.g. d'OHL Canada, mais j'aimerais savoir
- 21 un peu quel a été votre parcours jusqu'à ce moment?
- 22 R. O.K. Donc, j'étais autour de trois ans dans les
- 23 chantiers et à ce moment-là j'ai changé de
- 24 compagnie et j'ai... je suis allé dans une autre
- 25 grande compagnie internationale de construction et

1 concession. J'ai laissé les chantiers et j'ai  
2 rentré dans les modes de financement et PPP.

3 Q. **[812]** O.K.

4 R. Et avec cette compagnie-là, j'ai... j'ai travaillé  
5 dans plusieurs projets dans le monde et pour quatre  
6 ans, à ce moment-là. Et le dernier, un an et demi,  
7 j'ai été en Irlande, il y avait un gros programme  
8 de projet PPP à ce moment-là. Je crois qu'il était  
9 en deux mille trois (2003) ou deux mille quatre  
10 (2004) ou quelque chose comme ça. Donc, j'ai été  
11 pour ma compagnie, un représentant d'un gros  
12 consortium international et en préparation d'offres  
13 de concessions là-bas.

14 Q. **[813]** Donc, vous avez fait plusieurs projets de PPP  
15 dans le monde entier avant d'arriver au projet du  
16 CUSM vers les années deux mille neuf (2009).

17 R. Oui, c'est ça.

18 Q. **[814]** O.K. Et c'était dans quel type de projets en  
19 PPP? Qu'est-ce que c'étaient comme projets?

20 R. Surtout des projets d'autoroutes et ferroviaires et  
21 des ports maritimes.

22 Q. **[815]** O.K. Est-ce que le CUSM était le premier  
23 projet en PPP qui était... qui concernait un centre  
24 hospitalier à ce moment-là?

25 R. Pour moi, oui.

1 Q. **[816]** Pour vous, oui. O.K.

2 R. Oui.

3 Q. **[817]** Vous avez travaillé donc depuis novembre deux  
4 mille cinq (2005), si je comprends bien, vous avez  
5 travaillé pour OHL, là, en différentes capacités.  
6 En début d'année, je pense, fin année deux mille  
7 huit (2008) ou début d'année deux mille neuf (2009)  
8 - vous me corrigerez si je me trompe - vous êtes  
9 arrivé ici au Canada pour OHL Canada, c'est exact?

10 R. Oui. Après quitter l'Irlande, j'ai retourné en  
11 Espagne chez OHL et j'ai été dans la division de  
12 PPP de OHL. Et pour certaines années on faisait des  
13 projets partout dans le monde. Et j'ai retourné à  
14 la division de construction et j'ai été envoyé aux  
15 États-Unis. Et là-bas, notre... mon directeur  
16 général m'a proposé de venir ici à... à Montréal  
17 pour suivre les... l'implantation de la compagnie  
18 et suivre le projet des hôpitaux, et caetera.

19 Q. **[818]** O.K. Donc, quand vous êtes arrivé à Montréal,  
20 je pense que c'est en janvier deux mille neuf  
21 (2009), êtes-vous encore à ce moment-ci,  
22 aujourd'hui, au même poste que vous étiez à ce  
23 moment-là? Êtes-vous toujours président-directeur  
24 général de OHL Canada aujourd'hui?

25 R. Oui, le nom officiel n'était pas... il a pris un an

1 ou quelque chose comme ça, mais mon rôle était  
2 comme ça, oui.

3 Q. **[819]** Était comme ça.

4 R. Oui.

5 Q. **[820]** En janvier quand vous êtes arrivé, vous  
6 aviez... il y avait trois projets, je pense, de PPP  
7 qui étaient en marche avec OHL au Canada. Lesquels,  
8 lesquels avez-vous dû vous occuper à ce moment-là?  
9 Il y avait le projet naturellement... je pense  
10 qu'il y avait le projet du CHUM, un « joint  
11 venture » à ce moment-là. Est-ce qu'il y avait...  
12 quels autres projets que OHL avait sur la table à  
13 dessin?

14 R. C'était le CUSM le projet. Le CHUM était en arrêt.

15 Q. **[821]** En arrêt à ce moment-là.

16 R. Il était en arrêt pour plusieurs mois et notre  
17 décision de commencer dans le projet de CUSM  
18 était... était le CUSM... on a mis, on a mis une  
19 équipe pour suivre le projet du CUSM et il y avait  
20 d'autres projets sur Ontario, pour fondre de la  
21 neige, je crois qu'on a suivi le Markam Stouffville  
22 Hospital et aussi des projets des tunnels, c'est  
23 Toronto aussi qu'on a suivi... Je me souviens pas  
24 exactement des dates de tous les projets.

25 Q. **[822]** O.K. Quand vous êtes arrivé à OHL Canada en

1 janvier deux mille neuf (2009), quel est l'état  
2 d'avancement du projet du CUSM par rapport à votre  
3 compagnie? On en est où, à ce moment-là, je pense  
4 que vous êtes pas là pour la phase de pré-  
5 qualifications?

6 R. Je n'étais pas ici.

7 Q. **[823]** Les appels je pense que le début des appels  
8 de propositions est lancé, à ce moment-là, si je me  
9 trompe pas c'est aux alentours d'octobre deux mille  
10 huit (2008) que les appels de propositions ont été  
11 lancés, c'est exact?

12 R. Et je me souviens pas de la date exacte. Il y  
13 avait, on avait des doutes, la compagnie avait des  
14 doutes de participer au processus parce qu'il y  
15 avait un autre partenaire d'investissement, en  
16 premier moment il était John Lang, il a quitté le  
17 consortium. Donc, il y avait des doutes de la  
18 compagnie de poursuivre le projet ou pas.

19 Q. **[824]** O.K. Dès janvier deux mille neuf (2009),  
20 parce que... donc, quand vous parlez de votre  
21 partenaire qui a quitté le consortium, est-ce que  
22 vous parlez de la compagnie Axima, à ce moment-là?

23 R. Non, non.

24 Q. **[825]** Vous parlez d'un autre... d'un autre?

25 R. Oui.



1 Q. **[826]** Donc, on est dès janvier deux mille neuf  
2 (2009) la compagnie OHL si je comprends bien a des  
3 doutes pour sa participation compte tenu de ce  
4 fait-là?

5 R. Oui.

6 Q. **[827]** Est-ce que c'est ça?

7 R. Oui. Oui, mais j'avais des doutes avant, nous  
8 avant, je ne sais pas si le processus a commencé,  
9 vous savez peut-être mieux que moi les dates,  
10 octobre, novembre, et le consortium pré-qualifié  
11 avec OHL était une compagnie britannique qui  
12 s'appelle John Lang. Et John Lang a décidé à ce  
13 moment-là un mois dans l'année deux mille huit  
14 (2008) de quitter. Donc, on a... il avait avant  
15 commencé le processus, nous, mais on avait des  
16 doutes de commencer, c'était est-ce qu'on fait  
17 bien, on va investir beaucoup de temps et d'argent  
18 pour préparer l'offre, est-ce que... est-ce qu'on  
19 le fait ou pas.

20 Q. **[828]** O.K. Donc, quand vous arrivez en janvier deux  
21 mille neuf (2009) à OHL Canada, expliquez-moi à  
22 partir de quel moment vous entrez dans le projet du  
23 CUSM et quelles sont vos fonctions par rapport à ce  
24 projet-là?

25 R. Moi ma fonction principale était le représentant du

1 consortium. Et j'étais la personne officielle des  
2 communications entre le consortium et les clients  
3 publics, nous en Partenariat public-privé Québec.  
4 Et j'avais... j'avais une équipe avec moi, des  
5 personnes très expérimentées qui sont vraiment, qui  
6 ont suivi toute la partie technique du contrat,  
7 parce que moi en même temps que je faisais le  
8 représentant du consortium, je faisais autre chose,  
9 j'essayais de trouver d'autres contrats sur Ontario  
10 et et caetera.

11 Q. **[829]** Bien donc vous êtes en charge des  
12 communications par contre entre le... Gabriel  
13 Soudry je pense qui est votre interlocuteur, à ce  
14 moment-là?

15 R. Non. En principe était Pierre Lortie.

16 Q. **[830]** Pierre Lortie?

17 R. Pierre Lortie au début et par la suite monsieur  
18 Soudry a pris sa place?

19 R. Et après Éric Michaud.

20 Q. **[831]** Donc, Éric Michaud. Donc, ce sont les trois  
21 personnes qui ont occupé tour à tour le poste de  
22 représentant des autorités pour le PPP. Donc, vous  
23 étiez la personne avec qui ils parlaient comme  
24 représentant d'OHL pour le dossier?

25 R. Oui.

1 Q. **[832]** O.K. Avez-vous participé aux différentes  
2 rencontres, il y a eu je pense plus de trois cents  
3 (300) rencontres pour préparer le projet, le dépôt  
4 de projet avec le CUSM de préparation, est-ce que  
5 vous avez participé à ces rencontres-là?

6 R. Pas dans... normalement pas dans les techniques, je  
7 restais dans le côté commercial, légal et financier  
8 et dans très peu technique. Mais j'avais des  
9 professionnels plus, avec plus d'expérience que moi  
10 dans le secteur hospitalier qui ont vraiment suivi  
11 tous les... toute la partie technique du projet.

12 Q. **[833]** O.K. Quand vous entrez dans le projet, vous  
13 êtes au fait, est-ce que vous êtes au fait de la  
14 directive du cahier de l'appel de propositions du  
15 volume 1 qui indique aux soumissionnaires qu'ils ne  
16 peuvent que communiquer qu'avec le représentant des  
17 autorités publiques, en l'occurrence tour à tour,  
18 monsieur Lortie, monsieur Soudry et monsieur  
19 Michaud, vous savez que OHL ne peut pas communiquer  
20 directement avec le CUSM, c'est exact, est-ce que  
21 vous êtes au courant de ça, à ce moment-là?

22 R. Oui, oui.

23 Q. **[834]** Et c'est la même chose pour SNC  
24 naturellement?

25 R. On suit les indications toujours, oui.

1 Q. **[835]** O.K. Vous saviez que votre seul interlocuteur  
2 possible dans le dossier pour les échanges c'était  
3 bon pendant la majorité du projet, monsieur Soudry,  
4 mais finalement l'Agence des PPP, c'est exact?

5 R. Oui.

6 Q. **[836]** O.K. Expliquez-moi un peu qu'est-ce qui se  
7 passe dans le dossier, je pense qu'à partir  
8 d'octobre deux mille neuf (2009), il y a, à ce  
9 moment-là, bon un problème, une problématique avec  
10 votre partenaire, un de vos partenaires Axima,  
11 c'est exact? Expliquez-moi un peu comment ça se  
12 passe dans le dossier au début, qu'est-ce qui se  
13 passe avec Axima, qu'est-ce qui... qu'est-ce qui  
14 mène au fait qu'Axima se retire ou veut se retirer  
15 du consortium?

16 R. Non, Axima était le... un membre du consortium qui  
17 était en charge de la maintenance de l'hôpital pour  
18 les trente (30) ans ou trente-cinq (35) ans, je ne  
19 me souviens pas les dates exactes. Donc, la  
20 relation a été bonne pendant la période initiale de  
21 l'offre et ils ont compris les risques que la  
22 société concessionnaire, nous, vous savez qu'on  
23 appelle normalement pour les cas, doit passer au  
24 sous-traitant dans le cas Axima était le sous-  
25 traitant pour la maintenance. Donc, il doit prendre

1 un certain risque, il ne peut pas rester au niveau  
2 de la concessionnaire parce que sinon on ne peut  
3 pas financer le projet. Donc, ça, tout a été bien  
4 et on a échangé des informations, des courriers, et  
5 caetera, il semblait que tout était bien compris.  
6 Mais, à un moment, là, au milieu de l'été, je ne  
7 sais pas si c'était juillet, août, et caetera, ils  
8 ont commencé à... à mettre... à dire qu'ils  
9 n'étaient pas prêts à un certain risque, « you  
10 know ». Donc, avec notre... les avocats, et  
11 caetera, on a essayé de lui montrer qu'il doit  
12 prendre certains des risques et pour un contrat de  
13 ces caractéristiques c'est vital. Les... la  
14 correcte allocation de risques mais on a... pour  
15 plusieurs semaines, moi... moi, quelque chose est  
16 impossible de... pour eux d'accepter.

17 Q. **[837]** Axima avait pas de participation financière  
18 dans le projet?

19 R. Non. On a... on a demandé de lui de prendre quelque  
20 chose et partager les risques avec nous mais...

21 Q. **[838]** Mais il y a eu...

22 R. ... ils ont refusé.

23 Q. **[839]** O.K.

24 R. Donc, il y avait un moment que j'avais peur de  
25 n'avoir... de n'être pas capable de mettre une

1 offre et... une offre... comment s'appelle?  
2 concordant? Non. Parce qu'on peut perdre les... les  
3 « stiples », non, si on n'a pas une offre... je  
4 sais pas le mot en français. Et donc, il y avait un  
5 moment que j'ai vu qu'on n'avait pas une offre,  
6 donc très, très difficile pour nous, donc j'ai  
7 cherché une autre compagnie pour être... possible,  
8 si c'est possible de remplacer Axima. Donc... Et la  
9 compagnie avec laquelle j'ai parlé était... c'est  
10 Dalkia c'est une compagnie internationale avec  
11 beaucoup d'expérience dans les maintenances des  
12 bâtiments, mais en maintenance d'hôpital. Et qui  
13 avait été déjà préqualifiée par l'Agence des PPP  
14 dans plusieurs projets. Donc, il était bien connu  
15 par les... par les clients à nous. Donc, j'ai  
16 partagé avec eux la possibilité de venir, assumer  
17 les risques normaux dans ce type de contrat et ils  
18 ont accepté. Donc, après soumettre l'offre  
19 technique, nous, on a proposé aux clients le  
20 changement de... d'Axima par Dalkia.

21 Q. **[840]** Lorsque vous avez fait... lorsque Axima a  
22 commencé ou lorsque Axima a parlé de se retirer du  
23 projet, effectivement, voulait se retirer du projet  
24 pour les raisons que vous venez d'énoncer, la  
25 proposition d'OHL avait déjà été déposée auprès

1 de... auprès du CUSM et de l'Agence de PPP, je  
2 crois, hein?

3 R. Je crois que oui. Oui.

4 Q. **[841]** Donc, Axima faisait déjà partie, là, dans la  
5 proposition initiale, faisait partie du consortium  
6 de façon officielle à ce moment-là?

7 R. Je crois que oui.

8 Q. **[842]** O.K. Étiez-vous au courant, selon les règles,  
9 si vous pouviez opérer une telle substitution en  
10 cours... en cours de proposition?

11 R. Je me souviens pas les... les... tout ce qui était  
12 écrit dans l'appel de proposition mais j'imagine  
13 que oui. Si vous avez normalement un problème et tu  
14 as besoin, il y a toujours... a besoin  
15 l'autorisation du client. Si le client ne veut pas  
16 l'accepter et... Mais je ne me souviens pas  
17 exactement les mots écrits dans l'appel de  
18 proposition sur ça.

19 Q. **[843]** O.K. Donc, selon votre compréhension, est-ce  
20 que Dalkia constituait donc une... un partenaire  
21 équivalent à Axima pour les besoins que vous aviez?

22 R. Équivalent? Non meilleur, parce que Dalkia avait...  
23 il a pris aussi une participation financière, que  
24 je crois que c'est mieux pour le client et mieux  
25 pour le financement.

1 Q. **[844]** Donc, à ce moment-là, si... ce que vous me  
2 dites donc, compte tenu de ce qu'Axima devait  
3 assumer, Dalkia prenait... prenait la relève à part  
4 entière sur tous les aspects d'Axima et ce que vous  
5 dites c'est qu'il y avait un plus, là, il a même  
6 accepté une participation financière, c'est ça?

7 R. Oui, oui.

8 Q. **[845]** O.K. Donc, qu'est-ce que vous avez fait à ce  
9 moment-là, vous avez adressé une demande à monsieur  
10 Soudry, je pense que c'est le quatorze (14) octobre  
11 deux mille neuf (2009), est-ce que c'est possible,  
12 vers la mi-octobre?

13 R. Peut-être. Je ne me souviens les dates. Mais on a  
14 ... on a fait la demande par écrit, on a suivi le  
15 processus et on a attendu.

16 Q. **[846]** O.K. Donc, vous avez... est-ce que c'est vous  
17 qui avez signé cette demande-là à ce moment-là,  
18 vous souvenez-vous?

19 R. J'imagine que oui parce que, moi, comme  
20 représentant du consortium...

21 Q. **[847]** Donc, simplement...

22 R. ... consortium, normalement je dois signer tous  
23 les... les demandes.

24 Q. **[848]** Donc, simplement pour fins d'identification.  
25 Madame Blanchette, est-ce que vous pourriez me



1           présenter, à l'onglet 1, la pièce qui a déjà été  
2           déposée sous la cote 158P-1757.

3           LA GREFFIÈRE :

4           Est-ce que vous savez quel onglet?

5           Me SONIA LeBEL :

6           Oui, l'onglet 1, pardon, dans le cahier de pièces  
7           relatif au témoignage de monsieur Fraile.

8           Q. **[849]** Alors, il y a une lettre qui est datée du  
9           quatorze (14) octobre, je pense que vous l'avez à  
10          votre écran. Est-ce qu'il est allumé? L'écran n'est  
11          pas allumé. Alors, c'est une lettre du quatorze  
12          (14) octobre, je vais vous présenter le document  
13          sur papier. C'est une lettre du quatorze (14)  
14          octobre, si vous pouvez me dire si vous êtes en  
15          mesure de l'identifier, Monsieur... est-ce que vous  
16          vous souvenez de ce document-là, c'est une lettre,  
17          effectivement, qui explique Axima, qui explique les  
18          caractéristiques de Dalkia et qui demande, là, la  
19          substitution? Est-ce que vous vous souvenez de ce  
20          document-là?

21          R. Oui.

22          Q. **[850]** Est-ce que vous vous souvenez quelle a été la  
23          réponse ou la réaction du représentant des  
24          autorités publiques à ce moment-là, à cette époque-  
25          là?

- 1 R. Pas exactement, mais je crois que le principe,  
2 les... à l'Agence, l'Agence et aussi monsieur  
3 Gignac ou l'équipe de monsieur Gignac, on était...  
4 est favorable parce qu'il déjà connaît Dalkia.  
5 Dalkia avait déjà été préqualifiée pour... pour  
6 l'Hôpital Lakeshore, le CHUM et aussi, je crois,  
7 dans l'Orchestre symphonique. Donc, je crois qu'il  
8 était une compagnie bien connu pour les... pour  
9 l'agence et pour l'équipe de monsieur Gignac.
- 10 Q. **[851]** O.K. Est-ce que vous étiez au courant du fait  
11 que dans une note du... du vingt-cinq (25) novembre  
12 deux mille neuf (2009), qui est la pièce 155P-1718,  
13 Madame Blanchette, qui est l'onglet 2 dans le  
14 témoignage précédent, Madame la Présidente, donc on  
15 va vous l'afficher à l'écran, monsieur Gabriel  
16 Soudry indique dans une note à Arthur Porter qu'il  
17 lui recommande, justement, d'accepter cette  
18 substitution-là et je vous dirais qu'en l'essence,  
19 pour les raisons que vous venez d'énoncer, est-ce  
20 que vous étiez au courant que l'Agence des PPP, à  
21 ce moment-là, avait recommandé au CUSM d'accepter  
22 cette substitution-là?
- 23 R. Je ne connais pas... je ne connaissais pas les...  
24 cette lettre.
- 25 Q. **[852]** Vous connaissiez pas la lettre, mais étiez-

1 vous au courant que l'Agence des PPP était... était  
2 favorable ou trouvait que la substitution était...  
3 était recommandable?

4 R. On était... on a été dit verbalement qu'il... qu'il  
5 n'avait pas aucun problème.

6 Q. **[853]** Qu'il y avait aucun problème? O.K. Est-ce  
7 qu'il y en a eu, effectivement, des problèmes dans  
8 le dossier concernant la substitution?

9 R. Le CUSM avait posé des problèmes, oui.

10 Q. **[854]** Oui? Et comment ça s'est passé? Est-ce que  
11 vous avez été mis au courant de ces problèmes-là,  
12 vous?

13 R. On avait eu des... Dalkia a fait des présentations  
14 au bureau technique de CUSM et vraiment,  
15 officiellement, ils nous ont dit rien. Mais...

16 Q. **[855]** Est-ce que le CUSM est entré en contact avec  
17 vous directement ou par le biais de monsieur Soudry  
18 pour vous demander peut-être des explications sur  
19 le changement qui dépasse le cadre de ce que vous  
20 avez écrit dans votre lettre?

21 R. Non, pas par... à travers de l'Agence.

22 Q. **[856]** À travers l'Agence?

23 R. Oui.

24 Q. **[857]** Donc, avez-vous eu à fournir plus  
25 d'indications que ce que vous donnez dans votre

1 lettre, soit à l'Agence ou en tout cas, au CUSM à  
2 travers l'Agence?

3 R. Je me souviens que Dalkia a fait une présentation  
4 technique. Je ne me souviens pas quand, mais et  
5 peut-être aussi Dalkia a été demandé de soumettre  
6 plus des informations sur la compagnie, et caetera.  
7 Ça c'est... je crois que ça a passé, mais je ne me  
8 souviens pas exactement, mais presque sûr.

9 Q. **[858]** O.K. Vous avez jamais eu, vous, directement  
10 de... de... en tout cas, pendant la phase 1, de  
11 discussions avec le CUSM?

12 R. On avait une présentation, toujours avec l'Agence,  
13 mais... mais je n'avais pas de discussion avec le  
14 CUSM sur l'affaire Dalkia, non.

15 Q. **[859]** O.K. Est-ce que vous avez été mis au fait  
16 du... à quel moment est-ce que vous avez su que le  
17 CUSM refusait ou rejetait votre demande ou refusait  
18 la substitution de... d'Axima par Dalkia?

19 R. Je ne me souviens pas la date. Au mois de novembre,  
20 autour de fin de novembre, mais honnêtement,  
21 j'ai... il était... je crois qu'il était pas  
22 communiqué par écrit. Il était peut-être  
23 verbalement, mais honnêtement, je ne me souviens  
24 pas.

25 Q. **[860]** Mais c'est... juste pour avoir un ordre de

1 grandeur, on parle de quoi, quelques semaines après  
2 votre... votre lettre? Votre lettre qui est  
3 adressée à monsieur Soudry à ce moment-là? Dans les  
4 semaines qui ont suivi, est-ce que c'est à ce  
5 moment-là que vous avez appris que...

6 R. Bien c'est parce que c'est trois semaines, quatre  
7 semaines, cinq semaines.

8 Q. **[861]** O.K. Mais dans ces eaux-là? O.K.

9 R. Oui.

10 Q. **[862]** Et ça, vous vous souvenez pas si vous  
11 l'avez... comment vous l'avez appris? Est-ce que  
12 vous le savez? Est-ce que c'est par la bouche de  
13 monsieur Soudry ou c'est par écrit?

14 R. Certainement je crois que verbalement ou bien  
15 monsieur Soudry ou bien monsieur Bergeron nous ont  
16 dit quelque chose et par écrit, je ne suis pas sûr.

17 Q. **[863]** O.K. Est-ce que vous vous souvenez du trente  
18 (30) novembre deux mille neuf (2009) où il y a eu  
19 un comité, là, où on a... où c'était la journée où  
20 on devait sélectionner le consortium gagnant et que  
21 le comité de sélection, à ce... le comité de  
22 sélection, à ce moment-là, aurait décidé de  
23 suspendre ses activités et qu'entre autres, c'est à  
24 l'occasion de cette journée-là que le CUSM, là, par  
25 le biais de, je pense, de monsieur St.Clair

1 Armitage s'est positionné contre la substitution  
2 de... d'Axima par Dalkia? Est-ce que vous êtes...  
3 ça vous dit quelque chose?

4 R. Non.

5 Q. **[864]** Non?

6 R. Je crois que je n'étais pas au courant de... de ces  
7 détails.

8 Q. **[865]** O.K. Mais vous su, quelques semaines après  
9 votre demande, que le CUSM était contre votre  
10 demande. C'est ça?

11 R. Oui.

12 Q. **[866]** Et quel... selon votre compréhension, à  
13 l'époque, quel effet ça avait sur votre proposition  
14 ou sur votre consortium le refus du CUSM?

15 R. On était vraiment surpris parce que Dalkia est une  
16 compagnie très expérimentée. Elle était avec plus  
17 d'expérience que dans le monde des PPP que...  
18 qu'Axima et est connue par les clients, donc on  
19 était surpris.

20 Q. **[867]** O.K. Est-ce qu'on vous a exposé les raisons  
21 du refus à ce moment-là? Est-ce que vous avez su  
22 pourquoi...

23 R. Non.

24 Q. **[868]** ... le CUSM s'opposait à ce que Dalkia entre  
25 dans votre consortium?

1 R. Je crois qu'ils n'ont... ils n'ont pas donné  
2 détails.

3 Q. **[869]** O.K. Mais avez-vous eu l'occasion de répondre  
4 à ça? Qu'est-ce que ça avait comme impact sur votre  
5 proposition? Est-ce que ça faisait en sorte de vous  
6 disqualifier? Qu'est-ce que...

7 R. Oui, oui. Il y avait des risques de  
8 disqualification, oui.

9 Q. **[870]** O.K. Est-ce qu'on vous a informé de façon  
10 officielle que vous étiez disqualifié, à ce moment-  
11 là? Qu'est-ce qui s'est passé? Parce qu'à un moment  
12 donné, on vous dit... vous demandez... on va  
13 remettre les choses... À un moment donné, vous vous  
14 adressez à l'Agence des PPP à monsieur Soudry et  
15 vous lui dites : « Écoutez, pour telle raison, nous  
16 devons vous demander d'accepter que Dalkia remplace  
17 Axima. » C'était votre demande du quatorze (14)  
18 octobre, c'est exact?

19 R. Oui.

20 Q. **[871]** O.K. Quelque temps plus tard, vous êtes  
21 informé que l'Agence du PPP, les autorités  
22 publiques, n'ont pas d'opposition, c'est exact, et  
23 par la suite, vous apprenez que le CUSM en a une  
24 opposition. Est-ce que... est-ce que je replace  
25 bien les choses avec vous?

1 R. Oui.

2 Q. **[872]** O.K.

3 R. Mais...

4 Q. **[873]** Qu'est-ce qui se passe à ce moment-là dans le  
5 processus? Quelle est la position d'OHL? Qu'est-ce  
6 que vous devez faire à ce moment-là? Est-ce qu'on  
7 vous informe de ce qui va se passer, de la suite  
8 des événements?

9 R. Pas exactement. Dalkia était vraiment ennuyé, non,  
10 parce qu'il était comme une atteinte contre sa  
11 réputation. Donc... je ne me souviens pas qu'est-ce  
12 que... si on est allé à parler avec l'Agence, nous,  
13 avec monsieur Soudry et monsieur Bergeron. Peut-  
14 être on a fait des... des appels, qu'on ne comprend  
15 pas ces rumeurs-là, et caetera.

16 Q. **[874]** Parce que ça posait un problème, là, pour  
17 votre... votre proposition, à ce moment-là.

18 R. Oui, bien sûr.

19 Q. **[875]** O.K.

20 R. On perdait le contrat.

21 Q. **[876]** O.K. Vous pouviez perdre le contrat. Donc, le  
22 trois (3) décembre, est-ce que vous vous souvenez  
23 d'une rencontre qui a eu lieu le trois (3) décembre  
24 deux mille neuf (2009), où monsieur St.Clair  
25 Armitage vous aurait convoqué, ou en tout cas, vous



1           aurait rencontré?

2           R. Oui.

3           Q. **[877]** Vous vous souvenez de cette rencontre-là?

4           R. Oui.

5           Q. **[878]** O.K. Expliquez-moi un peu les circonstances  
6           de cette rencontre, selon votre souvenir.

7           R. Il était, je crois, dans le matin, monsieur  
8           St.Clair Armitage m'a appelé, et m'a dit de... d'y  
9           aller à son bureau, dans la rue Guy. Donc, je suis  
10          allé là-bas, et... Et il y avait, dans une salle de  
11          réunion, lui et un avocat de... Le nom... Avocat du  
12          CUSM, que je ne me souviens pas du nom. Et... Et  
13          monsieur Armitage m'a dit que... qu'on avait perdu  
14          le contrat, et... et qu'il voudrait que moi, que je  
15          signe une quittance.

16          Q. **[879]** O.K. Est-ce que vous étiez surpris de son  
17          appel? Parce que vous étiez au courant que le CUSM  
18          n'avait pas, en tout cas, l'autorité de vous  
19          contacter directement. Avez-vous... Lui avez-vous  
20          signifié, à monsieur Armitage, que vous deviez  
21          passer par les autorités publiques à ce moment-là?

22          R. Je ne me souviens pas. Peut-être.

23          Q. **[880]** Peut-être.

24          R. Mais je ne me souviens pas.

25          Q. **[881]** Mais vous vous êtes rendu à la rencontre.

- 1 R. Je suis allé, oui.
- 2 Q. **[882]** O.K. Et là, à ce moment-là, on vous a parlé  
3 d'une quittance. Expliquez-moi un peu c'était quoi,  
4 cette... cette quittance-là.
- 5 R. Les... Les documents, là, je ne me souviens pas.  
6 Mais normalement, quand on... Dans les différents  
7 projets de l'agence, quand on, on... l'équipe  
8 perdante, pour recevoir le, le... le stipend, non,  
9 elle doit signer une quittance. Les termes légaux,  
10 je ne sais pas. Donc...
- 11 Q. **[883]** O.K. Dans le fond, ce qu'on vous demandait,  
12 c'est de signer un document dans lequel OHL  
13 acceptait de se désister du projet. C'est ça?
- 14 R. Oui, c'est ça.
- 15 Q. **[884]** En, en... en la... O.K. Expliquez-moi un peu  
16 comment a lieu la conversation. Parce qu'on ne  
17 parle pas juste de quittance. Je pense que monsieur  
18 Armitage vous offre aussi quelque chose, hein?
- 19 R. Oui, non... Je crois que peut-être, on dit que  
20 j'étais surpris de... de son appel. Normalement ce  
21 n'est pas lui qui doit m'appeler, c'est l'agence.  
22 Et il m'a dit que, que... qu'il pouvait nous donner  
23 deux virgule cinq millions (2,5 M) extra de... du  
24 fonds de, de... comment s'appelle, du CUSM, là, de  
25 la Fondation du CUSM, et arriver à dix millions

1 (10 M) au lieu de... au lieu de sept virgule cinq  
2 (7,5).

3 Q. **[885]** O.K. Ce que vous appelez le stipend, peut-  
4 être pour le définir, si je comprends bien il y a  
5 des frais qui sont engagés par les deux consortiums  
6 pour préparer des appels de proposition...

7 R. C'est ça.

8 Q. **[886]** ... quand on parle de PPP. Je comprends que  
9 le stipend, c'est l'allocation, ou le dédommagement  
10 qui est versé à la compagnie perdante pour au moins  
11 couvrir les frais de préparation de la proposition.  
12 Est-ce que ça pourrait ressembler à ça, ou c'est...

13 R. Oui. Il couvrirait seulement en partie. Mais oui.

14 Q. **[887]** En partie, mais c'est une espèce de  
15 compensation pour avoir participé au processus...

16 R. Oui.

17 Q. **[888]** ... et ne pas avoir gagné.

18 R. C'est ça.

19 Q. **[889]** Et ça c'est prévu par les règles dès le  
20 départ. C'est exact?

21 R. Oui, c'est ça.

22 Q. **[890]** Et c'était de l'ordre de combien, là, le  
23 stipend de base?

24 R. Sept... Sept... Sept virgule cinq (7,5).

25 Q. **[891]** Sept virgule cinq millions (7,5 M). Et je

1           comprends que lors de votre conversation avec  
2           monsieur Armitage, il va... il vous a offert  
3           d'ajouter un deux point cinq millions (2.5 M) à ce  
4           stipend-là.

5           R. Oui.

6           Q. **[892]** C'est ça?

7           R. Oui, c'est ça.

8           Q. **[893]** O.K. Et comment est-ce qu'il justifiait  
9           cette... cette proposition-là de vous... de majorer  
10          - parce qu'on s'en va vers... vers dix millions  
11          (10 M), à ce moment-là - de majorer à dix millions  
12          (10 M) la compensation?

13          R. Non, il n'a pas justifié. I mean... Moi... Nous, au  
14          principe, avant... avant de rentrer dans le projet,  
15          on a, on a... on a fait un calcul de notre coût  
16          pour participer, et caetera. Il était bien... bien  
17          loin de dix... de dix millions (10 M) et deux  
18          millions (2 M). Donc, au principe, on a demandé au  
19          gouvernement si c'est possible d'augmenter le  
20          stipend. Le gouvernement nous a dit que non, que ce  
21          n'était pas... ce n'était pas possible. Donc, on a  
22          continué notre travail.

23          Q. **[894]** O.K. Mais quand monsieur Armitage vous  
24          propose deux point cinq millions (2.5 M) de plus,  
25          là, il ne le fait pas au nom du gouvernement, hein?

- 1 Il vous explique d'où allaient venir les fonds, à  
2 ce moment-là?
- 3 R. Les fonds de la Fondation du CHUM. Du... du CUSM,  
4 pardon. Du CUSM.
- 5 Q. **[895]** Du CUSM. O.K.
- 6 R. Du CUSM.
- 7 Q. **[896]** Donc, il vous a offert de vous donner deux  
8 point cinq millions (2.5 M) de plus, des fonds qui  
9 proviendraient de la Fondation du CUSM, en échange  
10 du retrait d'OHL du processus. C'est ça?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. **[897]** O.K. Quelle a été votre réaction, à ce  
13 moment-là?
- 14 R. J'ai dit non, et que je voudrais parler avec  
15 docteur Porter.
- 16 Q. **[898]** Avec le docteur Porter. Avez-vous réussi à  
17 lui parler, au docteur Porter, à ce sujet-là?
- 18 R. Oui. Oui, j'ai monté. Je lui ai dit qu'on ne va...  
19 on ne va pas quitter le... on ne va pas se retirer.  
20 On va continuer à lutter jusqu'à la fin.
- 21 Q. **[899]** O.K. Monsieur Armitage vous a... vous a fait  
22 parvenir un courriel avec la fameuse demande de  
23 désistement puis un cou...
- 24 R. Oui. Je... Parce que je... Je lui demandais ça pour  
25 envoyer à mes services juridiques.

1 Q. [900] À tes ser... À vos services juridiques. Je  
2 vais vous demander l'onglet 2, Madame Blanchette.  
3 Est-ce que vous... C'est un courriel qui vous est  
4 adressé, en date du trois (3) décembre deux mille  
5 neuf (2009), et je pen... si je ne me trompe pas,  
6 le courriel a été envoyé dans la même journée de la  
7 rencontre, par la... suite à la rencontre? Quand on  
8 regarde le courriel, on... Accompagnant le  
9 courriel, il y a le fameux document, je pense, qui  
10 s'appelle « Quittance et renonciation », qu'on vous  
11 offrait de signer à ce moment-là. Si on regarde au  
12 paragraphe que... d'en-tête qui suit les trois  
13 premiers attendus à la page, la première page de la  
14 quittance, on peut y lire :

15 Par conséquent, et pour bonne et  
16 valable considération, y compris le  
17 paiement à Partenariat CUSM de la  
18 somme de 7,5 millions, les soussignés  
19 s'engagent selon ce qui suit.

20 Est-ce que je comprends que le deux point cinq  
21 millions (2.5 M) supplémentaire d'offert par  
22 monsieur Armitage ne fait pas partie des documents  
23 officiels qu'il vous a envoyés par la suite, c'est  
24 exact?

25 R. Oui oui.

1 Q. **[901]** O.K. Donc, c'est bien deux point cinq  
2 millions (2.5 M) en sus, en plus... en plus de ce  
3 cinq point cinq millions-là (5.5 M) (sic) qu'il  
4 vous offrait.

5 R. Il m'a... il m'a... Il m'a dit ça, oui.

6 Q. **[902]** O.K. Je vais vous demander de coter le  
7 document, s'il vous plaît, Madame la Greffière.

8 LA GREFFIÈRE :

9 1768, 160P.

10 Me SONIA LeBEL :

11 160P-1768. Je vous remercie.

12 (16:25:49)

13

14 160P-1768 : Courriel du 3 décembre 2009 de  
15 St.Clair Armitage à Miguel Fraile -  
16 Quittance et renonciation, en liasse

17

18 Est-ce que vous avez signifié immédiatement à  
19 monsieur Armitage et à monsieur Porter votre refus,  
20 comment ça se passe?

21 R. Avec Porter peut-être j'étais deux ou cinq minutes  
22 ou moins, c'était très vite, j'ai dit qu'on va  
23 continuer à travailler dans le projet CUSM et j'ai  
24 quitté. Après ça on a plus communiqué.

25 Q. **[903]** O.K. Vous avez consulté vos partenaires

1 Genivar, Aecom, Dalkia dans le projet?

2 R. Non.

3 Q. **[904]** Non, vous avez pas discuté?

4 R. J'ai communiqué après qu'est-ce que j'ai fait.

5 Q. **[905]** O.K.

6 R. Mais pas consulté.

7 Q. **[906]** Mais vous avez signifié votre refus avant  
8 même, vous leur avez expliqué la situation par la  
9 suite, c'est ça?

10 R. Oui.

11 Q. **[907]** O.K.

12 (16:26:38)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[908]** Je vais vous demander, Monsieur Fraile, est-  
15 ce que vous pourriez augmenter, parler un petit peu  
16 plus fort, s'il vous plaît?

17 R. Oui, bien sûr.

18 Q. **[909]** Merci.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Peut-être parler dans la direction des  
21 commissaires, ça va aider pour la compréhension.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci.

24

25 Me SONIA LeBEL :



1 ... s'il vous plaît.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[910]** J'aimerais savoir quel fut la réaction du  
4 docteur Porter quand vous lui avez dit que vous  
5 n'étiez pas pour vous retirer?

6 R. Je crois qu'il n'a rien dit.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[911]** Avez-vous eu l'occasion de rencontrer le  
9 docteur Porter en personne à plusieurs reprises?

10 R. Après je crois dans la première réunion du  
11 commencement du processus, docteur Porter était là  
12 et après dans le processus d'après, non, c'est ce  
13 qu'on a appelé le BAFO, docteur Porter était dans  
14 une ou deux réunions, et après dans la réunion  
15 finale quand tout le monde m'appelait pour me dire  
16 qu'on avait perdu le contrat, docteur Porter était  
17 là aussi.

18 Q. **[912]** O.K. Mais dans le cadre du premier processus,  
19 vous avez pas eu à rencontrer souvent le docteur  
20 Porter si je comprends bien?

21 R. Personnellement jamais.

22 Q. **[913]** Personnellement jamais. À part l'occasion où  
23 vous lui demandez de lui parler suite à votre  
24 rencontre avec monsieur Armitage?

25 R. Oui.

1 Q. **[914]** Quand vous discutez de ce sujet-là, de la  
2 quittance ou du retrait d'OHL du processus avec le  
3 docteur Porter, est-ce qu'il avait l'air au courant  
4 de l'offre que monsieur Armitage vous avait fait?

5 R. Aucune idée.

6 Q. **[915]** Est-ce que vous avez discuté du deux point  
7 cinq millions (2,5 M) supplémentaires avec monsieur  
8 Porter?

9 R. Je ne me souviens pas.

10 Q. **[916]** Vous ne vous souvenez pas. O.K. Est-ce que  
11 vous saviez, à ce moment-là, au moment où vous avez  
12 eu... excusez-moi, Madame la Présidente.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[917]** Non, non, c'est juste que le témoin a dit,  
15 tout le monde commençait à vous appeler pour vous  
16 dire que vous aviez perdu. Qui étaient ces  
17 personnes-là qui vous appelaient?

18 Me SONIA LeBEL :

19 Q. **[918]** Ça c'est à la fin du second processus, je  
20 pense que vous dites?

21 R. Ah, non, la communication officielle comme dans le  
22 mois de mars ou avril deux mille dix (2010), j'ai  
23 été appelé par Éric Michaud pour aller ici dans ce  
24 bâtiment d'ici, il y avait dans la grande salle de  
25 réunion le patron de l'Agence, monsieur Gignac, et

1 tout le monde m'ont dit : « Malheureusement,  
2 Miguel, vous avez perdu le contrat. » C'était la  
3 communication officielle des aux fins de la  
4 décision (inaudible).

5 Q. [919] O.K. À la fin du BAFO, la deuxième phase...

6 R. Oui.

7 Q. [920] ... au printemps deux mille dix (2010). O.K.  
8 Est-ce que vous saviez au moment où vous avez  
9 rencontré monsieur Armitage, est-ce que vous étiez  
10 au fait que le CUSM avait déjà avisé SNC, le  
11 consortium, qu'il avait remporté le contrat?

12 R. Non, aucune idée.

13 Q. [921] Vous n'aviez pas cet... Est-ce que vous avez  
14 su, à un moment donné, dans le processus, avez-vous  
15 eu oui-dire ou entendu dans le processus que SNC  
16 s'était vu mentionner qu'il avait remporté le  
17 contrat?

18 R. Des rumeurs, oui, par des personnes hors de  
19 l'Agence, ils m'ont dit : « Miguel, il semble que  
20 SNC est en train de célébrer le contrat », mais par  
21 des ingénieurs.

22 Q. [922] Quelle a été votre réaction à ça vous?

23 R. Bien, mal, je ne sais pas. On n'aimait pas ça, non.

24 Q. [923] O.K. Je comprends que ça a donné lieu à une  
25 mise en demeure d'OHL, est-ce que je me trompe si

1 je vous demande la pièce à l'onglet 3, Madame  
2 Blanchette, qui a déjà été produite sous la cote  
3 155P-1723. Il s'agit d'une mise en demeure qui est  
4 adressée à monsieur Soudry qui émane de votre  
5 compagnie, en tout cas, du consortium pour lequel  
6 votre compagnie était... était... faisait partie à  
7 l'époque et je pense qu'on parle dans cette mise en  
8 demeure justement de la substitution de Dalkia,  
9 d'Axima par Dalkia et vous écrivez, bon, par le  
10 biais de vos avocats, à ce moment-là :

11 Nous comprenons aussi que le CUSM  
12 serait actuellement en discussions  
13 avec l'autre Soumissionnaire, [...],  
14 quant à des aménagements au projet et  
15 à la documentation, discussions  
16 auxquelles notre cliente n'a pas été  
17 invitée à participer.

18 Et vous finissez, on dit :

19 En conséquence, vous êtes par les  
20 présentes formellement mis en demeure  
21 de cesser immédiatement les  
22 discussions en cours avec l'autre  
23 Soumissionnaire ou tout Membre ou  
24 Participant de celui-ci.

25 Donc, je comprends qu'en cours de processus OHL

1 vous avez été mis au fait ou en tout cas au courant  
2 qu'il y avait des discussions qui se faisaient en  
3 parallèle du processus entre le CUSM et SNC-  
4 Lavalin, c'est exact?

5 R. Oui, pas officiellement, on a appris ça par  
6 ingénieurs, architectes, et caetera, qui je ne sais  
7 pas quand ils ont connu ça.

8 Q. [924] O.K. Je comprends qu'on vous a pas avisé  
9 officiellement, mais comme vous avez su ça, ça a  
10 donné lieu à une mise en demeure. Est-ce qu'il y a  
11 eu une réponse de monsieur Soudry à cette mise en  
12 demeure?

13 R. Je ne me souviens pas.

14 Q. [925] O.K. Est-ce que vous vous souvenez si ces  
15 discussions-là ont cessé, si le processus s'est  
16 déroulé de façon plus... plus en vertu des règles à  
17 partir de ce moment-là?

18 R. Il était un moment bizarre. Je crois qu'on a...  
19 quand on a écrit ça, il était... les avocats  
20 Stikeman qui on écrit ça et avec Dalkia. Et Dalkia,  
21 nous-mêmes et... Je viens toujours l'autorisation  
22 de mon headquarter pour envoyer ça, et caetera, ils  
23 ont décidé de oui. Et on... je ne sais pas qu'est-  
24 ce qui s'est passé avant, je crois que Stikeman  
25 nous a communiqué qu'il ne pouvait pas nous

1 continuer à nous aider avec la mise en demeure  
2 parce que... On a connu après la raison, parce que  
3 le sénateur Angus était comme quelqu'un relationné  
4 (sic) avec Stikeman et a dit que...

5 Q. **[926]** Il y avait un conflit d'intérêts à ce moment-  
6 là.

7 R. ... de ne pas autoriser. On a pris un autre bureau  
8 d'avocats de Montréal pour nous aider à continuer  
9 avec la défense.

10 Q. **[927]** Donc, peut-être juste pour vous aider, pour  
11 se situer un peu dans les dates, Monsieur Fraile.  
12 Le trois (3) décembre deux mille neuf (2009), la  
13 journée du courriel qui vous est adressé par  
14 monsieur Armitage, vous rencontrez monsieur  
15 Armitage à son bureau, il vous offre ou il vous  
16 demande de... de vous désister au nom d'OHL en vous  
17 offrant une bonification du stipend de deux point  
18 cinq millions (2.5 M), qui serait prise à même les  
19 fonds de la Fondation du CUSM, est-ce que je  
20 comprends bien?

21 R. Oui.

22 Q. **[928]** Dans l'intervalle, je comprends qu'il y a des  
23 rumeurs, et non pas des avis officiels, à l'effet  
24 que le CUSM a des discussions avec SNC et que SNC  
25 serait peut-être favorisée ou, à tout le moins,

1           choisie pour avoir le contrat. Vous apprenez ça de  
2           façon non officielle, c'est exact?

3           R. Oui.

4           Q. **[929]** Ce qui donne lieu, le quatre (4) décembre  
5           deux mille neuf (2009), à la mise en demeure qu'on  
6           vient de voir. C'est...

7           R. Oui.

8           Q. **[930]** C'est à peu près tout dans le même...

9           R. Oui.

10          Q. **[931]** Je comprends que tout ça se passe à peu près  
11          dans le même temps, là.

12          R. Oui, je ne me souviens pas...

13          Q. **[932]** Des dates exactes.

14          R. ... des dates mais...

15          Q. **[933]** O.K., mais si on se fie...

16          R. ... ça semble correct.

17          Q. **[934]** ... au courriel du trois (3) décembre...

18          R. Ça semble correct.

19          Q. **[935]** Parfait. Puis si on voit la date du quatre  
20          (4) décembre sur le mise en demeure. Vous vous  
21          souvenez qu'à l'époque, en deux mille neuf (2009),  
22          ça se passe pas mal tous... tout dans la même  
23          période tout ça, là?

24          R. Oui.

25          Q. **[936]** O.K. Si je vous dis que, le sept (7) décembre

1           ou, en tout cas, quelques jours plus tard, monsieur  
2           Bergeron vous convoque pour une rencontre, est-ce  
3           que c'est exact, est-ce que vous vous souvenez de  
4           cette rencontre-là?

5           R. On... je me souviens de moi et le vice-président de  
6           Dalkia, le président de Genivar, on est allé à la  
7           Ville de Québec pour... pour...

8           Q. **[937]** Le président de Genivar, à l'époque, c'était  
9           monsieur Shoiry, c'est exact?

10          R. Oui.

11          Q. **[938]** Monsieur Philippe Blain, je pense, qui  
12          représentait Dalkia...

13          R. Oui.

14          Q. **[939]** ... est-ce que je me trompe?

15          R. Oui.

16          Q. **[940]** Et il y avait monsieur Bergeron qui était  
17          présent?

18          R. Et monsieur Soudry.

19          Q. **[941]** Monsieur Soudry et vous?

20          R. Oui.

21          Q. **[942]** Et ça c'est quelques jours après la rencontre  
22          avec monsieur Armitage, est-ce que vous vous  
23          souvenez de ça?

24          R. Oui. Je sais pas combien de jours mais oui. On est  
25          allés à... à la Ville de Québec pour demander à



1 monsieur Bergeron et monsieur Soudry, s'il vous  
2 plaît, d'avoir un processus juste.

3 Q. [943] Avez-vous expliqué, à ce moment-là, à  
4 monsieur Bergeron l'offre qui vous avait été faite  
5 par monsieur Armitage concernant la... le  
6 désistement?

7 R. Peut-être. Avec monsieur Bergeron j'avais une bonne  
8 relation donc, peut-être oui. Normalement je lui  
9 racontais tout.

10 Q. [944] O.K. Et qu'est-ce que monsieur Bergeron vous  
11 a répondu lors de cette rencontre-là? Parce que  
12 vous lui demandiez quoi, un processus juste et  
13 équitable, vous lui avez fait part... est-ce que  
14 vous lui avez fait part que vous étiez au fait ou  
15 que vous aviez entendu parler du fait que SNC avait  
16 des communications directes avec les représentants  
17 du CUSM, est-ce que vous avez parlé de ça à  
18 monsieur Bergeron?

19 R. Peut-être, oui. Je crois, dans... je ne me souviens  
20 pas exactement qu'est-ce qu'on a parlé mais il  
21 était peut-être une heure ou quelque chose comme  
22 ça, donc il avait... j'imagine qu'on a parlé de ça  
23 aussi dans cette réunion.

24 Q. [945] O.K. Et quelle a été la conclusion de cette  
25 réunion-là? Parce que vous demandiez un processus

1           juste et équitable, mais qu'est-ce qu'on a fait par  
2           rapport à ça?

3           R. Au mois de janvier, ils ont relancé un nouveau  
4           processus.

5           Q. **[946]** O.K. Mais pour relancer un nouveau processus,  
6           dans le courant du mois de décembre, est-ce que je  
7           me trompe qu'on vous a informé... il y avait un  
8           problème, je pense, au niveau du budget, hein, le  
9           budget était à l'origine un point un milliard  
10          (1.1 G), c'est exact?

11          R. Oui.

12          Q. **[947]** O.K. Est-ce que... Je pense qu'OHL avait déjà  
13          fait des représentations au gouvernement, à ce  
14          moment-là, que le budget était peut-être...

15          R. Oui, oui, on avait...

16          Q. **[948]** ... insuffisant?

17          R. ... on avait communiqué ça au milieu de l'offre  
18          parce qu'il était évident que le budget n'était...  
19          n'était pas suffisant pour construire l'hôpital.

20          Q. **[949]** O.K. Si je me souviens bien, on s'accrochera  
21          pas au chiffre exact, mais, si je me souviens bien,  
22          la proposition d'OHL, à l'époque, était de l'ordre  
23          d'environ un point huit milliard (1.8 G), est-ce  
24          que c'est possible?

25          R. Peut-être, je me souviens pas. Parce qu'il était...

1 il est des fois que je mélange les chiffres  
2 financiers ou les chiffres de construction. Peut-  
3 être c'est vrai...

4 Q. [950] Mais il était au-dessus, beaucoup, très au-  
5 dessus du un point un (1.1) d'origine...

6 R. Oui, oui.

7 Q. [951] ... ça, est-ce qu'on peut s'entendre là-  
8 dessus?

9 R. Oui.

10 Q. [952] Tout à fait. Donc, est-ce que je comprends  
11 bien que, dans le courant du mois de décembre,  
12 monsieur Soudry ou, à tout le moins, les autorités  
13 publiques vous ont informé que, compte tenu que les  
14 deux consortiums étaient non conformes,  
15 particulièrement au niveau financier, qu'on mettait  
16 fin à la phase 1 et que c'est pour cette raison-là  
17 qu'on a enclenché le deuxième processus, est-ce que  
18 vous vous rappelez de ça?

19 R. Oui. Plus ou moins comme ça, oui. Je ne me souviens  
20 pas exactement quand il a fait ça mais... mais...  
21 mais c'est plus ou moins correct, le CUSM avait  
22 (inaudible).

23 Q. [953] O.K. Est-ce que vous vous souvenez que la  
24 raison, en tout cas, une des raisons pour laquelle  
25 on mettait fin au premier processus c'était

1           justement parce que les deux propositions étaient  
2           bien au-delà du budget d'un point un milliard  
3           (1.1 G) d'origine?

4           R. Oui, ça c'est... c'est ce qu'on était communiqués.

5           Q. **[954]** C'est ce qu'on vous a communiqué. O.K. Donc,  
6           expliquez-moi... bon, entre la période de la phase  
7           1 et la phase 2, on se retrouve à peu près dans le  
8           temps des Fêtes, je comprends bien, décembre deux  
9           mille neuf (2009). Le nouveau processus est lancé à  
10          la mi-janvier, je pense, deux mille dix (2010)?

11          R. Plus ou moins.

12          Q. **[955]** Plus ou moins, effectivement. Est-ce que vous  
13          avez eu des communications avec monsieur Bergeron  
14          ou les autorités publiques à ce moment-là, entre  
15          les deux, pour comprendre qu'est-ce qui se passait  
16          et pourquoi on avait lancé un premier... on avait  
17          arrêté la première phase ou on lançait un deuxième  
18          processus?

19          R. Je crois que j'ai essayé d'appeler monsieur  
20          Bergeron quelques fois pour... pour demander s'il  
21          avait des nouvelles.

22          Q. **[956]** O.K.

23          R. Parce qu'on ne savait rien, qu'est-ce qui passait  
24          avec... avec nous. On avait écouté par les  
25          ingénieurs, les architectes, et caetera que Lavalin

1           était en train de... SNC-Lavalin était en train de  
2           travailler avec le CUSM. Mais officiellement,  
3           personne ne savait rien. Donc, il y avait des fois,  
4           je ne sais pas si c'est une fois, deux fois ou  
5           trois fois que j'ai... j'ai appelé monsieur  
6           Bergeron pour demander si vous pouvez... si vous  
7           avez des nouvelles.

8           Q. **[957]** O.K. Est-ce que vous saviez, au niveau du  
9           premier processus, Monsieur Fraile,  
10          qu'effectivement, compte tenu du pointage ou du  
11          travail qui avait été fait par les différents  
12          comités de sélection, les sous-comités, est-ce que  
13          vous étiez au fait, à ce moment-là, que la tendance  
14          était au niveau technique et de la qualité du  
15          projet, de favoriser OHL? Est-ce que vous aviez été  
16          mis au fait de ça dans la première phase?

17          R. Tout la « ponctuation » c'est un secret. Donc, on  
18          n'a pas...

19          Q. **[958]** C'est un secret? O.K.

20          R. On n'est pas communiqué rien. Non officiellement,  
21          mais les rumeurs, les rumeurs c'est que l'hôpital  
22          aimait beaucoup notre projet.

23          Q. **[959]** O.K. Les rumeurs étaient que les comités  
24          d'évaluation aimaient beaucoup votre projet et  
25          les... les autres rumeurs que vous entendiez

1           étaient, par contre, que le docteur Porter et  
2           monsieur Angus travaillaient peut-être avec SNC ou  
3           avaient peut-être indiqué à SNC que c'est eux qui  
4           auraient le projet. C'est exact?

5           R. Oui.

6           Q. **[960]** O.K. Janvier deux mille dix (2010), on est  
7           dans la prem... dans la deuxième phase qu'on  
8           appelle le BAFO, le Best and final offer, qui est  
9           un second processus, là, qui suit le premier. Vers  
10          la fin janvier, si je vous situe ça peut-être au  
11          vingt-cinq (25) janvier deux mille dix (2010), vous  
12          avez eu, à ce moment-là, un appel de monsieur...  
13          monsieur Chebl, c'est exact?

14          R. Oui. Monsieur Charles Chebl m'a appelé un matin  
15          pour... pour me demander d'aller visiter monsieur  
16          Ben Aïssa, le soir, chez SNC-Lavalin.

17          Q. **[961]** Monsieur... quel était le rôle de monsieur  
18          Chebl à cette époque-là?

19          R. Je ne le connais pas. Je l'ai connu après, mais  
20          dans ce moment-là, je savais qu'il était chez SNC,  
21          mais impliqué dans le... l'offre, mais exactement,  
22          son rôle, je ne le connais pas.

23          Q. **[962]** O.K. Vous saviez qu'il était chez SNC dans le  
24          processus du CUSM, mais pas son rôle exact.

25          R. Oui.

- 1 Q. **[963]** Et c'est lui qui prend l'initiative de vous  
2 appeler?
- 3 R. Oui.
- 4 Q. **[964]** Il vous téléphone? Et il vous fait par du  
5 fait que monsieur Aïssa veut vous rencontrer?
- 6 R. Ben Aïssa. Il m'a dit : « Monsieur Fraile, monsieur  
7 Ben Aïssa voudrait vous rencontrer. »
- 8 Q. **[965]** Est-ce que c'est la première fois que vous  
9 aviez un appel de... de monsieur Chebl ou d'un  
10 représentant de SNC dans ce processus-là?
- 11 R. Oui. Oui, oui.
- 12 Q. **[966]** Premier contact, O.K. Et est-ce que vous avez  
13 eu une discussion avec monsieur Chebl...
- 14 R. Non.
- 15 Q. **[967]** ... ou il vous a fait juste fait part du fait  
16 que monsieur Aïssa voulait vous rencontrer?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. **[968]** O.K. Vous avez rencon... est-ce que vous  
19 l'avez rencontré, monsieur Aïssa, finalement?
- 20 R. Oui, j'ai demandé autorisation à ma compagnie et je  
21 crois que j'ai informé à monsieur Bergeron. Et je  
22 suis allé pour voir monsieur Ben Aïssa.
- 23 Q. **[969]** Quand monsieur Chebl vous appelle, est-ce  
24 qu'il vous informe de la... du sujet de la  
25 rencontre?

- 1 R. Non.
- 2 Q. **[970]** Tout ce qu'il vous dit, c'est que monsieur  
3 Aïssa veut vous rencontrer?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. **[971]** Et il vous indique pas pour quelle raison?
- 6 R. Non.
- 7 Q. **[972]** O.K. Est-ce que vous aviez déjà eu des  
8 contacts avec monsieur Aïssa...
- 9 R. Non.
- 10 Q. **[973]** ... dans le dossier avant cette...
- 11 R. Je ne le connais pas.
- 12 Q. **[974]** Vous le connaissiez pas, donc c'est la  
13 première fois? O.K. Vous l'avez rencontré à quel  
14 endroit, monsieur Aïssa?
- 15 R. Dans le bureau de SNC-Lavalin, dans la rue René-  
16 Lévesque, non?
- 17 Q. **[975]** O.K. Est-ce que vous êtes allé seul à sa  
18 rencontre?
- 19 R. Oui. Lui et moi.
- 20 Q. **[976]** Juste vous et lui. O.K. Qu'est-ce qui se  
21 passe à ce moment-là dans cette rencontre-là?
- 22 R. Il commence à demander qui est... qui est moi, qui  
23 est OHL, que nous sommes rien, nous sommes  
24 personnes, que SNC ça, c'est sa... Montréal c'est  
25 sa ville, que le CUSM c'est son projet. Et que...



1 qu'on doit nous retirer, que... que peut-être si on  
2 nous retire, il peut former des associations avec  
3 nous pour d'autres projets parce qu'il a une  
4 compagnie très fort et très... très positionnée au  
5 Canada. Quelque chose comme ça. Je ne me souviens  
6 pas les mots exacts. Je crois qu'il m'a dit aussi  
7 qu'on faisait du lobbying et... et tout ça a été  
8 répété tout le temps, tout le temps, tout le temps,  
9 il répétait comme ça tout le temps. Il est venu un  
10 moment que j'ai dit : « Monsieur Ben Aïssa que  
11 cette réunion n'a pas de bon sens. Merci, au  
12 revoir. »

13 Q. **[977]** Combien de temps a duré cette rencontre-là  
14 avec monsieur Ben Aïssa.

15 R. Je crois que moins... moins d'une heure.

16 Q. **[978]** O.K. Et quelle était votre perception de ses  
17 propos à ce moment-là? Qu'est-ce que vous avez  
18 compris derrière ce qu'il vous disait?

19 R. J'ai croyais qu'il était en train de m'enregistrer.  
20 (16:42:37)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[979]** De quoi?

23 R. D'enregistrer la conversation.

24 Q. **[980]** D'enregistrer la conversation?

25 R. J'avais l'impression.

- 1 Q. **[981]** O.K.
- 2 R. Mais je ne sais pas.
- 3 Q. **[982]** Qu'est-ce qui vous donnait cette impression?
- 4 R. Non, il... il était en train de... de voir tout le
- 5 temps derrière moi. Je ne sais pas pourquoi. Peut-
- 6 être c'est sa manière de... il m'a surpris, anyway.
- 7 Il m'a... je crois qu'il était en train de répéter
- 8 tout le temps la même chose, que je faisais le
- 9 lobbying et je crois que peut-être pour me forcer à
- 10 dire quelque chose.
- 11 Me SONIA LeBEL :
- 12 Q. **[983]** Il vous répétait que le contrat appartenait à
- 13 SNC et...
- 14 R. Oui aussi que si on gagne le contrat, il faisait
- 15 notre vie impossible. Mais...
- 16 Q. **[984]** Donc, monsieur Ben Aïssa vous disait qu'il
- 17 était une compagnie d'ici, que c'est lui qui... que
- 18 c'est SNC qui devrait avoir le contrat et que si
- 19 OHL s'entêtait et gagnait le contrat, il vous
- 20 ferait la vie impossible sur le territoire, c'est
- 21 ça?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. **[985]** O.K. Et c'est ce qu'il vous répétait en
- 24 boucle, là?
- 25 R. Oui. Oui.

- 1 Q. **[986]** Et vous, est-ce que vous avez réagi à ces  
2 propos-là? Est-ce que vous avez dit quelque chose à  
3 monsieur Ben Aïssa?
- 4 R. Non, mais je lui ai dit qu'on suivrait les règles  
5 des deux contrats, qu'OHL c'est une compagnie  
6 internationale, que peut-être on a... on a la... de  
7 plus expertise dans la construction d'hôpitaux. On  
8 a... on a bâti plus de soixante millions (60 M) de  
9 pieds carrés d'hôpitaux, et on est une compagnie  
10 sérieux, on va continuer le contrat, et si on  
11 gagne, on gagne.
- 12 Q. **[987]** Est-ce qu'il vous a demandé de vous retirer  
13 du projet?
- 14 R. Oui. oui.
- 15 Q. **[988]** Est-ce qu'il vous a offert quelque chose en  
16 échange de votre retrait?
- 17 R. Non. Seulement des possibles associations pour  
18 d'autres projets.
- 19 Q. **[989]** O.K. Donc, en un mot, si OHL se retire du  
20 projet, bien, on va penser à vous si on a d'autres  
21 projets, puis on va s'associer avec vous. C'est ça?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. **[990]** O.K. Comment... Comment vous avez perçu cette  
24 conversation-là avec monsieur Ben Aïssa?
- 25 R. Un peu bizarre.

1 Q. **[991]** Un peu bizarre?

2 R. Oui.

3 Q. **[992]** O.K. Quelle a été votre réaction suite à  
4 cette... à cette rencontre-là? Qu'est-ce que vous  
5 avez fait?

6 R. Non, rien. J'ai, j'ai... J'ai retourné à mon bureau  
7 et j'ai... et j'ai informé ma direction générale.  
8 (16:44:40)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[993]** Avez-vous informé monsieur Bergeron?

11 R. Oui.

12 Q. **[994]** Oui?

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[995]** Vous avez d'ailleurs envoyé un courriel à  
15 votre direction générale à ce moment-là, je pense,  
16 qui est daté du vingt-cinq (25) janvier deux mille  
17 dix (2010)? Je pense que c'est la... c'est la  
18 journée même de la... de...

19 R. Peut-être. Oui, je ne sais pas s'il est là. La même  
20 journée ou la journée d'après.

21 Q. **[996]** O.K. Je vais vous demander, Madame  
22 Blanchette, à l'onglet 5, s'il vous plaît. Courriel  
23 qui devra être coté, qui est en espagnol, dans  
24 votre langue maternelle, Monsieur Fraile. Quelle  
25 est la cote, Madame la...

1 LA GREFFIÈRE :

2 1769.

3 Me SONIA LeBEL :

4 1769.

5

6 160P-1769 : Courriel du 25 janvier 2010 de Miguel

7 Fraile

8

9 Q. **[997]** Et je pense que dans ce courriel-là, si je ne  
10 me trompe pas, vous faites la... vous faites  
11 référence à votre rencontre avec monsieur Ben  
12 Aïssa, et vous lui exposez, si je comprends bien,  
13 l'objet de la rencontre et la façon dont vous avez  
14 perçu, un peu, je comprends, des menaces, si on  
15 veut, par rapport à...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Q. **[998]** ... à la capacité de travail?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je veux juste vous dire, Maître LeBel, que dans  
22 l'onglet 38 du témoignage de...

23 Me SONIA LeBEL :

24 Je sais, mais c'est pas... C'est une... C'est une  
25 traduction qui a été faite pour vos... pour nos

1 fins à nous, pour la Commission, qu'on ne déposera  
2 pas, parce qu'elle a été faite par des membres de  
3 la Commission, Madame la Présidente. Donc on va  
4 déposer le courriel officiel, si vous permettez. Je  
5 pense que vous faites référence à la traduction?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 À la traduction, oui.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Oui. Tout à fait.

10 Q. **[999]** Et simplement, peut-être, nous expliquer...

11 Prendre le temps d'en prendre connaissance,  
12 Monsieur... Monsieur Fraile, comme c'est vous qui  
13 l'avez écrit, là, peut-être nous expliquer un peu  
14 ce que vous relatez dans ce courriel-là. J'imagine  
15 que vous relatez la conversation que vous avez eue  
16 avec monsieur Ben Aïssa?

17 R. Mais la traduction, c'est... Je, je... Je viens de  
18 retourner de la réunion avec SNC-Lavalin, et la  
19 réunion était avec monsieur Riadh Ben Aïssa,  
20 executive vice-president, office president,  
21 president SNC-Lavalin Construction Inc. Il était en  
22 réunion de ménage plus que d'autre chose.  
23 Probablement il m'a enregistré. Il... il a... il  
24 a... Je ne sais pas, il a... regardé avec  
25 insistance par la fenêtre. La réunion est très

1 longue, presque une heure, et il a répété trois ou  
2 quatre fois la même chose, et probablement en  
3 essayant que j'aie commis des... des erreurs.

4 Q. **[1000]** Vous avez senti, finalement, si je comprends  
5 bien, que monsieur, peut-être... Vous avez senti ou  
6 perçu que monsieur Ben Aïssa essayait de vous  
7 piéger, peut-être.

8 R. Je comprends pas le mot piéger.

9 Q. **[1001]** Trapped you.

10 R. Oui, peut-être, oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[1002]** Qu'il essayait de vous tendre un piège.

13 R. Oui oui. Oui oui.

14 Q. **[1003]** O.K. Maître LeBel, ce que je vous suggère,  
15 c'est que comme monsieur Fraile parle espagnol et  
16 français, la traduction qui a été faite pourra lui  
17 être montrée...

18 Me SONIA LeBEL :

19 Pourra lui être soumise, et pourra être produite en  
20 pièce accompagnatrice par la suite, effectivement.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 S'il acquiesce à la traduction qui est faite...

23 Me SONIA LeBEL :

24 Et on pourra la joindre, par la suite, en la  
25 cotant.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Exact. Exact.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Effectivement, c'est une bonne idée, Madame la  
5 Présidente.

6 R. Je continue, là. Et le message transmis, ils sont  
7 les gagnants du contrat, et ils ne savent pas s'ils  
8 vont continuer avec le processus du BAFO.

9 Q. **[1004]** O.K. Donc, vous informez probablement  
10 monsieur Bergeron par la suite. Qu'est-ce qui se  
11 passe suite à ce courriel-là? Qu'est-ce qu'on vous  
12 répond? Est-ce que vos autorités vous donnent des  
13 instructions particulières?

14 R. Non. Mais je... Non. Je ne sais pas si, à ce  
15 moment-là, ou après, que monsieur Bergeron m'a  
16 communiqué que... que jamais dans sa vie il a connu  
17 un niveau de pression tel comme celle qu'il  
18 recevait de SNC-Lavalin. Et je ne sais pas s'il  
19 était juste après que j'aie dit ça ou avant.

20 Q. **[1005]** Quelle est votre impression de ce... Vous  
21 avez vécu plusieurs processus de PPP, Monsieur  
22 Fraile, à travers le monde, peut-être pas pour des  
23 centres hospitaliers, mais pour tous types de  
24 projets de construction. Quelle est votre  
25 impression de ce processus-là particulier, celui du



1 CUSM, par rapport à l'attitude de SNC, peut-être le  
2 CUSM, monsieur Porter, monsieur Armitage? Quelle  
3 impression vous en retirez par rapport à vos autres  
4 expériences?

5 R. C'est pas... Ce n'est pas correct, non? C'est  
6 pas... surprenant.

7 Q. **[1006]** Vous trouvez ça surprenant, la façon dont ça  
8 s'est déroulé?

9 R. Oui.

10 Q. **[1007]** Finalement, si je comprends bien, c'est SNC  
11 qui a remporté le... le dernier... le dernier appel  
12 d'offres à la suite du BAFO, c'est exact?

13 R. Oui.

14 Q. **[1008]** O.K. Est-ce qu'on vous a expliqué les  
15 raisons?

16 R. Pas vraiment. Non, parce que les, les... Tous les  
17 « ponctuations » étaient secrets.

18 Q. **[1009]** O.K.

19 R. Donc, il y a... Le, le... le client n'a pas  
20 l'obligation de nous... nous donner rien... rien  
21 d'information.

22 Q. **[1010]** O.K. Est-ce que vous étiez au courant que la  
23 proposition financière de SNC était plus élevée que  
24 celle de... que celle de OHL, à la... même à la fin  
25 du deuxième processus?

1 R. Non.

2 Q. **[1011]** Non? Parlez-moi du stationnement. Qu'est-ce  
3 que vous savez de la... de la question du  
4 stationnement, dans la proposition? Dans la  
5 proposition initiale, si je comprends bien, le  
6 stationnement devait être souterrain, c'est exact?

7 R. C'est vrai.

8 Q. **[1012]** C'est vrai?

9 R. Oui oui. Il y avait, dans l'appel de proposi...  
10 dans l'appel de proposition, I mean, je crois qu'il  
11 était écrit en quelque part. Il était... il doit  
12 être souterrain.

13 Q. **[1013]** O.K.

14 R. Je ne me souviens où.

15 Q. **[1014]** Avec un minimum d'environ mille huit cents  
16 (1 800) places. Est-ce que c'était... ça va... ça  
17 vous rappelle quelque chose?

18 R. Il y avait un minimum de places.

19 Q. **[1015]** O.K. Et dans la première proposition, je  
20 pense, qui est déposée en octobre deux mille neuf  
21 (2009) ou en septembre deux mille neuf (2009) par  
22 OHL, le stationnement est effectivement souterrain?

23 R. Dans la première et dans la deuxième aussi.

24 Q. **[1016]** O.K. Dans la deuxième, vous avez fait un  
25 stationnement souterrain?

1 R. Oui, aussi.

2 Q. **[1017]** O.K. Est-ce que vous êtes au courant que  
3 SNC-Lavalin a présenté une autre proposition et a  
4 demandé une dérogation pour que le souterrain soit  
5 extérieur?

6 R. Non.

7 Q. **[1018]** Non? Est-ce que vous avez eu... Je comprends  
8 que le souterrain s'il était exclu du premier PPP  
9 au niveau financier, ça peut avoir un impact sur le  
10 projet. Souterrain versus extérieur, je pense...

11 R. Bien sûr, le coût... elle était moins coûteuse.  
12 Bien sûr.

13 Q. **[1019]** Moins coûteux. Est-ce qu'OHL a pensé à cette  
14 avenue-là, à cette... à cette solution-là de  
15 sortir, peut-être, le sou... le stationnement soit  
16 du...

17 R. Bien sûr.

18 Q. **[1020]** ... soit du PPP, soit de le sortir de la  
19 terre?

20 R. Bien sûr, oui.

21 Q. **[1021]** Et qu'est-ce qu'il s'est passé par rapport à  
22 ça, avez-vous fait une demande de dérogation?

23 R. Je ne me souviens pas si on a fait... Je crois que  
24 peut-être par écrit on n'a pas fait mais... mais...  
25 Et moi, je n'étais pas présentement dans toutes les

1 réunions. Non, mais mon équipe m'a dit qu'il a été  
2 parlé de... d'essayer de faire... essayer de  
3 faire... de sortir le stationnement mais je n'étais  
4 pas partie de ce type de communication, non.

5 Q. **[1022]** O.K. Le... OHL a fait une proposition avec  
6 le stationnement sorti du PPP comme tel, c'est  
7 exact?

8 R. Je crois que peut-être il était obligatoire.

9 Q. **[1023]** O.K. Mais avez-vous fait une demande de  
10 dérogation ou pensiez-vous que vous étiez en mesure  
11 de faire une demande de dérogation dans ce dossier-  
12 là, concernant le stationnement?

13 R. Non, parce qu'il était... il était...on a appris  
14 que... il était vraiment clair que le stationnement  
15 doit être souterrain.

16 Q. **[1024]** Devait être souterrain. O.K. Et vous vous  
17 souvenez pas si OHL a fait effectivement ce type de  
18 demande-là ou a pensé à cette possibilité?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[1025]** Élaboré des plans?

21 Me SONIA LEBEL :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[1026]** Est-ce qu'OHL avait élaboré des plans pour  
25 faire un stationnement extérieur?

1 R. Je ne me souviens pas.

2 Q. **[1027]** Hors terre?

3 R. Oui. Je ne me souviens pas. Parce que j'ai... on  
4 avait un groupe d'architectes, et caetera, je ne  
5 sais pas, cinquante (50), soixante (60) personnes,  
6 toutes ensemble. Je ne sais pas toutes les idées  
7 que chacune... chaque ingénieur, chaque  
8 professionnel avait. Je n'étais pas au courant de  
9 tout ce qu'ils ont pensé pour...

10 Q. **[1028]** C'était quand même une portion importante...

11

12 R. Oui.

13 Q. **[1029]** ... le stationnement.

14 R. Oui, oui, très importante.

15 Q. **[1030]** O.K. Alors, vous ne vous rappelez pas si OHL  
16 avait déjà pensé à cette solution de faire le  
17 stationnement hors terre?

18 R. Pensé, oui.

19 Q. **[1031]** Est-ce que vous vous souvenez si OHL avait  
20 été un peu plus loin que pensé en faisant des plans  
21 relativement au stationnement?

22 R. Je ne me souviens pas.

23 Me SONIA LEBEL :

24 Q. **[1032]** O.K. Vous étiez au fait, Monsieur Fraile,  
25 qu'il était possible pour un ou l'autre des

1 consortiums de faire des demandes de dérogation,  
2 c'est exact?

3 R. Oui.

4 Q. **[1033]** Vous saviez, selon les règles, on a exhibé  
5 ces règles-là devant la Commission hier, la règle  
6 5.4 du document qui... des nouvelles règles qui  
7 accompagnaient le BAFO que ces demandes de  
8 dérogation-là devaient se faire au moins dix jours  
9 avant le dépôt de la proposition finale. Est-ce que  
10 vous vous souvenez de ça?

11 R. Non, je ne me souviens pas.

12 Q. **[1034]** Mais vous vous souvenez qu'il y avait un  
13 certain délai pour faire des demandes de  
14 dérogation?

15 R. Normalement, ça passe dans tous les contrats.

16 Q. **[1035]** Normalement, c'est la façon de faire dans un  
17 PPP. Et vous êtes au courant également que,  
18 normalement, quand un consortium ou un  
19 soumissionnaire fait une demande de dérogation qui  
20 est importante et qui peut avoir un impact sur le  
21 projet, soit sur les plans, soit financier, l'autre  
22 soumissionnaire devrait avoir la chance d'être mis  
23 au courant si elle est acceptée, c'est exact?

24 R. Ça, c'est normalement qu'est-ce qu'ils parlent.

25 Même à nous, dans des différents contrats, je crois

1 que le CUSM aussi, il y a... notre ingénieur-  
2 architecte avait décidé et l'agence nous a  
3 demandé : « s'il vous plaît, faire la demande non  
4 confidentielle. »

5 Q. **[1036]** O.K. Ce que je comprends de votre  
6 témoignage, puis vous me corrigerez, Monsieur  
7 Fraile, c'est que l'impression d'OHL était que le  
8 stationnement était souterrain puis qu'il n'y était  
9 pas possible d'obtenir une telle dérogation. Est-ce  
10 que c'était votre impression ou c'est parce que  
11 vous avez fait une demande qui été refusée?

12 R. Non, non, ça a été notre impression.

13 Q. **[1037]** Ça a été votre impression que c'était dans  
14 l'appel de propositions d'origine et que le  
15 stationnement devait être souterrain, c'est exact?

16 R. Je crois qu'il était écrit dans le document.

17 Q. **[1038]** O.K. Donc, vous avez jamais été mis au  
18 courant, si je comprends bien, du fait que SNC  
19 avait fait une proposition différente dans laquelle  
20 le souterrain est finalement hors terre... le  
21 stationnement est finalement hors terre. Vous avez  
22 jamais été mis au courant de ça?

23 R. On l'a vu maintenant, quand on passe par le Turcot  
24 on voit le stationnement, mais pas avant.

25 Q. **[1039]** O.K. Et vous avez jamais été mis au courant

1 non plus, malgré les règles qui sont prévues pour  
2 les dérogations, OHL n'a jamais été mis au courant  
3 du fait que SNC avait fait une telle dérogation et  
4 avait effectivement changé les plans?

5 R. Aucune idée.

6 Q. **[1040]** Non. Et on vous a jamais donné la chance,  
7 vous, de soumettre une proposition avec le  
8 stationnement hors terre?

9 R. Jamais.

10 Q. **[1041]** Jamais, O.K. Quand on vous a informé du fait  
11 que vous aviez... vous n'aviez pas remporté le  
12 contrat ou remporté cet appel de propositions, est-  
13 ce qu'on vous a... est-ce que vous avez été mis au  
14 courant du fait que les plans de SNC-Lavalin  
15 étaient... ressemblaient peut-être à votre première  
16 proposition, la première proposition d'OHL?

17 R. Aucune idée.

18 Q. **[1042]** Aucune idée. O.K. Quels sont, là... peut-  
19 être, Monsieur Fraile, si on peut... on peut  
20 terminer avec ça sur votre témoignage, puis peut-  
21 être nous aider un peu à comprendre : vous avez  
22 l'expérience de plusieurs PPP dans le monde entier;  
23 expliquez-nous à votre connaissance, ou selon votre  
24 observation et votre... ce que vous avez vécu dans  
25 le projet du CUSM ou dans ce processus-là de PPP,



1           quelles sont les irrégularités que vous avez  
2           notées? Qu'est-ce qui fonctionnait pas selon vous?  
3           Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné? Qu'est-ce qui  
4           était bizarre? Qu'est-ce qui...

5           R. La manière de... la manière de ne pas accepter  
6           Dalkia et la manière de nous communiquer dans la  
7           première phase, qu'on était le consortium perdant.  
8           La situation de SNC-Lavalin quand on nous a menacé.

9           Q. **[1043]** Est-ce que vous avez eu l'impression,  
10          Monsieur Fraile, dans ce processus-là et après  
11          coup, que c'était perdu d'avance pour OHL, peu  
12          importe ce que vous aviez... vous auriez présenté  
13          comme proposition?

14          R. Dans le mois de décembre, on avait... on avait peu  
15          de... peu d'espérance, peu d'espérance. Oui. Mais,  
16          on a dit tous les architectes et les ingénieurs,  
17          toute l'équipe avait travaillé vraiment fort pour  
18          dix (10) mois, onze (11) mois. Et quand j'ai parlé  
19          avec la direction générale, parce que les trois  
20          extra mois, il va nous coûter plus d'argent à nous,  
21          mais on a dit « on va lutter jusqu'à la fin et même  
22          si on perd, je crois qu'on doit le faire. »

23          Q. **[1044]** O.K. Mais, si je comprends bien, le contenu  
24          de tout ce qu'on vient d'énumérer comme événement  
25          qui s'est passé au cours du processus, dès la fin

1 décembre deux mille neuf (2009), vous aviez déjà  
2 compris, je pense, que c'était... c'était perdu  
3 pour OHL, là?

4 R. On avait une petite espérance, bien sûr, mais on  
5 savait qu'il était... il était très difficile.

6 Q. **[1045]** O.K.

7 (16:57:46)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[1046]** Monsieur Fraile, est-ce que vous avez eu  
10 l'occasion, lors de la première proposition, de  
11 voir les plans de SNC?

12 R. Non, jamais.

13 Q. **[1047]** Jamais. Vous ne les avez jamais vus. Donc,  
14 vous n'avez jamais su quelle était la différence  
15 entre vos plans et les leurs pour savoir que la  
16 deuxième phase, les plans ressemblaient aux vôtres.

17 R. Non, j'ai jamais... jamais connu ça. Seulement je  
18 savais que SNC avait notre plan après son  
19 investigation de la Sûreté du Québec, mais pas  
20 avant.

21 Q. **[1048]** Répétez, s'il vous plaît.

22 R. J'avais une... la Sûreté du Québec, il y a un an ou  
23 deux ans, ils m'ont appelé pour demander des  
24 questions. Ils m'ont communiqué que SNC-Lavalin  
25 avait notre plan, mais avant ça, je n'ai... je

1 n'avais aucune connaissance de ça.

2 Q. **[1049]** O.K.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. **[1050]** Vous avez appris ça il y a à peu près un an  
5 ou deux quand on vous a appelé pour vous poser des  
6 questions, mais je comprends que les deux  
7 processus, quand les deux compagnies, les deux  
8 soumissionnaires travaillent avec... avec le groupe  
9 de travail sur... à bâtir la proposition qui est  
10 finalement déposée, ces deux processus-là sont très  
11 étanches.

12 R. Oui, ils doivent être comme ça, oui.

13 Q. **[1051]** Comme ça. Et donc SNC n'est pas supposé de  
14 savoir qu'est-ce que OHL présente et OHL n'est pas  
15 supposé de savoir ce que SNC présente, c'est exact?

16 R. Bien sûr. Bien sûr.

17 Q. **[1052]** O.K. Parfait. Ça complète, Madame la  
18 Présidente.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[1053]** Merci beaucoup, Monsieur Fraile.

21 R. Merci.

22 Q. **[1054]** Est-ce que les parties ont des questions à  
23 poser?

24

25 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

1 J'ai une seule question, Madame la Présidente. Si  
2 je peux... bien, je peux y aller, mais... O.K.  
3 C'est comme vous voulez.

4 LA PRÉSIDENTE :  
5 Ou vous vous adressez à poser...

6 Me SONIA LeBEL :  
7 Bien, peut-être me donner quelques secondes...

8 LA PRÉSIDENTE :  
9 Oui, oui, je vais vous donner quelques secondes  
10 pour que...

11 Me SONIA LeBEL :  
12 Je peux la poser pour elle.

13 LA PRÉSIDENTE :  
14 Oui, c'est ça.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Q. **[1055]** Quand monsieur Armitage vous fait une offre  
17 de deux point cinq millions (2,5 M\$) qui est  
18 présent dans cette réunion-là? Est-ce qu'il y a un  
19 avocat de présent à ce moment-là?

20 R. Oui, mais je crois que monsieur Armitage m'a dit  
21 qu'il était un avocat du CUSM, mais je ne me  
22 souviens pas de son nom.

23 Q. **[1056]** Vous ne vous souvenez pas de son nom, mais  
24 monsieur Armitage vous l'aurait présenté comme un  
25 avocat du CUSM, c'est exact?

1 R. Oui.

2 Q. **[1057]** Parfait. Ça répond à la question de ma  
3 collègue.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Effectivement, une bonne question. Merci. Alors,  
6 merci beaucoup. Est-ce que d'autres parties ont des  
7 questions? Non. C'est ce que j'avais compris.

8 Merci, Monsieur Fraile.

9 R. Merci.

10

11 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

12

13

---

1 SERMENT

2 Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et JEAN LAROSE,  
3 sténographes officiels, certifions que les feuilles  
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
5 d'un enregistrement numérique, hors de notre  
6 contrôle et est au meilleur de la qualité dudit  
7 enregistrement, le tout conformément à la loi.

8

9 Et nous signé,

10

11

---

12

Claude Morin (Tableau #200569-7)

13

Sténographe officiel

14

15

16

---

17

Jean Larose (Tableau #254493-8)

18

Sténographe officiel